



ANNEXE 23



M. Pierre VILLAIN

Siège social :
34, grande rue
80300 Bécordel-Bécourt

Site :
80300 ALBERT

ETUDE DE DANGER
3.6.6.0 Elevage intensif de volailles 65 000
poulettes

Novembre 2019



Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot BP 20007 - 80140 OISEMONT

☎ : 03.22.25.05.30 - 📠 : 03.22.25.79.63

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Résumé non technique | 4 |
| a. Présentation générale..... | 4 |
| b. Description et caractérisation de l’environnement..... | 4 |
| c. Installations et procédés mis en œuvre sur le site | 4 |
| d. Identification des phénomènes dangereux | 4 |
| i. Potentiels de dangers externes | 4 |
| ii. Potentiels de dangers internes | 5 |
| iii. Etude de l’accidentologie..... | 5 |
| e. Analyses des risques..... | 5 |
| i. Probabilité des événements | 5 |
| ii. Cinétique des événements..... | 6 |
| iii. Gravité des événements | 6 |
| f. Mesures de prévention | 6 |
| g. Moyens de protection et d’intervention | 6 |
| i. Moyens de secours internes | 6 |
| ii. Moyens de secours externes..... | 7 |
| iii. Consignes de sécurité..... | 7 |
| h. Carte agrégée par type d’effet des zones de risques significatifs..... | 7 |
| 2. Description de l’établissement | 8 |
| a. Présentation de l’établissement | 8 |
| b. Principales activités, production et utilités..... | 8 |
| c. Renseignements administratifs..... | 10 |
| d. Organisation de l’établissement | 11 |
| e. Gestion des risques..... | 11 |
| 3. Description de l’environnement | 13 |
| a. Localisation et implantation du site | 14 |
| b. Environnement industriel : activités et infrastructures..... | 17 |
| c. Environnement urbain | 17 |
| d. Environnement naturel | 18 |
| 4. Description des installations..... | 26 |
| a. Fonctionnement global et aménagement des installations | 26 |
| b. Description des utilités et installations annexes | 28 |

| | | |
|-----|--|----|
| c. | Description des moyens d'intervention et de protection | 29 |
| 5. | Identification et caractérisation des potentiels de dangers | 29 |
| a. | Potentiels de dangers liés aux produits | 29 |
| b. | Potentiels de dangers liés à l'exploitation | 32 |
| c. | Potentiels de dangers liés aux facteurs externes..... | 32 |
| d. | Synthèse et cartographie..... | 36 |
| e. | Réduction des potentiels de dangers | 37 |
| 6. | Analyse du retour d'expérience..... | 38 |
| 7. | Analyse préliminaire des risques..... | 42 |
| a. | Présentation de la méthode..... | 42 |
| b. | Analyse des agressions potentielles | 42 |
| c. | Présentation du groupe de travail, du découpage fonctionnel et de l'analyse de risques 44 | |
| d. | Sélection des phénomènes dangereux | 48 |
| 8. | Evaluation de l'intensité des phénomènes dangereux..... | 48 |
| a. | Présentation des seuils réglementaires | 48 |
| b. | Présentation des modèles utilisés | 48 |
| 9. | Caractérisation de la gravité des conséquences des accidents majeurs..... | 55 |
| a. | Présentation de la méthodologie employée | 55 |
| b. | Détermination des niveaux de gravité sur les enjeux humains | 55 |
| c. | Détermination des niveaux de gravité sur les enjeux environnementaux | 56 |
| 10. | Caractérisation de la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux..... | 57 |
| a. | Présentation de la méthodologie employée | 57 |
| b. | Définition des critères de cotation..... | 58 |
| c. | Evaluation de la performance des barrières de sécurité | 59 |
| d. | Détermination de la probabilité d'occurrence annuelle | 63 |
| 11. | Présentation des effets dominos | 65 |
| 12. | Caractérisation de la cinétique des phénomènes dangereux | 69 |
| 13. | Présentation des accidents majeurs et acceptabilité des risques | 69 |
| a. | Matrice de présentation | 69 |
| b. | Recommandations pour la réduction des risques | 70 |
| 14. | Conclusion..... | 70 |

1. Résumé non technique

a. Présentation générale

L'étude de dangers expose les risques que peuvent présenter les installations en cas d'accident, en présentant une description des accidents susceptibles d'intervenir, que leur cause soit interne ou externe, et en décrivant la nature et les conséquences qui en découlent.

Elle identifie les produits et les équipements présentant un potentiel de danger notable, ainsi que les scénarii de dangers associés.

Les risques identifiés pour les tiers et l'environnement sont les risques d'incendies, d'explosion, les risques liés au stockage d'effluents, le risque sanitaire...

b. Description et caractérisation de l'environnement

Le site n'est exposé à aucun facteur de risque naturel important. Les routes départementales ne desservent pas directement le site. Le réseau électrique et le réseau d'alimentation en eau sont enterrés sur le site. L'habitation la plus proche est localisée à 800 m du bâtiment d'élevage.

c. Installations et procédés mis en œuvre sur le site

L'activité du site est un élevage de 65000 poulettes en volière.

Le site sera composé d'un bâtiment d'élevage, de deux silos, d'un local électrogène, d'un local eau, d'une fumière, d'un local technique et de deux cuves de gaz.

L'alimentation en électricité est réalisée par le réseau d'alimentation ERDF. Un groupe électrogène est présent sur l'exploitation pour prendre le relais en cas de panne d'alimentation du réseau classique.

L'exploitation possède une cuve de fuel de 1500 litres et deux cuves de gaz pour le chauffage de 1,7 t chacune.

Les produits utilisés et stockés sur le site sont : les aliments, les produits d'entretien et de lutte contre les nuisibles.

Les déchets produits sur l'élevage sont éliminés via des filières agréées.

d. Identification des phénomènes dangereux

i. Potentiels de dangers externes

Les potentiels de dangers externes peuvent provenir des actes de malveillance ou de la circulation à l'extérieur et à l'intérieur du site. Les événements tels que la foudre, séisme ou inondation ont une très faible probabilité d'avoir lieu.

ii. Potentiels de dangers internes

Les potentiels de dangers internes retenus pour l'analyse des risques sont les suivants :

- Les potentiels de dangers liés aux intrants et produits utilisés sur le site ;
- Les potentiels de dangers liés aux stockages des fientes ;
- Les potentiels de dangers liés aux manques d'utilités ;
- Les potentiels de dangers liés aux équipements et installations.

iii. Etude de l'accidentologie

Cette étude a mis en évidence le risque incendie comme risque majeur dans les sites d'élevage suivi des cas de rejet de matières polluantes. Les causes sont principalement des défaillances du système de chauffage ou du système électrique mais également par acte malveillant. Elles peuvent être liées à des erreurs humaines, des défauts d'entretiens. Peu sont liées à un risque naturel. Les impacts de ces événements sont notamment sur les animaux où dans la majorité des cas, plus de 10 000 animaux succombent. En cas de rejet polluant, l'impact sur l'environnement est fort. Lors de ces incidents, l'intervention des secours est difficile, du fait de la rapidité des événements incendie dû aux caractéristiques de ce type de bâtiment. Les mesures généralement prises suite à ces événements, sont la mise en place de détecteur de monoxyde de carbone, de système de détection et d'extinction d'incendie ou encore la mise aux normes des installations électriques ou de chauffages.

e. Analyses des risques

L'analyse des risques sur le site a mis en évidence des événements présentant des risques intermédiaires et des risques moindres. Les mesures mises en place pour chacun de ces événements permettent de limiter au mieux ces risques sur le site.

i. Probabilité des événements

Les deux événements à risque possibles sont soit l'incendie du bâtiment poulailler soit l'incendie de la fumière.

Ces deux événements peuvent être provoqués majoritairement par un défaut d'entretien du chauffage ou du réseau électrique, une erreur humaine ou une défaillance du matériel. L'incendie du bâtiment peut être dû à une fuite de gaz puis à son inflammation ou à une défaillance électrique provoquant une étincelle. En termes de probabilité, l'incendie du bâtiment poulailler est à 10^{-2} chance de se produire chaque année grâce notamment à la mise en place de contrôle régulier des réseaux et du matériel, la mise en place de panneaux de sécurité.

Concernant l'incendie de la fumière, cet événement a moins de chance de se produire (10^{-4} chance par an de se produire) sachant que les événements pouvant l'initier sont moindres (erreur humaine ou incendie voisin).

Globalement, l'événement d'un incendie est faible, du fait, de la mise en place de moyens de prévention comme le contrôle régulier des réseaux et du matériel.

En cas d'incendie du bâtiment poulailler, les silos se trouvant proche ont une probabilité également de s'embrasser (10^{-2} chance par an de se produire), car en cas d'incendie majeur, il y a une très probabilité que les silos s'embrassent également.

Le cas de pollution est très faible, sachant que les cuves possèdent des doubles-parois afin d'éviter une fuite dans la nature. La seule pollution possible est par les eaux d'extinction en cas d'incendie.

ii. Cinétique des événements

La cinétique du feu est considérée comme rapide. Une fois l'incendie démarré, sa propagation sera rapide à tout le bâtiment.

iii. Gravité des événements

Compte tenu de l'éloignement du site par rapport aux tiers et aux routes, en cas d'incendie, les dégâts seront surtout matériels sur le site. M. Villain étant le seul présent sur site. Le chemin d'accès étant privé, il n'y a pas de circulation de tiers potentiel proche du site.

Les incendies ont donc peu de chance de se produire et une gravité faible.

f. Mesures de prévention

L'exploitant bénéficie d'une grande compétence dans l'élevage de poulettes étant donné son expérience. Le chef d'exploitation exerce l'activité d'éleveur de volailles depuis 2000, soit une expérience de 18 ans dans l'élevage avicole. L'ensemble des procédures et des mesures de prévention sont parfaitement connues et maîtrisées depuis plusieurs années.

L'interdiction de fumer sur le site permet d'éviter tout départ de feu lié à une cause humaine potentielle au sein de l'élevage.

Concernant l'activité en elle-même, les installations électriques seront vérifiées tous les ans et aux normes, limitant le risque de départ d'incendie. Les systèmes de chauffage et de ventilation sont contrôlés et nettoyés régulièrement.

L'ensemble des déchets produits sur le site est stocké séparément.

L'intégralité des installations techniques (électriques et extincteurs) sera entretenue conformément aux différentes législations en vigueur dans chacun des domaines.

g. Moyens de protection et d'intervention

i. Moyens de secours internes

Les coordonnées et les numéros d'urgence sont affichés, permettant d'appeler les secours rapidement.

Des extincteurs sont présents sur le site dans le bâtiment et au niveau de la fumière.

Une réserve incendie de 272 m³ sera mise en place dans la partie Est du site.

ii. Moyens de secours externes

Le centre de secours des sapeurs-pompiers le plus proche se trouve à Albert, à environ 3 km du site.

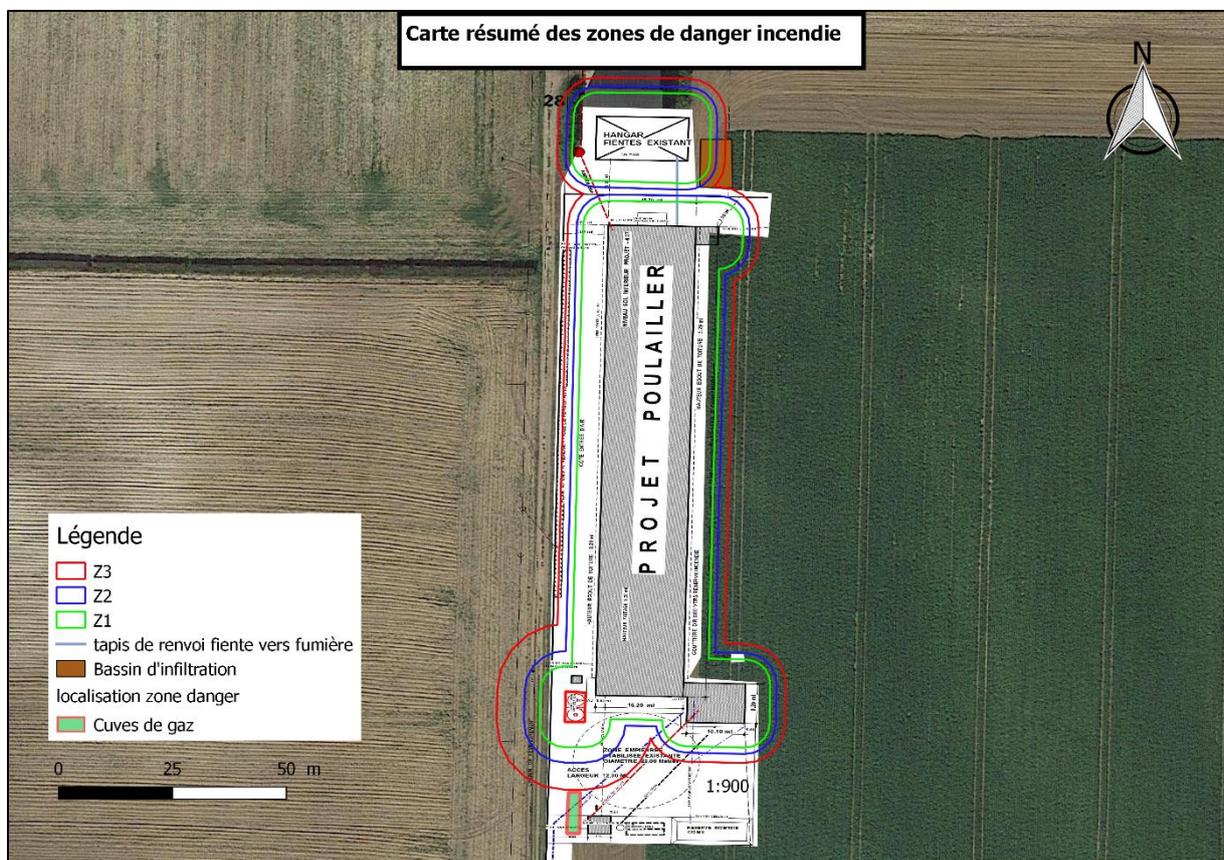
Les accès au site, ainsi que le point de prise d'eau de la réserve incendie, sont stabilisés et entretenus pour faciliter l'accès aux pompiers en cas d'incendie.

iii. Consignes de sécurité

Les consignes de sécurité et le plan de circulation sont affichés au sein de l'élevage.

L'accès aux zones d'élevage et aux installations est interdit à toute personne étrangère au site, sauf autorisation de l'éleveur.

h. Carte agrégée par type d'effet des zones de risques significatifs



Z1 = zone de risque de transmission de l'incendie à des matières combustibles, soit un flux thermique $\varphi > 8 \text{ kW/m}^2$,

Z2 = zone de risque de brûlures mortelles, distance d'éloignement des locaux habités ou occupés par des tiers, voies de circulations extérieures ne desservant pas l'établissement, soit $\varphi > 5 \text{ kW/m}^2$,

Z3 = zone de risque de brûlures significatives ; distance d'éloignement des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur et des voies de circulation, soit $\varphi > 3 \text{ kW/m}^2$.

2. Description de l'établissement

a. Présentation de l'établissement

Le demandeur est représenté par M. Villain. Il fait part d'une demande d'autorisation d'élever des poulettes. Les caractéristiques administratives de l'exploitation sont présentées dans le tableau suivant.

| | |
|--|--------------------------|
| Demandeur : | M. Pierre Villain |
| *Statut juridique : | Exploitant individuel |
| *Adresse siège social et Etablissement principal : | 80300 Bécordel-Bécourt |
| *SIRET | 43264032400013 |
| *N° identification : (cf. annexe 1) | 1741075114177 |
| *Téléphone : | 03.22.75.14.86 |
| *Suivi du dossier : | M.VILLAIN |

Le site sur lequel le nouveau poulailler sera réalisé se situe à Albert sur les parcelles ZH38 et ZH49. Les caractéristiques de l'implantation du nouveau poulailler sont présentées dans le tableau suivant.

| Département | Commune | Section | Numéros | Surface |
|-------------|---------|---------|---------|---------|
| SOMME | ALBERT | ZH | 38 | 0,55 ha |
| SOMME | ALBERT | ZH | 49 | 2,73 ha |

Après construction du bâtiment d'élevage des poulettes, l'exploitation pourra accueillir dans un bâtiment 65 000 poulettes.

La façade du poulailler située au sud, en face des silos et de la réserve à incendie, est bétonnée pour que les camions d'arrivage des poulettes et ceux apportant l'alimentation puisse manœuvrer de façon aisée et sécurisée.

Une aire d'accès au site sera constituée d'une zone empierrée stabilisée et déjà existante, d'une superficie d'environ 380 m².

b. Principales activités, production et utilités

L'exploitation est une structure dédiée à la production de poulettes et à l'exploitation de terres agricoles. Le cheptel présent sur le nouveau site d'Albert sera de 65 000 poulettes.

Les poulettes arriveront en début de cycle au stade de poussin et repartiront en fin de bande au stade de poulettes prêtes à pondre. L'élevage avicole fonctionnera par cycles de 2,5 bandes séparés de vides sanitaires de quatre semaines.

L'alimentation des poulettes sera effectuée par multiphasage. Les aliments seront distribués de façon contrôlée et automatique dans l'enceinte du poulailler, et ceci à une fréquence de deux fois par jour.

Une période de vide aura lieu entre chaque bande de poulettes, sanitaire pendant une durée de quatre semaines. Lors de chaque vide sanitaire, les opérations de nettoyage et de désinfection de l'aire d'élevage seront systématiques.

Le nettoyage sera réalisé à l'eau à haute pression avec un débit de 0,5 m³/h. La durée de nettoyage sera réalisée sur une durée de 4 heures par jour pendant 7 jours à temps plein pour l'ensemble du site (4 heures par jour pour la totalité des bandes). La fosse sera donc vidangée tous les deux jours en période de nettoyage.

L'alimentation en eau des poulettes proviendra du forage qui sera présent sur le site. Le captage est conçu pour prélever un maximum de 4 000 m³/an d'eau souterraine. Un clapet anti-retour équipera le réseau d'eau.

Le besoin en eau des poulettes étant estimé à environ 3 581,76 m³/an, le captage est en adéquation avec les besoins en eau de l'élevage.

Les fientes des poulettes seront préséchées par le système de ventilation dynamique qui redistribue l'air chaud vicié du poulailler vers le tapis d'accumulation des fientes.

Après évacuation par tapis roulant, les fientes préséchées seront stockées dans la fumière pendant une durée maximale de 7 mois, où elles termineront leur séchage avant d'être vendues ou épandues.

c. Renseignements administratifs

Nomenclature ICPE :

| Rubriques | Libellé de la nomenclature | Capacité totale ou volume des activités | Régime* | RA** |
|-------------|--|---|---------|------|
| 3.6.6.0 | Elevage intensif de volailles avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles | 65 000 poulettes | A | 3km |
| 2.1.7.0 - 2 | Engrais, amendements et supports de culture (fabrication des) à partir de matières organiques | 1,52 T/jours | D | - |
| 4.3.3.1 | Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4.3.3.0 (supérieur ou égale à 50t mais inférieur à 100t | 3,4 t | NC | - |
| 2.1.6.0-2 | Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable. Si le volume total de stockage est supérieur à 5000 m ³ , mais inférieur ou égal à 15 000m ³ | 30m ³ x 2 = 60m ³ | NC | - |
| 2.9.1.0-A | Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2.7.7.0, 2.7.7.1, 2.9.7.1 ou 2.9.3.1 Supérieure à 1MW, mais inférieur à 20 MW | Groupe électrogène de fuel = 0,55 MW | NC | - |

*A=Autorisation, E=Enregistrement, D=Déclaration, S=Servitude d'utilité publique, NC=Non-Classé,

**R.A.=Rayon d'affichage

Nomenclature loi sur l'eau :

| Rubriques | Libellé de la nomenclature | Capacité totale ou volume des activités | Régime* | RA** |
|-----------|--|---|---------|------|
| 1.1.1.0 | Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique. | 4000 m ³ /an | D | - |

*A=Autorisation, E=Enregistrement, D=Déclaration, S=Servitude d'utilité publique, NC=Non-Classé,

**R.A.=Rayon d'affichage

d. Organisation de l'établissement

L'établissement sera ouvert uniquement quand Mr. Villain sera présent sur le site en période diurne. L'ouverture sera en règle générale tôt le matin à partir de 6h et tard le soir 22h selon les horaires de Mr. Villain avec d'éventuelles coupures entre ces horaires. Il n'y aura pas de gardiennage sur le site. Il y aura présence d'une personne uniquement quand Mr. Villain sera sur le site. Il n'y aura pas d'autres salariés.

e. Gestion des risques

Des mesures préventives seront mises en œuvre sur le site pour réduire la probabilité d'occurrence des risques liés à l'exploitation des poulettes. Les précautions qui seront prises par l'exploitant sont les suivantes :

- L'affichage des consignes de sécurité et des numéros à appeler en cas d'urgence
- L'utilisation de protections (combinaison, surbottes...)
- La présence d'extincteurs dans le bâtiment d'élevage et fumière (cf. plan du site en annexe 4)
- L'inspection annuelle des extincteurs
- L'entretien du matériel utilisé sur le site
- L'inspection annuelle des installations électriques

Parmi les dangers cités ci-dessus, le risque de survenue d'un incendie est le plus dangereux et le plus susceptible de se réaliser.

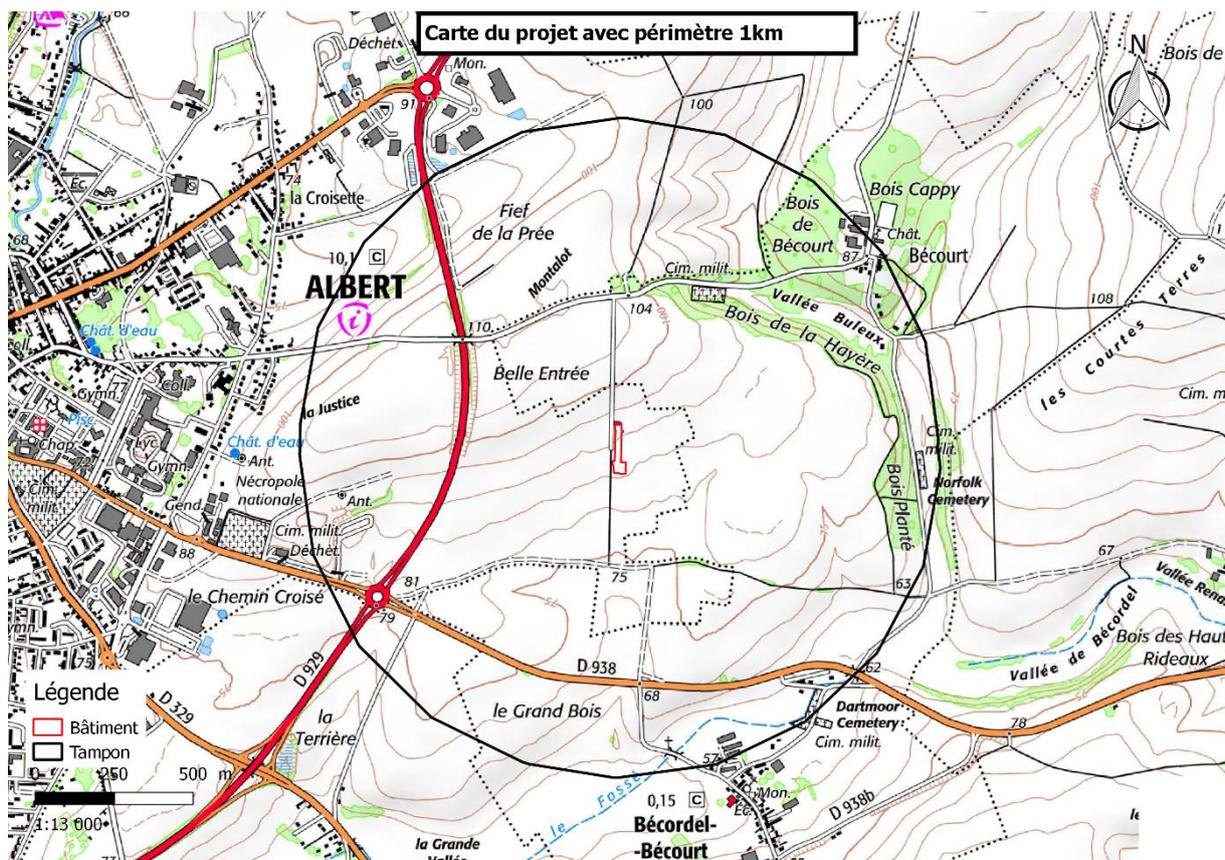
Les opérations à risque du site sont listées dans le tableau suivant.

| Tâches effectuées | Risque | Gravité de l'accident | Mesures de prévention |
|-------------------|--------|-----------------------|-----------------------|
|-------------------|--------|-----------------------|-----------------------|

| | | | |
|---|--|---|--|
| Remplissage et nettoyage du poulailler | <ul style="list-style-type: none"> - Inhalation de poussières - Chute - Glissade | <p>Risque faible</p> <p>Le risque de chute est limité, mais le risque de développement d'une maladie pulmonaire est probant sur le long terme sans protection.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Masque - Vérifier la conformité des équipements - Chaussures de sécurité - S'assurer du bon fonctionnement de la ventilation du site |
| Surveillance et soin des animaux | <ul style="list-style-type: none"> - Contact avec les volailles : risque de transmission de maladie - Coup de bec - Piqûre avec une seringue - Contact cutané avec un produit - Bruit des animaux | <p>Gravité moyenne</p> <p>Le risque le plus grave serait la transmission d'une maladie de la volaille vers l'homme.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Equipement de protection (gant, masque...) - Utiliser de préférence des produits non toxiques - Se laver les mains - Former l'agent en charge de l'opération - Protection auditive |
| Livraison, chargement et remplissage des silos | <ul style="list-style-type: none"> - Chute aux abords du bâtiment ou dans le silo - Inhalation de poussière - Heurts par les véhicules | <p>Gravité élevée :</p> <p>La chute dans le silo ou un heurt avec un véhicule peut entraîner de lourdes conséquences</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Equipement de protection (gant, masque, casque, lunettes de protection...) - Chaussures de sécurité - Maintenir une bonne luminosité - Organiser les espaces de chargement - Identifier et éclairer les zones de travail |
| Chargement et déchargement des poulettes | <ul style="list-style-type: none"> - Chute accidentelle - Heurts par le camion | <p>Gravité moyenne :</p> <p>Le risque de chute ou de blessure a lieu lors des opérations de chargement et de déchargement du camion.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Bien éclairer la zone de chargement/déchargement - Organiser les espaces de chargement - Identifier et éclairer les zones de travail |
| Traitement raticide | <ul style="list-style-type: none"> - Allergies cutanées - Inhalation du produit - Projection dans les yeux | <p>Gravité moyenne</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Port de gants, d'une combinaison, de lunettes de protection, d'un masque |
| Entretien et maintenance des installations électriques et des extincteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Electrocutation - Brûlure - Incendie | <p>Gravité élevée :</p> <p>L'électrocutation peut avoir de lourdes conséquences et entraîner le décès de l'agent</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Faire vérifier la conformité de l'installation électrique et des extincteurs - Equipements de protection (gants, lunettes de protection) |

| Tâches effectuées | Risque | Gravité de l'accident | Mesures de prévention |
|---------------------------------------|---|---|---|
| Chauffage | <ul style="list-style-type: none"> - Incendie - Fuite de gaze | <p>Gravité élevée :</p> <p>La survenue d'un incendie et de brûlure est d'une forte gravité potentielle</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Equiper le local de réserve d'un extincteur - Le local doit être hermétique pour éviter la propagation dans l'environnement - Une réserve à incendie est présente sur le site en cas d'incendie |
| Maintenance du système de ventilation | <ul style="list-style-type: none"> - Risque de chute | <p>Gravité élevée :</p> <p>La chute de l'agent peut entraîner de lourdes blessures voire le décès de l'agent technique</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un moyen d'accès et de protection appropriés pour éviter les chutes |

3. Description de l'environnement



Il y a peu d'enjeux autour du site. Les tiers sont situés à plus de 800 mètres du bâtiment. L'environnement autour du site est essentiellement culturel. Le risque le plus important est celui de l'incendie. L'incendie se limitera à une petite zone autour du site. Le seul enjeu se

trouvant dans cette zone est la route passant à côté du futur site. Au niveau naturel, il n'y a pas d'enjeux importants.

Les éléments agresseurs éventuels sont les suivants :

Risque d'inondation :

Un événement d'inondation de l'Ancre sur la commune d'Albert le 1er mars 2001 au niveau de l'allée Charles Quéret. Cependant, le site d'implantation du projet se situe à une distance de plus de 600 mètres du lieu de débordement de l'Ancre. Une remonté de nappe ou un débordement de cours d'eau est peu probable au niveau du projet. Le projet est donc peu vulnérable face au risque d'inondation.

Mouvement de terrain :

La zone d'implantation du projet est éloignée des zones à risques.

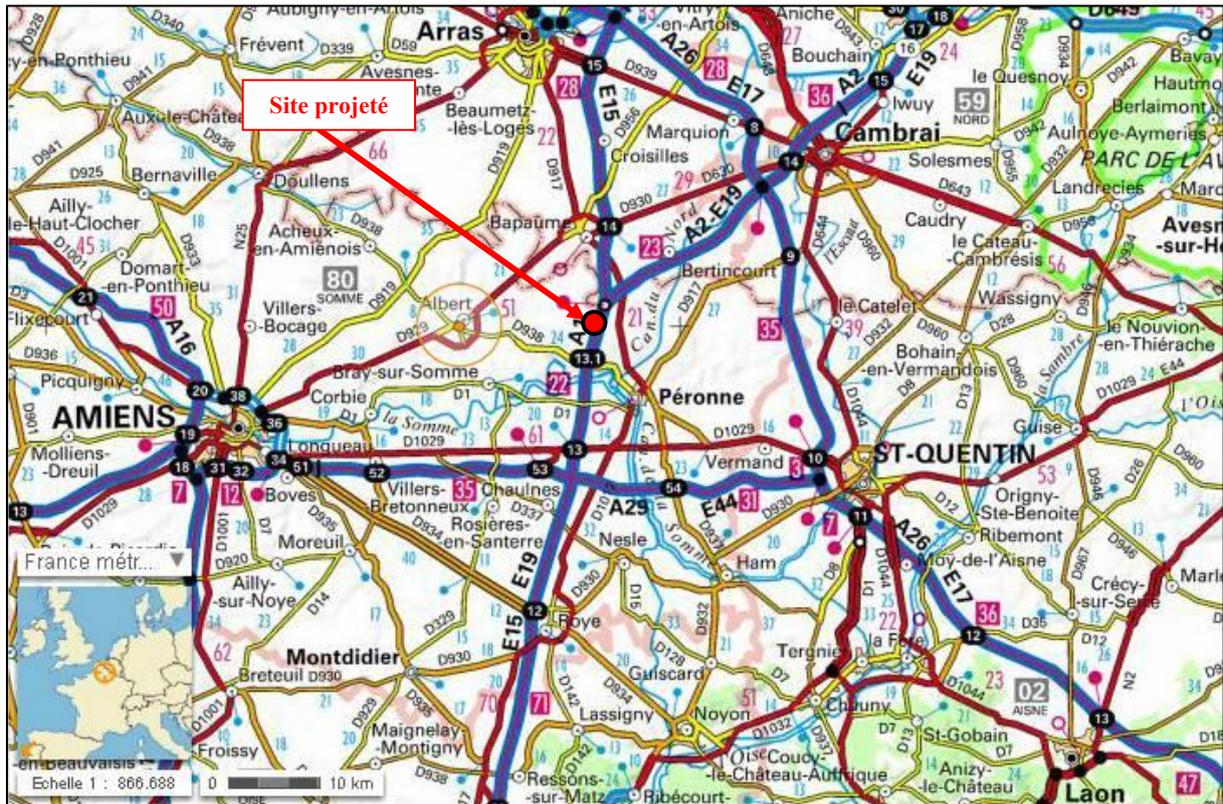
Malveillance et risque de pollution :

Le site est localisé à plus de 800 mètres du premier tiers. Le site ne constitue pas une cible privilégiée ou à haut risque stratégique. Cependant le site n'est pas à l'abri d'un acte de malveillance pouvant être causé par un incendie, une pollution par épandage ou à une fuite de fioul par exemple.

a. Localisation et implantation du site

Les cartes et photographies aériennes permettent de restituer le site dans sa localisation géographique départementale.





LOCALISATION DU SITE

Le nouveau site d'exploitation se situera sur la commune d'Albert, au Nord-Est du département de la Somme.

Le site sera équipé d'un bâtiment d'élevage avicole pouvant accueillir jusqu'à 65 000 poulettes. Le site sera équipé d'une aire d'accessibilité au site, d'une réserve à incendie, de deux silos à grains, d'un local technique, d'un local à groupe électrogène et d'une fumière préexistante.

La vue aérienne suivante, au 1/15000, permet d'avoir une vue d'ensemble des abords immédiats du site principal de l'exploitation.

Le site du projet sera implanté est située à 1,5 km à l'est du centre-ville d'Albert et à 29 km à vol d'oiseau au nord-est d'Amiens.

Ce secteur fait partie de l'arrondissement d'Amiens et du canton de Péronne (41 communes) et d'Amiens (26 communes).

Les habitants d'Albert étaient au nombre de 10 064 au recensement de 2014. La superficie est de 13,8 km². Albert porte le code Insee 80016 et est associée au code postal 80300. Cette commune se situe géographiquement à une altitude de 57 mètres environ.

Il s'agit d'un secteur constitué d'une zone urbanisée et d'un secteur en périphérie de la commune dominé par l'agriculture (cultures et élevage), ponctué par des espaces naturels peu étendus mais nombreux (bois, haies, friches) au niveau duquel ne sont présentées que peu d'activités industrielles particulièrement importantes.

La commune dispose d'Établissement Reçevant du Public (9 écoles, 3 collèges, 2 lycées et 1 gare). En revanche, aucun de ces établissements ne se situe dans le rayon de 100m autour du projet. Il n'y a aucun bâtiment 300m autour du projet également.

Le site d'implantation :



b. Environnement industriel : activités et infrastructures

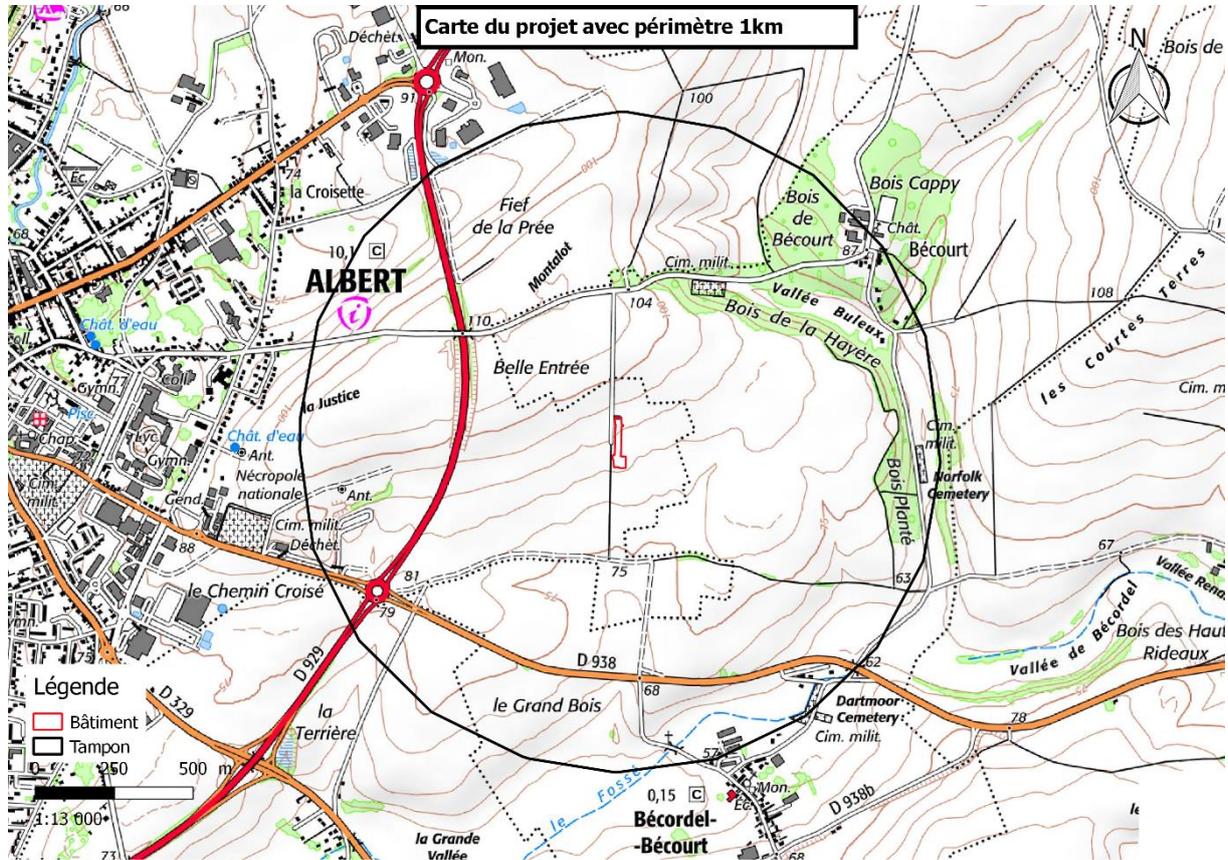
Le risque industriel est à prendre en considération en raison de la présence d'établissements industriels sur la commune d'Albert. Cependant, le risque de pollution industriel est réduit par les activités qui ne sont pas à grand risque de pollution des entreprises présentes sur le secteur d'Albert.

Un chemin passe le long du futur bâtiment et ce dernier est relié à la départementale 938 où 4 284 véhicules circulent par jour. Cependant, les risques du bâtiment se limitent aux chemins passant à côté du site et non à cette départementale. Il n'y a pas de fleuve ou de chemin de fer passant à proximité du site.

Les canalisations d'eau proviennent d'un forage appartenant au gérant et le réseau EDF est relié à un transformateur. Les enjeux sur ce point sont donc limités.

c. Environnement urbain

Les tiers et les ERP sont distants de plus de 800 mètres du bâtiment sur la commune de Bécordel-Bécourt. La voie de communication la plus proche est la D938 et la D929 mais en cas d'accident majeur, ces dernières ne seront pas impactées (incendie, pollution par des produits limitée).

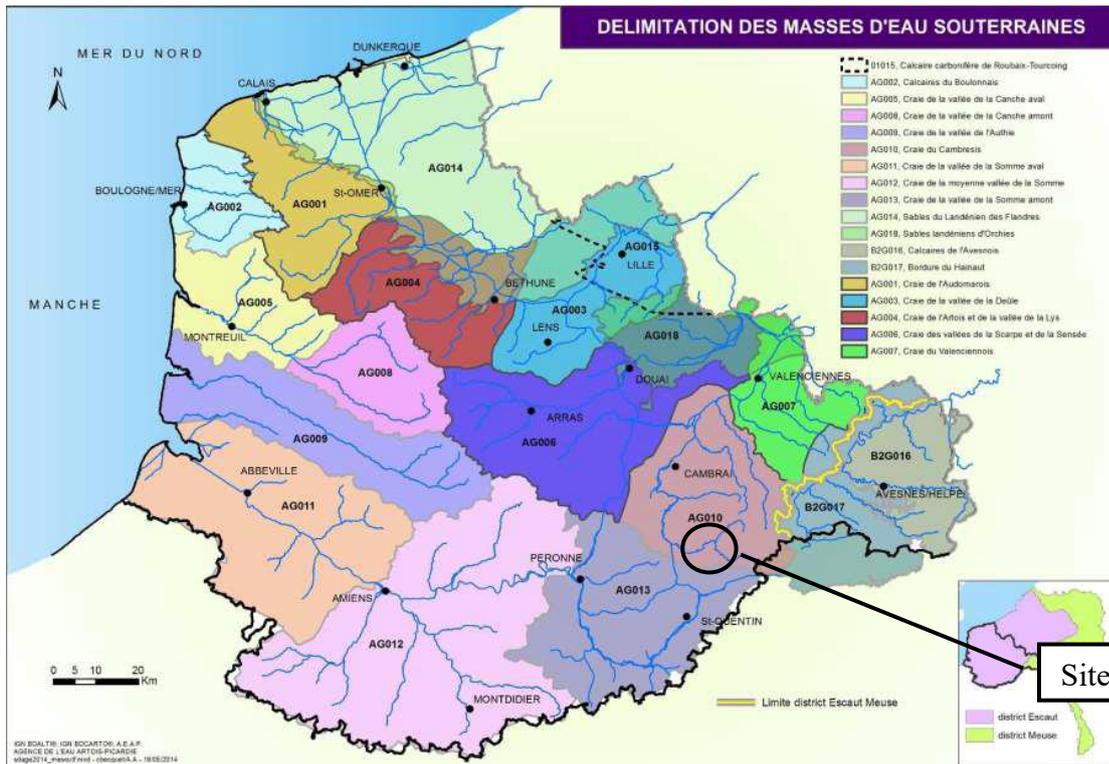


d. Environnement naturel

En lien avec le risque pollution :

- Hydrogéologie :

Selon le SDAGE, les sites de l'exploitation ainsi que la zone du plan d'épandage de secours et des fosses se situent dans la masse d'eau souterraine n°1012 :



L'état actuel et les objectifs des nappes dans le cadre de l'application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) sont les suivants :

| Code ME | Nom de la masse d'eau | Etat actuel | | | Objectifs (DCE) | | |
|---------|--|-------------|-------------|----------|-----------------|--------------------------|----------------|
| | | Global | Quantitatif | Chimique | Global | Quantitatif | Chimique |
| FRAG012 | Craie de la moyenne vallée de la Somme | Mauvais | Bon | Mauvais | Bon état 2027 | Bon état atteint en 2015 | Bon état 2027* |

**dérogation vis-à-vis des conditions naturelles (du temps de transfert dans les eaux souterraines) et économiques (coûts disproportionnés)*

Il n'y a pas de cours d'eau à proximité du site. La pollution qu'il peut y avoir lieu n'est que si cette dernière s'infiltré dans le sol pour rejoindre la nappe.

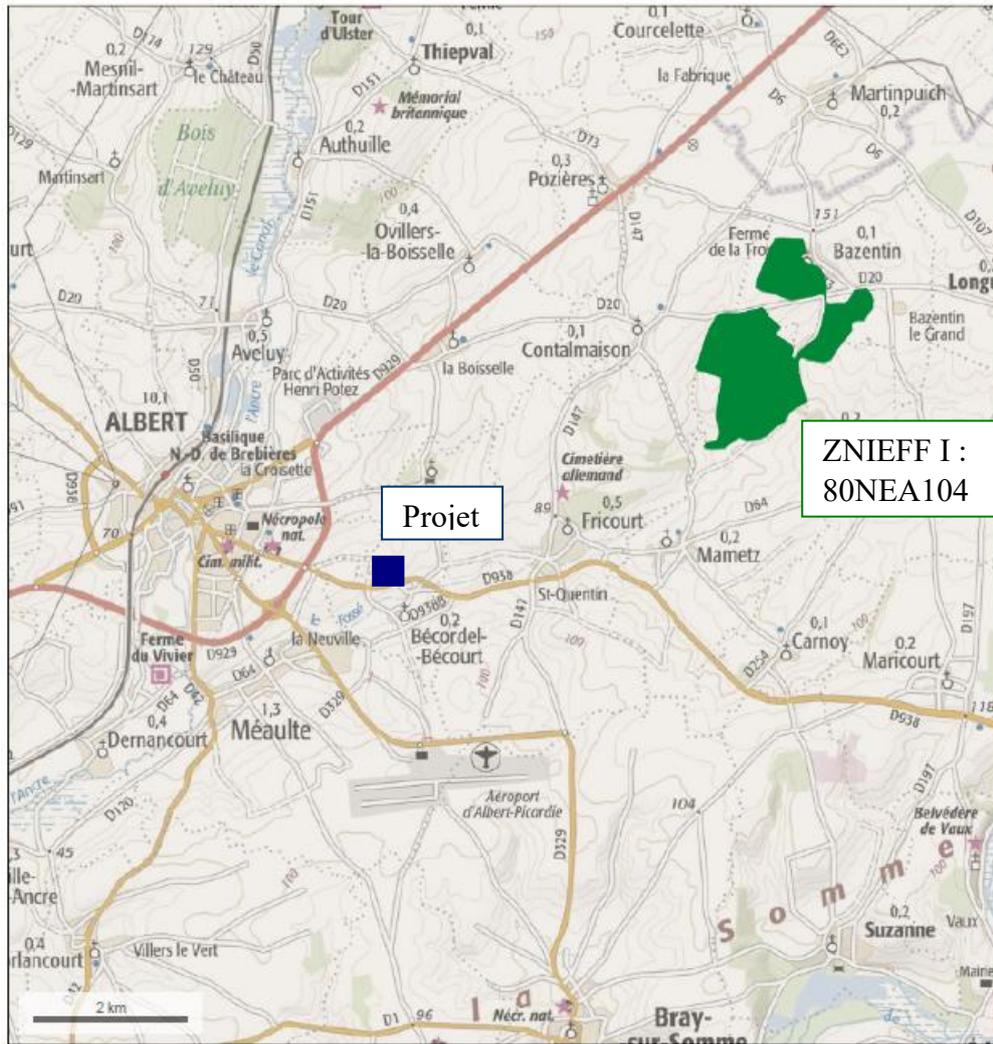
En lien avec les incendies et la pollution :

LES ZNIEFF

Parmi les zones du patrimoine naturel et paysager répertoriées, deux sont des ZNIEFF : une sur la commune de Fricourt dans lesquelles se trouvent des parcelles du plan d'épandage de secours (et des fosses) et une ZNIEFF sur la commune limitrophe d'Albert. Celles-ci sont cartographiées ci-dessous. L'ensemble des fiches descriptives des zones concernées est repris en annexe 13.

80NEA104 Bois de Contalmaison Mametz et Bazentin :

ZNIEFF I : 80NEA104

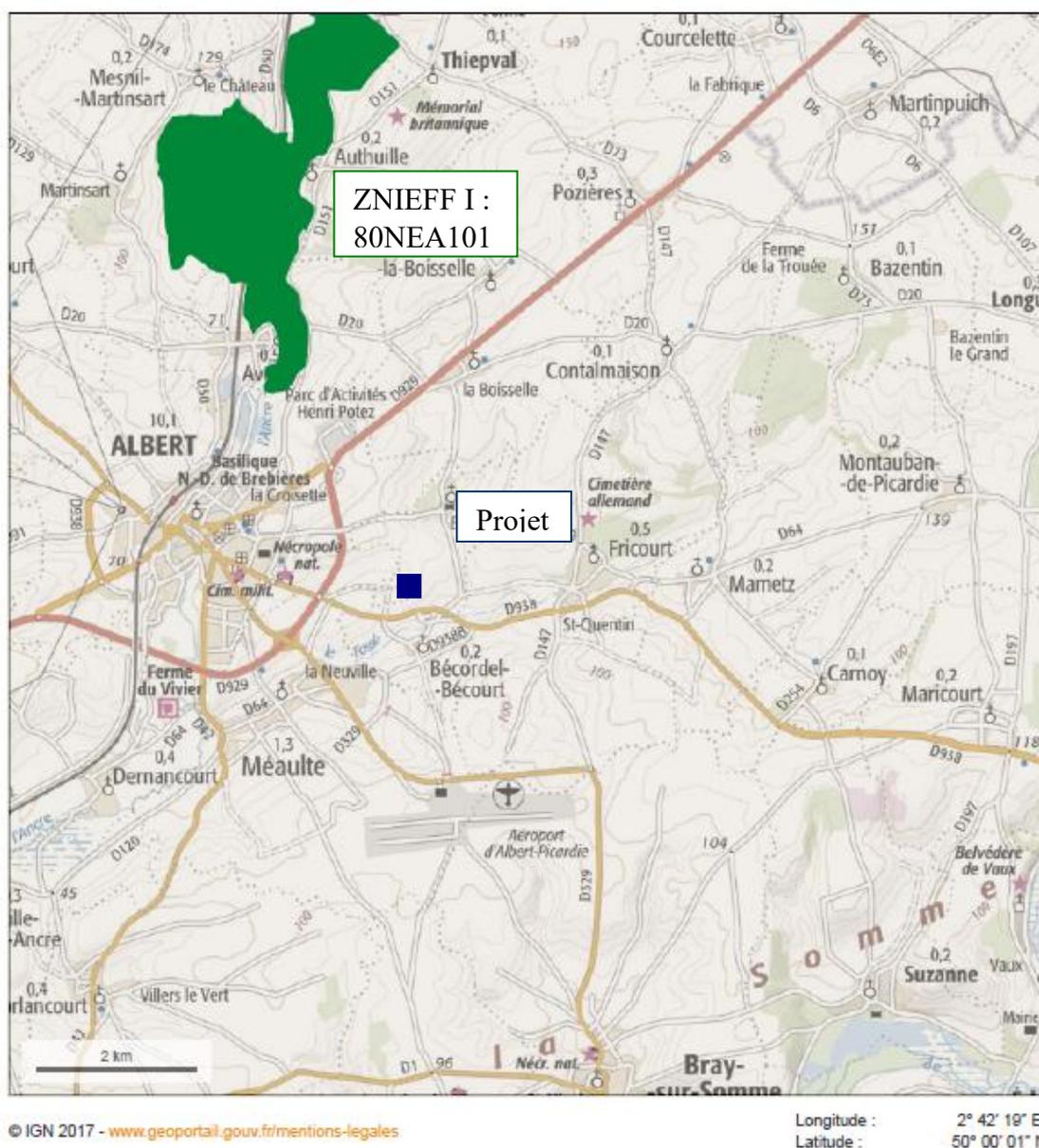


© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 42' 19" E
Latitude : 50° 00' 01" N

80NEA101 : Vallée de l'Ancre entre Beaumont-Hamel et Aveluy et cours supérieur de l'Ancre

ZNIEFF I : 80NEA101



Ces derniers sont trop éloignés pour être des enjeux en cas d'accident majeur à la vue du type d'installation sur le site.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants :

- Etangs et marais du bassin de la Somme– FR2212007
- Moyenne vallée de la Somme – FR2200357

Dans le secteur d'Albert, aucun site NATURA 2000 n'est situé à proximité du projet et des parcelles d'épandage. Ainsi, aucune incidence sur des sites NATURA 2000 ne peut être relevée dans ce secteur. La zone NATURA 2000 la plus proche est située à environ 7 km au sud-est du projet.

Attention cependant, des boisements sont présents au Nord du site à moins de 1km.

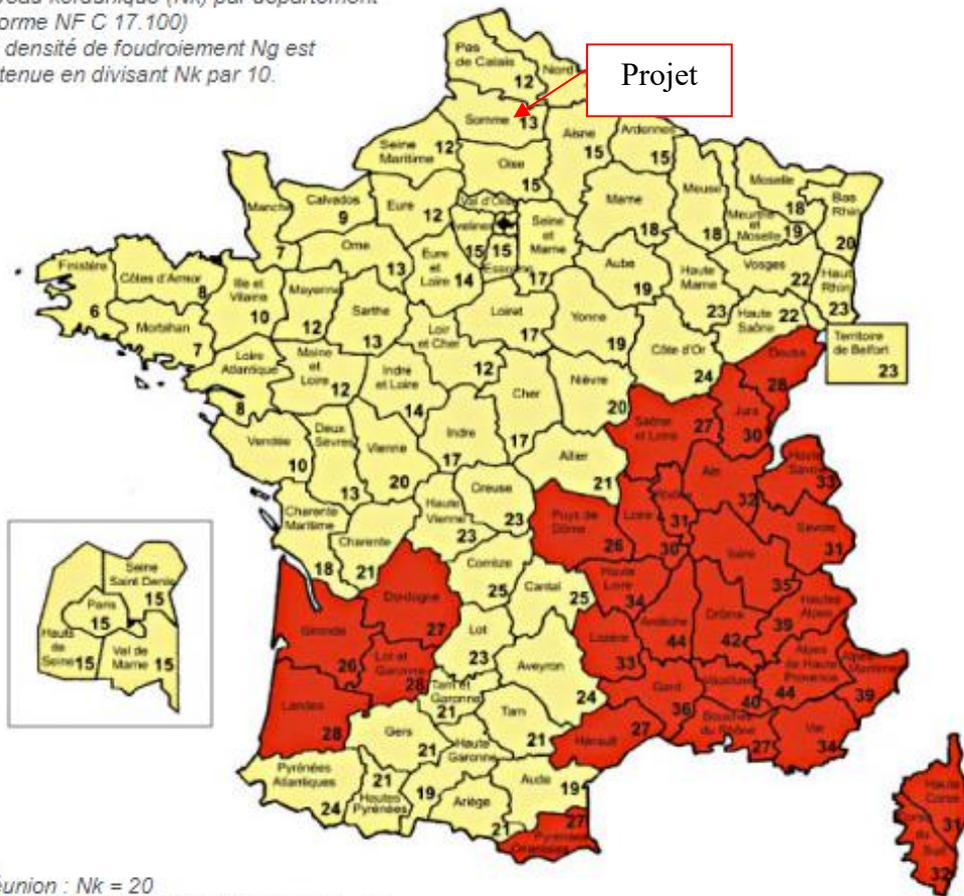
Risque de foudre :

L'activité orageuse peut être caractérisée par le niveau kéraunique (Nk) : nombre de jours d'orage par an avec une valeur moyenne en France de 11,30. D'après la carte de France des niveaux kérauniques, le secteur du projet est concerné par moins de 25 jours de foudre par an (cf : carte kéraunique de la France page 230).

La probabilité d'un impact sur le site est très faible mais peut toutefois se produire.

Carte kéraunique de la France (source : énergie foudre) :

Niveau kéraunique (Nk) par département
(Norme NF C 17.100)
La densité de foudroiement Ng est
obtenue en divisant Nk par 10.



Réunion : Nk = 20
Guyane/Martinique/Guadeloupe : Nk = 40
Saint-Pierre et Miquelon : Nk = 1



Risque mouvement de terrain :

Les cavités recensées sur la commune d'Albert sont les suivantes :

- Place Emile Leturcq (PICA W0007825)
- Place d'armes (PICA W0007826)

- Rue du cadran (PICAW0007828)
- Rue Alphonse Pégard (PICAW0007829)
- Rue Gustave Reimann (PICAW0007830)
- Rue Louis Créta1 (PICAW0007831)

Cependant, ces cavités sont toutes situées dans la zone urbaine d'Albert à plus de 1,5 km du projet. Aucune cavité souterraine ou de zone à risque n'est ainsi recensée dans la zone d'étude. De plus, la commune d'Albert dispose d'un risque très faible de survenue d'un séisme.

Risque inondation :

Un événement d'inondation de l'Ancre sur la commune d'Albert le 1er mars 2001 au niveau de l'allée Charles Quéret. Cependant, le site d'implantation du projet se situe à une distance de plus de 600 mètres du lieu de débordement de l'Ancre. Une remontée de nappe ou un débordement de cours d'eau est peu probable au niveau du projet. Le projet est donc peu vulnérable face au risque d'inondation.

Risque sismique :

Le risque est considéré comme faible sur la commune de Bécordel-Bécourt au niveau du site.

Données climatologiques :

Les données climatologiques ci-dessous sont issues de la station météorologique d'Albert situé à environ 3,0km au sud-ouest du site principal. Les données 2016 étant incomplètes, ce sont les données 2015 qui sont utilisées (source : Météo France) :

| Station | Date | Précipitation Max | T° mini | T° maxi | Rafale maximale |
|-----------------------|-----------|-------------------|---------|---------|-----------------|
| Albert-Bray (Méaulte) | Janvier | 61,0 mm | -3,7 °C | 14,8 °C | 83,3 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Février | 51,5 mm | -3,1 °C | 10,9 °C | 83,3 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Mars | 29,3 mm | -2,3 °C | 17,0 °C | 96,3 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Avril | 32,6 mm | 0,6 °C | 25,3 °C | 68,5 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Mai | 66,0 mm | 3,4 °C | 24,6 °C | 94,5 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Juin | 19,3 mm | 5,3 °C | 29,8 °C | 59,3 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Juillet | 52,6 mm | 6,9 °C | 35,0 °C | 68,5 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Août | 74,0 mm | 6,7 °C | 32,4 °C | 72,2km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Septembre | 33,2 mm | 6,1 °C | 21,8 °C | 68,5 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Octobre | 55,0 mm | 0,4 °C | 20,8 °C | 61,1 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Novembre | 104,0 mm | -1,2 °C | 19,7 °C | 85,2 km/h |
| Albert-Bray (Méaulte) | Décembre | 29,1 mm | 1,8 °C | 14,8 °C | 70,4 km/h |

Les informations suivantes résument le climat d'Albert :

- Le mois le plus pluvieux est le mois de Novembre et le moins pluvieux celui de Juin ;
- Le mois le plus froid est le mois de Janvier et le plus chaud celui de Juillet ;
- Les vents dominants sont des vents venant du Sud-Ouest ;
- En moyenne, en 2015 la force des rafales maximales est de 87,65km/h.

NORMALES CLIMATIQUES 1981-2010 : ABBEVILLE

| ABBEVILLE (Somme) | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|-----------------|------|-------|--------------------|-------|-------|-------|--------------------|-------|-------|------|------|--------|
| | Altitude : 70 m | | | Latitude : 50°08'N | | | | Longitude : 1°50'E | | | | | |
| | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AOU | SEP | OCT | NOV | DEC | ANNEE |
| Températures en °C | | | | | | | | | | | | | |
| Minimale | 1,7 | 1,6 | 3,7 | 5,0 | 8,3 | 10,9 | 13,1 | 13,2 | 10,9 | 8,4 | 4,8 | 2,3 | 7,0 |
| Maximale | 6,4 | 7,1 | 10,4 | 13,4 | 16,9 | 19,4 | 22,0 | 22,2 | 19,2 | 15,0 | 10,1 | 6,8 | 14,1 |
| Moyenne | 4,1 | 4,4 | 7,1 | 9,2 | 12,7 | 15,2 | 17,5 | 17,7 | 15,1 | 11,7 | 7,5 | 4,5 | 10,6 |
| Nombre moyen de jours avec | | | | | | | | | | | | | |
| Tn <= -5°C | 2,8 | 1,9 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,3 | 1,2 | 6,3 |
| Tn <= 0°C | 9,9 | 9,7 | 4,8 | 1,9 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,6 | 4,1 | 9,9 | 41,0 |
| Tx <= 0°C | 2,3 | 1,3 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,3 | 1,5 | 5,5 |
| Tx => 25°C | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,5 | 3,2 | 7,0 | 6,3 | 2,4 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 20,5 |
| Tx => 30°C | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,4 | 1,3 | 1,3 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,1 |
| Tx => 35°C | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Précipitations en mm | | | | | | | | | | | | | |
| Hauteur mensuelle en mm | 63,3 | 49,1 | 56,7 | 52,4 | 59,4 | 66,0 | 58,9 | 70,2 | 65,1 | 81,7 | 79,6 | 78,9 | 781,3 |
| Nombre moyen de jours avec | | | | | | | | | | | | | |
| Rr >= 1 mm | 11,4 | 9,4 | 11,5 | 10,1 | 10,8 | 9,7 | 9,1 | 9,2 | 10,4 | 12,0 | 12,3 | 11,7 | 127,6 |
| Rr >=5 mm | 4,4 | 3,4 | 3,9 | 3,3 | 3,9 | 4,4 | 4,3 | 4,1 | 4,6 | 5,7 | 5,5 | 5,7 | 53,2 |
| Rr >=10 mm | 1,5 | 1,1 | 1,0 | 1,2 | 1,5 | 1,8 | 1,6 | 2,2 | 2,0 | 3,1 | 2,6 | 2,5 | 22,1 |
| Ensoleillement en heures | | | | | | | | | | | | | |
| Durée mensuelle | 66,1 | 85,9 | 118,3 | 172,3 | 197,3 | 205,8 | 224,5 | 211,9 | 153,3 | 114,8 | 73,9 | 53,8 | 1677,9 |
| Nombre moyen de jours avec | | | | | | | | | | | | | |
| Ensoleillement nul | 9,8 | 6,8 | 5,2 | 2,3 | 2,6 | 1,8 | 1,4 | 1,4 | 2,0 | 4,9 | 7,5 | 12,0 | 57,7 |
| Nombre moyen de jours avec | | | | | | | | | | | | | |
| Brouillard | 4,5 | 3,1 | 1,6 | 1,1 | 1,8 | 1,3 | 1,1 | 1,6 | 4,1 | 5,1 | 4,6 | 4,7 | 34,7 |
| Orage | 0,1 | 0,1 | 0,4 | 1,2 | 4,9 | 4,4 | 5,1 | 5,4 | 3,0 | 1,0 | 0,2 | 0,1 | 25,8 |
| Grêle | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,5 | 0,4 | 0,2 | 0,2 | 0,3 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2,1 |
| Neige | 4,4 | 4,3 | 2,4 | 1,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,8 | 3,2 | 17,5 |
| Vent en m/s | | | | | | | | | | | | | |
| Vitesse moyennée sur 10 mn | 2,5 | 2,5 | 2,7 | 2,7 | 2,2 | 2,1 | 2,1 | 1,9 | 1,9 | 2,0 | 2,1 | 2,4 | 2,3 |
| Nombre moyen de jours avec | | | | | | | | | | | | | |
| Rafales >= 16 m/s | 3,0 | 3,2 | 3,4 | 3,2 | 1,6 | 1,2 | 1,4 | 1 | 1,5 | 2,5 | 2,5 | 3,4 | 27,8 |
| Rafales >= 28 m/s | 0 | 0,1 | 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0,1 | 0,1 | 0 | 0 | 0,1 | 0,1 | 0,4 |

ROSE DES VENTS

Vent horaire à 10 mètres, moyenné sur 10 mn

Du 01 JANVIER 2000 au 31 DÉCEMBRE 2009

ABBEVILLE (80)

Indicatif : 80001001, alt : 70 m., lat : 50°08'06"N, lon : 01°50'18"E

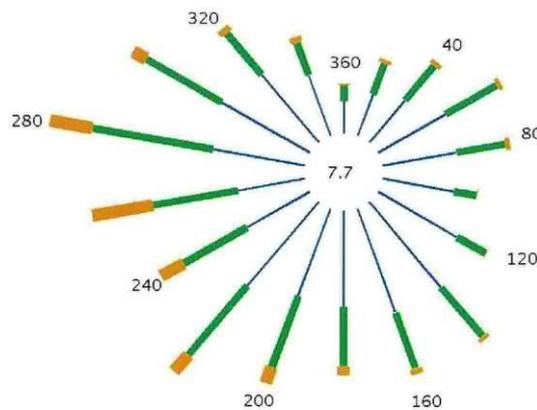
Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 29205

Manquants : 19



| Dir. | [1.5;4.5 [| [4.5;8.0 [| > 8.0 m/s | Total |
|-----------|-------------|-------------|-----------|-------|
| 20 | 1.5 | 1.1 | 0.1 | 2.7 |
| 40 | 1.9 | 1.5 | 0.2 | 3.5 |
| 60 | 2.6 | 2.0 | 0.2 | 4.7 |
| 80 | 2.5 | 1.6 | 0.2 | 4.3 |
| 100 | 2.4 | 0.8 | + | 3.2 |
| 120 | 3.1 | 1.1 | + | 4.2 |
| 140 | 3.7 | 2.1 | 0.1 | 6.0 |
| 160 | 3.7 | 2.0 | 0.2 | 5.9 |
| 180 | 3.2 | 2.0 | 0.3 | 5.5 |
| 200 | 3.1 | 2.6 | 0.6 | 6.2 |
| 220 | 3.7 | 3.0 | 0.7 | 7.5 |
| 240 | 2.4 | 2.4 | 0.9 | 5.7 |
| 260 | 2.3 | 2.9 | 2.1 | 7.2 |
| 280 | 3.1 | 4.1 | 1.5 | 8.6 |
| 300 | 3.4 | 2.9 | 0.5 | 6.8 |
| 320 | 3.0 | 1.8 | 0.2 | 5.0 |
| 340 | 2.2 | 1.2 | 0.2 | 3.5 |
| 360 | 1.1 | 0.5 | + | 1.7 |
| Total | 48.7 | 35.5 | 8.1 | 92.3 |
| [0;1.5 [| | | | 7.7 |



Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord
le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

↓.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Centre Départemental de la SOMME
RTE d'HESDIN 80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 25 39 80 – Fax : 03 22 25 39 81 – Email : cdm80@meteo.fr

D'après les données ci-dessus, nous pouvons en déduire les conclusions suivantes :

- Le mois le plus pluvieux est le mois d'Octobre et le moins pluvieux celui de Février.
- Le mois le plus froid est le mois de Janvier et le plus chaud celui de d'Août

- Les vents dominants sont orientés Sud-Ouest (cf. la rose des vents ci-dessus).
- En moyenne, la force du vent moyennée sur 10 m est de 2,3 m/s soit 8,28 km/h. La moyenne annuelle de la force du vent est donc de 32,67 km/h.

4. Description des installations

a. Fonctionnement global et aménagement des installations

Le bâtiment aura les caractéristiques suivantes :

- Longueur : 108,20 m
- Largeur : 15,20 m
- Hauteur à l'égout de toiture : 3,47 m
- Hauteur faitage : 4,79 m
- 1 SAS techniques de : 9,20 m x 10,10 m
- Surface couverte et close : 1 738 m²

Structure métallique, sur fondations béton armé.

- Elévation : Panneaux sandwichs de 50 mm d'épaisseur – Teinte IVOIRE / RAL 1015,
- Habillage des angles : Teinte VERT RESEDA / RAL 6011
- Couverture : Tôles fibro sans amiante – Teinte noire asphalte
- Menuiseries : Portails et portes en PVC

Le travail est mécanisé.

Le bâtiment est composé d'un niveau.

La ventilation sera dynamique :

- Entrée d'air transversale par des trappes linéaires de part et d'autre du poulailler et sur 2 niveaux. :
- L'extraction d'air vicié se fait par les turbines situées en pignons.
- Ventilation des fientes dès leur production pour les sécher avec évacuation vers le hangar de stockage.

Matériaux de construction :

- La charpente est métallique, sur fondations béton armé,
 - Poteaux de charpente IPE 300 m/m,
 - Arbalétriers 270 m/m
 - Panneaux intermédiaires en bois traité.
- Les fermes ne sont pas apparentes,
- Le plafond est isolant et suit la pente de toiture – Epaisseur 40 m/m – PIR – Classement au feu : D s2-do – Masse volumique : 30 Kg/m³.
- Les parois verticales sont en panneaux sandwichs de 50 m/m d'épaisseur – 2 faces tôles laquées – Classement au feu : B s2-do.
- Plancher intermédiaire : ossature primaire métallique avec un plancher béton collaborant.

Hangar stockage fientes :

La fumière est un bâtiment couvert et clos sur trois côtés, conçu sur charpente métallique. Il s'agit du hangar de stockage des fientes où elles termineront leur phase de séchage, après avoir subi une étape de préséchage. L'autorisation d'exploitation de la fumière est présente en annexe 3.

Description :

- Longueur : 18 m
- Largeur : 10 m
- Hauteur : 2,18 m
- Stockage : 360m³

Structure métallique, sur fondations béton armé :

- Elévations Mur béton banché sur 2.00 ml de hauteur, puis bardage vertical simple peau – Teinte BEIGE CEZANNE / RAL 1015
- Habillage des angles : Teinte VERT RESEDA / RAL 6011
- Couverture Tôles fibro sans amiante.
- Portail coulissant en bac acier – Idem bardage / RAL 1015.

La fumière est déjà implantée et sera en bout du bâtiment d'élevage

Elle recevra les fientes des volailles par un tapis sur convoyeur mécanique qui fonctionnera 1 heure par jour – 7 jours/7.

Les fientes qui arriveront dans le hangar seront préalablement préséchées par le système de ventilation dynamique qui dirigera de l'air chaud ambiant sur les fientes. Ce dispositif permettra de prétendre à la qualité de fiente normée NFU 42-001. Dès leur production, les fientes seront mises sur un tapis ventilé avec de l'air pour les sécher. Le tapis les acheminera ensuite vers un poste de relèvement pour évacuer et stocker les fientes dans le hangar, autrement dit la fumière.

L'avantage de ce dispositif sera essentiellement l'absence d'odeur et de fermentation, permettant la production d'un produit stable et commercialisable à destination des agriculteurs comme engrais, notamment en substitution des engrais minéraux issus des énergies fossiles (gaz et pétrole)

Principales barrières de sécurité :

- 5 Extincteurs qui seront vérifiés annuellement sur le site d'Albert.
- Réserve d'eau incendie de 272 m³.
- Formation à l'utilisation des extincteurs et aux risques encourus.
- L'installation dispose en permanence d'un accès pour permettre à tout moment l'intervention des services d'incendie et de secours.
- Affichage des consignes de sécurité et des différents numéros des services de secours près de l'entrée des bâtiments et du téléphone.

b. Description des utilités et installations annexes

Installations annexes à risque :

Local groupe électrogène :

Le fait que le bâtiment soit en ventilation dynamique rend obligatoire la présence d'un groupe électrogène de 550 Kva avec une cuve fuel de 1 500 litres. Ce groupe ne servant qu'en cas de panne EDF, sera placé dans un local technique spécifique :

Surface couverte et close : 16,0 m²

Le congélateur dans lequel les cadavres seront stockés à température négatives se trouve à l'intérieur du local du groupe à électrogène.

Deux cuves de gaz de 1,7 t chacune.

Installations sensibles indispensable pour le maintien d'un niveau de sécurité suffisant :

Réserve d'eau incendie de 272 m³.

Local eau :

Un local technique spécifique pour l'alimentation en eau sera présent sur le site au niveau du SAS.

c. Description des moyens d'intervention et de protection

Moyen interne propre à l'établissement :

- L'utilisation de protections (combinaison, surbottes...)
- La présence de 3 extincteurs dans le bâtiment d'élevage, 1 dans le local technique et 1 dans la fumière
- Réserve incendie de 272 m³
- Porte sandwich coupe-feu
- Dispositif de rétention pour la cuve de fioul et ceux de gaz

Moyens externes :

Le projet d'exploitation de poulettes intégrera une réserve à incendie et des extincteurs, permettant d'agir en cas de début d'incendie. De plus, le futur poulailler sera situé à une distance d'environ 2,5km de la caserne des pompiers d'Albert, ce qui garantit la venue rapide sur le site des pompiers en cas d'incendie, en moins de dix minutes.

En cas d'accident du travail, la proximité du centre de secours d'Albert permet d'assurer la venue rapide d'une unité de secours sur le site.

Il n'y a pas d'entreprises à proximité directe du site.

L'exploitant mettra en place des dispositifs de rétention pour les cuves de gaz et de fioul afin d'éviter toutes pollutions accidentelles.

M. Villain sera la seule personne sur site et se trouvera en grande majorité dans le bâtiment d'élevage.

5. Identification et caractérisation des potentiels de dangers

a. Potentiels de dangers liés aux produits

| Désignation | FDS | CAS |
|--|--|---|
| Fioul | Total 30211 | |
| Classification et Risques | | |
| Mentions de danger selon le Règlement CE N° 1272/2008 |  | H226 – Liquide et vapeurs inflammables |
| | | H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |

| | | |
|--|--|--|
| | | H315- Provoque une irritation cutanée |
| | | H332 – Nocif par inhalation |
| | | H351 – Susceptible de provoquer le cancer |
| | | H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| | | H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Etat physique à 20°C | | |
| | Liquide rouge limpide à odeur caractéristique | |
| Masse volumique en kg/m³ à 15 °C | 830-880 | Point éclair en °C > 55 °C |
| Pression de vapeur à 37,8°C | < 1 kPa | Température d'autoinflammation en °C > 250 °C |
| Point d'ébullition en °C | 150-380°C | LIE (%volume) 0,5 % |
| Densité de vapeur | > 5 | LES (%volume) 5 % |
| Solubilité | Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels | |
| Incompatibilité | La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'inflammation, les flammes, l'électricité statique. Oxydants forts. Acides forts. Des bases fortes. (herbicides...). Halogènes. | |

| Désignation | FDS | CAS |
|--|------------|------------------------------------|
| Propane | Butagaz | 68512-91-4 |
| Classification et Risques | | |
| Mentions de danger selon le Règlement CE N° 1272/2008 | | H220 – Gaz extrêmement inflammable |

| | | | |
|--|--|---|--|
| |   | | H280 – Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur |
| Etat physique à 20°C | Gaz incolore odeur caractéristique et déplaisante | | |
| Masse volumique en kg/m³ à 15 °C | > 502 (liquide) 1,9 (gazeux) | Point éclair en °C | < - 50°C |
| Pression de vapeur à 15°C | 7,5 bar | Température d'autoinflammation en °C | > 400 |
| Point d'ébullition en °C | -43°C | LIE (%volume) | 2,4% |
| Densité de vapeur | - | LES (%volume) | 9,4% |
| Solubilité | Peu soluble | | |
| Incompatibilité | <p>La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'inflammation, les flammes, l'électricité statique.</p> <p>Oxydants forts. Acides forts. Des bases fortes. (herbicides...). Halogènes.</p> | | |

| Désignation | FDS | CAS | |
|--|--|---|----------|
| Propane | Butagaz | 68512-91-4 | |
| Classification et Risques | | | |
| Mentions de danger selon le Règlement CE N° 1272/2008 |   | | |
| | <p>H220 – Gaz extrêmement inflammable</p> <p>H280 – Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur</p> | | |
| Etat physique à 20°C | Gaz incolore odeur caractéristique et déplaisante | | |
| Masse volumique en kg/m³ à 15 °C | > 502 (liquide) 1,9 (gazeux) | Point éclair en °C | < - 50°C |
| Pression de vapeur à 15°C | 7,5 bar | Température d'autoinflammation en °C | > 400 |
| Point d'ébullition en °C | -43°C | LIE (%volume) | 2,4% |
| Densité de vapeur | - | LES (%volume) | 9,4% |
| Solubilité | Peu soluble | | |

| | |
|------------------------|--|
| Incompatibilité | <p>La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'inflammation, les flammes, l'électricité statique.</p> <p>Oxydants forts. Acides forts. Des bases fortes. (herbicides...). Halogènes.</p> |
|------------------------|--|

Les produits de désinfection ne sont pas stockés sur le site, cependant leur fiche de données sécurité sont jointes en annexe 22.

b. Potentiels de dangers liés à l'exploitation

| Désignation de l'équipement | Produits susceptibles d'être présents dans l'équipements | % de chaque produit | Phase (liquide, gazeuse, solide) | Volume total de l'équipement | Pression max | Température max | Localisation de l'équipement dans le site |
|--|--|---------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------|-----------------|--|
| Cuve du groupe électrogène | Fioul | 100 % | Liquide | 1 500 litres | | | Dans le local du groupe électrogène au Sud du site |
| Deux cuves de propane | Propane | 100 % | Liquide | 1,7 t chacune | | | Au Sud du site |
| Fumière | Fientes séchées | 100 % | Solide | 555 t par an | - | - | Dans la fumière au Nord du site |
| Tapis roulant pour acheminement du bâtiment à la fumière | Fiente | 100 % | Solide | - | - | - | Entre le bâtiment et la fumière |

c. Potentiels de dangers liés aux facteurs externes

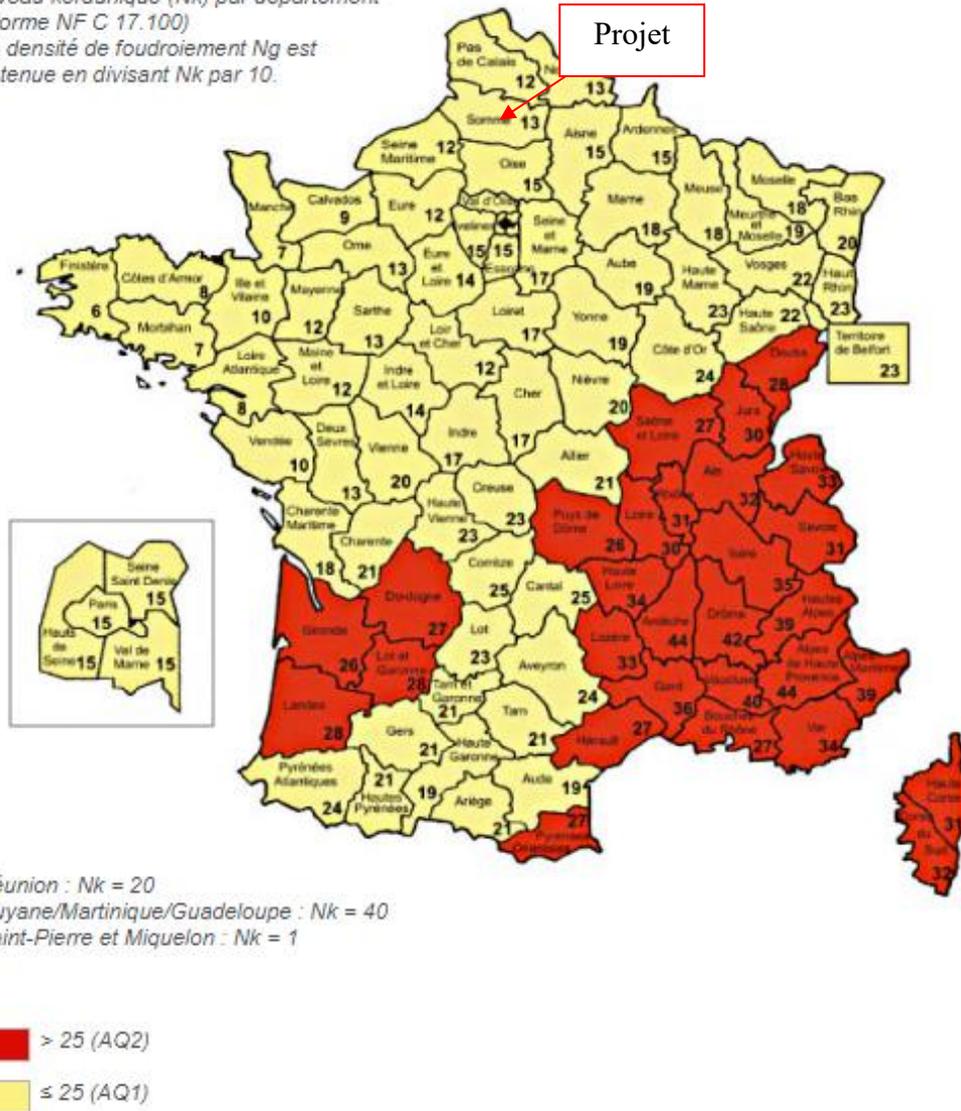
Foudre :

L'activité orageuse peut être caractérisée par le niveau kéraunique (Nk) : nombre de jours d'orage par an avec une valeur moyenne en France de 11,30. D'après la carte de France des niveaux kéraoniques, le secteur du projet est concerné par moins de 25 jours de foudre par an (cf : carte kéraunique de la France page 230).

La probabilité d'un impact sur le site est très faible mais peut toutefois se produire.

Carte kéraunique de la France (*source : énergie foudre*) :

Niveau kéraunique (Nk) par département
(Norme NF C 17.100)
La densité de foudroiement Ng est
obtenue en divisant Nk par 10.



Un impact de foudre a la possibilité de provoquer un incendie du bâtiment. Cependant, à la vue de l'emplacement du site et le peu de cas recensés dans l'étude d'accidentologie, ce risque est très faible.

Mouvement de terrain :

Les cavités recensées sur la commune d'Albert sont les suivantes :

- Place Emile Leturcq (PICAW0007825)
- Place d'armes (PICAW0007826)
- Rue du cadran (PICAW0007828)
- Rue Alphonse Pégard (PICAW0007829)
- Rue Gustave Reimann (PICAW0007830)
- Rue Louis CrétaI (PICAW0007831)

Cependant, ces cavités sont toutes situées dans la zone urbaine d'Albert à plus de 1,5 km du projet. Aucune cavité souterraine ou de zone à risque n'est ainsi recensée dans la zone d'étude. Il n'y a pas de mouvement de terrain ou d'effondrement recensés au niveau du site d'après la base géorisque. Le dernier arrêté CATNAT remonte à 2001 lors des inondations de la Somme.

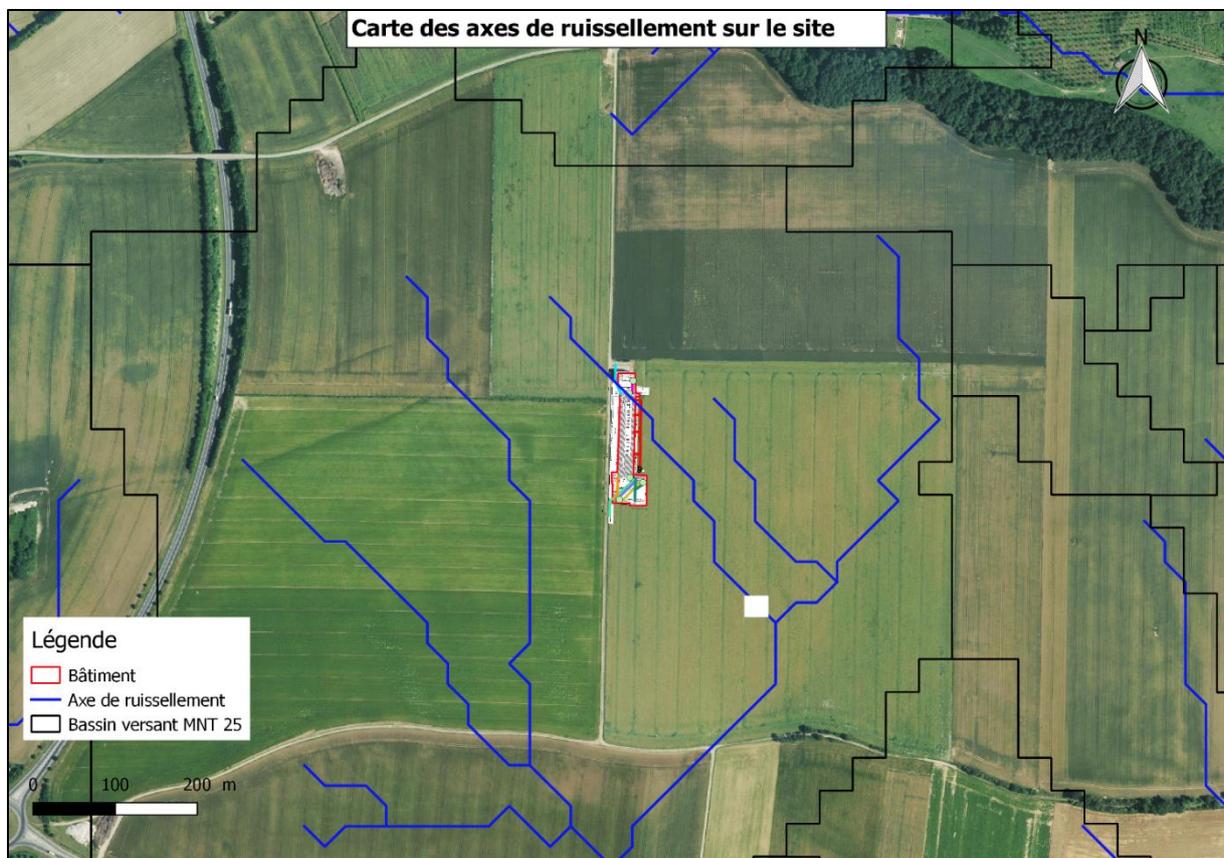
De plus, la commune d'Albert dispose d'un risque très faible de survenue d'un séisme.

Le risque de mouvement de terrain est très faible. Ce type d'événement provoquerai des dégâts sur le bâtiment mais peu de probabilité d'effondrement.

Inondation :

Un événement d'inondation de l'Ancre sur la commune d'Albert le 1er mars 2001 au niveau de l'allée Charles Quéret. Cependant, le site d'implantation du projet se situe à une distance de plus de 600 mètres du lieu de débordement de l'Ancre. Une remonté de nappe ou un débordement de cours d'eau est peu probable au niveau du projet. Le projet est donc peu vulnérable face au risque d'inondation. La dernière crue pluviale sur la commune d'Albert remonte à 2007. Le risque d'inondation est très peu probable à la vue de la localisation du projet.

Le site se trouve sur un axe de ruissellement mais un bassin d'infiltration de 115m³ permet la gestion des parties imperméables du site en cas de vicennale de 24h soit 57,5 mm. De plus, le site se trouve en tête de l'axe de ruissellement, un endroit où la quantité d'eau ruisselant n'est pas encore importante. Les risques d'inondation par ruissellement sont donc quasi nuls.



Séisme :

Le risque est considéré comme très faible sur la commune d'Albert au niveau du site. La probabilité d'un tel événement est donc infime. Cet événement s'il venait à se produire, serait de faible intensité et donc n'engendrerai pas de dégât important sur les bâtiments. Un contrôle des différents systèmes serai effectué suite à cet événement.

Malveillance :

Le site sera fermé et donc son accès limité. La probabilité est faible mais pourrait provoquer un incendie important et donc peut être un événement initiateur d'un accident majeur.

Aléa retrait-gonflement d'argile :

Le site se trouve sur un aléa faible concernant ce risque. Ce phénomène se produit généralement lors d'un période de sécheresse après une grosse période pluviale entrainant des fissures au niveau du sol pouvant impacter la structure du bâtiment. Cependant, le site se trouve sur un aléa faible et donc la probabilité de l'événement est faible. Ce phénomène impacte la structure du bâtiment et donc sa stabilité. L'effondrement est peu probable mais des travaux de rénovation seront nécessaire après ce type d'événement.



Divagation d'animaux :

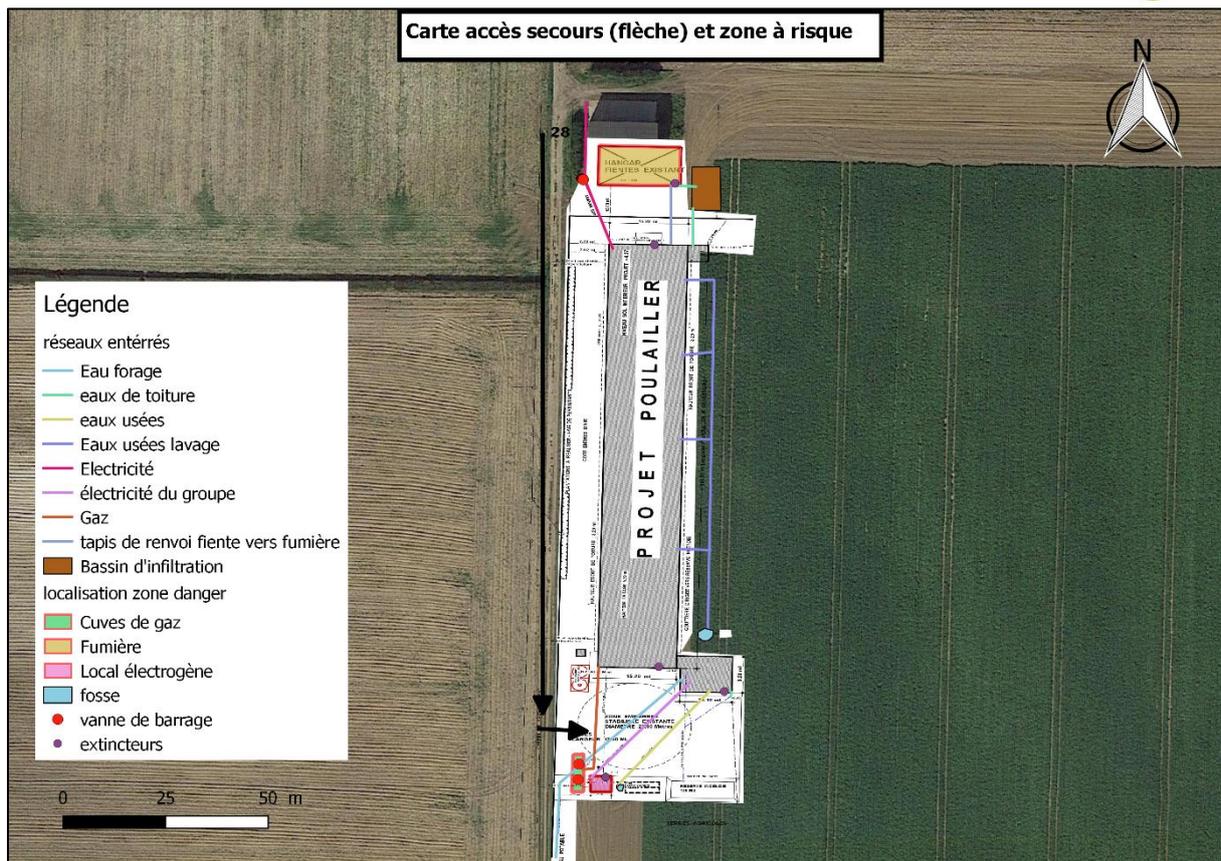
Cet évènement peut intervenir de façon plus importante quand les animaux sont en extérieur ou lors des opérations de chargement et de déchargement des volailles. Les bâtiments sont clos et les poules ne sortent pas du bâtiment. Ce risque est donc limité dans le cas de l'exploitation.

Résumé des risques extérieurs avec leur danger et leur probabilité :

| Désignation du facteur | Evènement initiateur | Danger | Probabilité | Gravité |
|----------------------------------|--|---|-------------|------------|
| Foudre | Impact de foudre | Incendie | Très faible | Faible |
| Séisme | Tremblement de terre | Effondrement du bâtiment | Nul | Faible |
| Inondation | Gros orage + ruissellement | Ruissellement | Faible | Faible |
| Mouvement de terrain | Cavité non connue dans les données | Effondrement du bâtiment | Quasi nulle | Faible |
| Malveillance | Intrusion | Incendie ou pollution de l'eau | Faible | Importante |
| Aléa retrait-gonflement d'argile | Grosse période de pluie suivi d'une sécheresse | Fissure et fragilisation du bâtiment, risque d'effondrement | Faible | Faible |
| Divagation d'animaux | Problème lors de chargement de camions | Fuite des animaux, possible incident sur toute alentour et propagation de maladie | Très faible | Faible |

d. Synthèse et cartographie

| Produit | Equipements | Potentiels de dangers |
|-----------------|-------------|--|
| Fioul | Cuve | Pollution du sol Eclatement de la cuve prise dans un incendie |
| Gaz propane | Cuves | Feu torche, éclatement des cuves prises dans un incendie |
| | Tuyauteries | Feu torche, Flashfire |
| | Bâtiment | Feu torche, VCE |
| Fientes séchées | Fumière | Incendie |



e. Réduction des potentiels de dangers

Le projet répond aux différentes MTD pour les élevages intensifs.

Une distance entre l'installation de l'élevage et les tiers est respectée d'au moins 800 mètres. Le danger sur les tiers est donc réduit. Le seul personnel présent sera Mr. Villain, le gérant, possédant une longue expérience dans le domaine de l'élevage. Il sera donc en capacité de parfaitement utiliser les équipements, réduisant ainsi les risques d'accidents.

Les surfaces seront maintenues propres grâce aux systèmes d'acheminement automatique de l'alimentation et à l'évacuation une fois par jour des fientes. Ceci limite le risque d'accident. Un système de ventilation permettra une bonne circulation de l'air et de la fumée en cas d'incendie. La fumière est couverte par un toit limitant la propagation de flammes lors d'un éventuel incendie. Un accès sera toujours possible pour l'intervention des secours. La livraison de gaz et de fioul sera suivie ainsi que leur facture pour prévenir toutes fuites. Des portes sandwichs permettront la limitation de la propagation d'un possible incendie et le site sera fermé quand Mr. Villain ne sera pas présent pour éviter tout acte de malveillance.

6. Analyse du retour d'expérience

Il s'agit là d'un nouveau projet n'ayant pas encore de retour d'expérience sur l'étude de dangers.

Pour estimer la probabilité d'apparition des événements, il a été regardé la banque de donnée du BARPI (Ministère de l'environnement) sur l'inventaire des accidents technologiques et industriels.

Il apparaît les éléments suivants pour les activités d'élevage de volailles et gibier à plumes (rubrique ICPE 2111) entre 1988 et 2015 :

- 396 cas d'incendie ;
- 38 cas de rejet de matières dangereuses/polluantes ;
- 15 cas d'explosions ;
- 5 autres cas.

La liste des 422 événements est présente en annexe de ce document (cf. fin) obtenu grâce à la base de données ARIA du ministère.

La base de données a permis une synthèse de l'accidentologie à partir de ces différents événements.

L'incendie représente donc le risque principal pour les installations d'élevage de volailles et gibiers à plume. Ce constat s'explique facilement par les caractéristiques inhérentes à l'activité. Dans un bâtiment fermé sont concentrées des matières inflammables (paille, fourrage) et des machineries consommatrices d'énergie. Ces sources d'ignition potentielles sont de type chauffage, ventilation ou alimentation des animaux. De plus, l'empoussièrément y est important, ce qui facilite les départs de feu (ARIA 1866, 3167, 28181, 32980, 37708, 38879, 45213).

Les rejets de matières polluantes constituent le deuxième type d'événements étudiés. Les fumées produites par les incendies ne sont pas prises en compte dans les chiffres mentionnés ci-dessus. Ces rejets sont constitués par 2 sous-groupes principaux :

- Les émissions dans le milieu naturel de polluants liquides comme le lisier (ARIA 5531, 19885, 34134) ou des hydrocarbures (ARIA 25364, 36066) ;
- Les fuites de gaz alimentant des brûleurs (ARIA 33069, 35724) ou produit par une mauvaise combustion (ARIA 14882, 37880).

Ces rejets peuvent être à l'origine des incendies, dans le cas des fuites de propane utilisé pour les systèmes de chauffage notamment. Ils peuvent aussi être la conséquence des sinistres, le feu ayant endommagé les installations.

Les explosions sont directement liées à l'emploi de gaz combustible liquéfié stocké en citerne ou en bouteilles. Elles sont majoritairement à l'origine d'incendie (ARIA 7887, 34198, 44975). Mais peuvent également en être la conséquence (ARIA 43907).

Les autres phénomènes dangereux présents dans les événements de l'étude sont par exemple :

- Mort des animaux par asphyxie (ARIA 25650, 32153) ;

- Contamination de l'élevage par des dioxines (ARIA 26311) ou un virus (ARIA 25718).

De tous ces incidents il en ai ressorti plusieurs choses.

Interventions délicates pour les pompiers

La difficulté principale des interventions reportées dans la base vient de la propagation très rapide des incendies (ARIA 36118, 37806). La quantité importante de matières combustibles et la configuration des installations (ARIA 11018) explique cette rapidité. Même lorsque l'installation est équipée de détection incendie avec report d'alarme chez l'exploitant (ARIA 32719) l'embrasement généralisé ne peut être évité. Ce résultat est récurrent malgré l'engagement de moyens d'extinction importants (ARIA 34910).

Les pompiers peuvent également rencontrer des difficultés supplémentaires. Les problèmes d'approvisionnement en eau sont fréquents (ARIA 21976). L'isolement de certains bâtiments impose la mise en place d'une noria (ARIA 39194) : poteau incendie à plusieurs centaines de mètres ou dont le débit est insuffisant, absence de point d'eau utilisable à proximité... A contrario, la proximité des habitations des exploitants (ARIA 39561), de cuve de stockage de GPL (ARIA 35469) nécessitent des précautions additionnelles. Enfin, les fuites enflammées de gaz (ARIA 34808) constituent des interventions à haut risque pour les services de secours.

Six personnes ont perdu la vie

Sur les 422 événements étudiés, on dénombre 5 accidents mortels :

- ARIA 3093 : le 28/11/94 le corps du propriétaire est découvert dans les décombres d'un poulailler industriel détruit par les flammes.
- ARIA 14151 : le 16/10/98 deux employés sont gravement brûlés dans l'explosion suivie d'un incendie d'un bâtiment abritant des canetons. Un des deux décèdera quelques jours plus tard, des suites de ses blessures. Une poche de propane se serait formée au sol en raison d'une fuite. L'ouverture de la porte du bâtiment a provoqué le mouvement du gaz. L'explosion survient lors du contact de celui-ci avec un radiant incandescent.
- ARIA 32891 : le 23/03/07 deux employés décèdent lors de la préparation d'un bâtiment. Un canon à air chaud est mis en place en vue de l'arrivée de poussins. Le dysfonctionnement d'un aérotherme et/ou une fuite de gaz liée à une mauvaise utilisation du matériel serait à l'origine d'une explosion, suivie d'un incendie.
- ARIA 41710 : le 27/12/11 un éleveur de canards décède durant le nettoyage intérieur d'un silo de farine de maïs. Entré dans la capacité par une trappe en partie inférieure, il est enseveli par la chute de plaques de farine agglomérée.
- ARIA 43602 : le 25/03/13 un pompier meurt dans l'embrasement généralisé éclair d'un poulailler industriel.

Le bilan, pour l'ensemble de l'étude, fait également état de 12 blessés graves. Parmi eux figurent 5 pompiers. Si dans la grande majorité des cas il s'agit de brûlures, on relève également 2 intoxications : l'une au monoxyde de carbone (ARIA 14882), l'autre par les fumées d'incendie (ARIA 31677).

22 blessés légers sont également à déplorer. Pour la moitié d'entre eux, ils font partie des équipes de secours.

3 millions d'animaux morts

Les élevages de volailles sont souvent des installations répondant à une logique industrielle de production. De nombreux animaux sont donc présents dans un même bâtiment. Au total, on recense 3 089 614 animaux tués dans les 422 événements étudiés. Dans 108 cas, la mortalité animale est supérieure ou égale à 10 000 bêtes. Pour les quelques accidents où la totalité des animaux ne périt pas au cours de l'événement, les survivants sont euthanasiés (ARIA 34742). Les poussins constituent à eux seuls la moitié des pertes. Les poules et poulets représentent un million de morts. Les autres élevages concernés sont par ordre décroissant ceux de : canards, dindes, pintades, faisans et cailles. À titre d'exemple on peut citer :

- ARIA 22735 : 180 000 poules pondeuses ;
- ARIA 12462 : 50 000 poussins ;
- ARIA 33858 : 20 000 canards ;

Dans la très large majorité des cas, l'unité à l'origine de l'événement est détruite. Ceci s'explique par la typologie principale des accidents à savoir l'incendie. L'exploitant doit donc faire face à des pertes financières de plusieurs ordres : dommage matériel et perte d'exploitation par manque à gagner (ARIA 42123, 45773). Pour 27 événements, l'information que la destruction de l'outil de production entraîne un chômage technique est mentionnée dans la base (ARIA 31923, 43907).

Destruction d'écosystèmes naturels

Les rejets de matières polluantes peuvent avoir des conséquences plus ou moins durables sur les écosystèmes naturels. Les hydrocarbures sont à l'origine de pollution localisées mais persistantes (ARIA 25364). Les rejets de lisiers sont extrêmement destructeurs pour la faune des cours d'eau. La mortalité d'une rivière peut ainsi être totale sur plusieurs kilomètres (ARIA 5531, 19835).

Les causes

Les informations renseignées dans la base ARIA sur les causes des événements sont malheureusement peu robustes. Deux explications peuvent être trouvées à cela. D'une part, les causes, même premières, des accidents sont rarement connues avec certitude. 94 % des événements sont des incendies. Ils induisent des dommages matériels très importants rendant particulièrement difficile les enquêtes post-accidentelles. D'autre part, la source d'information du BARPI sur ces événements provient essentiellement des services de secours ; les éleveurs ne semblent pas informer systématiquement l'inspection des installations classées de la survenue d'incidents ou d'accidents (seuls 16 % des événements analysés contiennent des informations fournies par l'IIC).

Les systèmes de chauffage

Les élevages de volailles présentent une particularité par rapport à d'autres exploitations agricoles. Elle réside dans la présence de systèmes de chauffage, utilisés pour chauffer les

bâtiments avant l'arrivée des animaux et pendant leur phase de croissance. Ils sont de deux sortes :

- radiants électriques ou au gaz (propane) ;
- générateurs d'air chaud / aérothermes fonctionnant au gaz (propane).

Dans 73 événements des 422 étudiés, les systèmes de chauffage seraient impliqués dans leurs causes premières, ou perturbations (ARIA 3461, 38206). Les différents types de défaillance rencontrés sur ces matériels sont :

- chute d'appareil de chauffage sur le sol paillé du bâtiment (ARIA 32779, 37855) ;
- dysfonctionnements de l'appareil (ARIA 21762, 35171, 45526) ou fuites de gaz (ARIA 32891, 35724, 42123) ;
- défaillances électriques (ARIA 40442) ;
- 15 cas répertoriés de fuite de gaz en amont des systèmes chauffants (tuyauteries, détendeurs, cuve) (ARIA 14151, 33069, 41382).

Parmi ces 73 événements, 25 sont survenus en phase de démarrage des systèmes de chauffage (ARIA 31036, 39669). Outre le risque classique lié à la remise en service d'équipements, ce chiffre souligne l'importance de la propreté des systèmes de chauffage. En effet, lors de la préparation des bâtiments pour l'accueil de jeunes volailles, le paillage est renouvelé. Cette opération peut être génératrice de poussières ou de mouvement de fines brindilles de paille. Si un nettoyage rigoureux des systèmes de chauffage n'est pas mis en place, le démarrage des radiants ou aérothermes peut alors créer un départ de feu (ARIA 39158).

Installations électriques et agressions externes

Parmi les autres perturbations mentionnées dans les événements étudiés on relève :

- des défaillances sur les systèmes électriques internes à l'exploitation, de type court-circuit, qui sont évoqués dans 21 événements (ARIA 9562, 34110, 35838) ;
- des phénomènes météorologiques comme ;
 - la foudre qui est à l'origine d'un incendie dans 4 accidents (ARIA 38433, 45773) ;
 - la forte chaleur engendrant la mort des volailles par hyperthermie (ARIA 25650) ;
 - les fortes pluies provoquant le débordement de fosse à lisier (ARIA 10702).
- des réactions inattendues ou des phénomènes non maîtrisés :
 - fermentation microbienne incontrôlée de fourrage (ARIA 11032), de fiente (ARIA 24225, 38149) ou de céréales (ARIA 45234) ;
 - réaction chimique avec de la chaux (ARIA 31165).
- des erreurs humaines qui traduisent une insuffisance d'identification des dangers et de mesures de prévention des risques :
 - mauvaise régulation du flux thermique des chauffages (ARIA 6823, 13115, 38677) ;

- emploi de matériel inapproprié en présence de matières inflammables type fumigène (ARIA 45544) ou poste à souder (ARIA 21671).
- des actes de malveillance dans 4 cas (ARIA 37652).

Mesures prises à la suite des sinistres

Certaines dispositions prises par les exploitants à la suite des événements sont renseignées dans la base. Il s'agit essentiellement de mesures techniques. Ainsi on peut retenir :

- mise aux normes d'hygiène (ARIA 22370) ou électriques (ARIA 22370, 35838) ;
- mise en place d'une dalle en béton pour renforcer la fosse à lisier (ARIA 34134) ;
- mise en place d'un système d'extinction automatique à eau dont le déclenchement entraînera la coupure du chauffage et de la ventilation (ARIA 12462) ;
- installation de système de détection d'incendie et d'extinction dans les locaux électriques (ARIA 35838) ;
- installation d'un détecteur de monoxyde de carbone et allongement des temps de ventilation du bâtiment (ARIA 14882) ;
- mise en place d'un système de chauffage de conception différente (ARIA 37855, 41975, 44972) ;
- remplacement de la paille par une litière en copeau moins inflammable (ARIA 44972)
- emploi de matériaux de construction plus résistants au feu ou ininflammables (ARIA 35838, 37855).

Des mesures organisationnelles sont également engagées :

- communication dans une revue spécialisée par un syndicat professionnel sur les risques liés à une mauvaise combustion et à la formation de monoxyde de carbone (ARIA 12462) ;
- renforcement des opérations de nettoyage et de leur contrôle après paillage d'un bâtiment (ARIA 39158) ;
- augmentation de la fréquence des contrôles des installations électriques (ARIA 35838).

7. Analyse préliminaire des risques

a. Présentation de la méthode

La méthode APR est utilisée pour définir l'ensemble des événements initiateurs et les phénomènes dangereux associés. Elle permettra de recenser également les barrières de sécurité et de sélectionner les phénomènes dangereux qui seront analysés. Les retours d'expérience sur d'autres sites seront essentiels pour établir ces points.

b. Analyse des agressions potentielles

Les risques induit par un événements externes sont les suivantes :

- Malveillance extérieur (incendie)
- (Les risques naturels sont trop faibles sur le site pour être pris en compte)

Par des événements internes :

- Fuite de gaz (incendie, explosion, feu de torche)
- Fuite de fioul (incendie, pollution)
- Défaillance du chauffage (court-circuit)
- Court-circuit électrique (incendie)

Grille de cotation :

Pour coter la gravité des scénarios étudiés, des critères simples ont permis d'estimer si les effets du phénomène dangereux pouvaient atteindre des enjeux situés à l'extérieur de la limite d'exploitation :

- La nature et la quantité de produit concerné,
- Les caractéristiques des équipements mis en jeu,
- La localisation de l'installation par rapport à la limite d'exploitation

NOTA : l'absence d'effet en dehors du site est indiquée par un « / »

| Niveau de gravité des conséquences | | Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs | Zone délimitée par le seuil des effets létaux | Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine |
|------------------------------------|-----------------------|---|---|--|
| D | Désastreux | Plus de 10 personnes exposées (1). | Plus de 100 personnes exposées. | Plus de 1 000 personnes exposées. |
| C | Catastrophique | Moins de 10 personnes exposées. | Entre 10 et 100 personnes exposées. | Entre 100 et 1 000 personnes exposées. |
| I | Important | Au plus 1 personne exposée. | Entre 1 et 10 personnes exposées. | Entre 10 et 100 personnes exposées. |
| S | Sérieux | Aucune personne exposée. | Au plus 1 personne exposée. | Moins de 10 personnes exposées. |
| M | Modéré | Pas de zone de létalité hors de l'établissement. | | Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « une personne ». |

(1) Personne exposée : en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et de la propagation de ses effets le permettent.

En ce qui concerne la cinétique, l'article 8 de l'arrêté ministériel du 29 Septembre 2005 indique que « la cinétique de déroulement d'un accident est qualifiée de lente, dans son contexte, si elle permet la mise en œuvre de mesures de sécurité suffisantes, dans le cadre d'un plan d'urgence externe, pour protéger les personnes exposées à l'extérieur des installations objet du plan d'urgence avant qu'elles ne soient atteintes par les effets du phénomène dangereux ».

En l'absence de Plan d'urgence externe sur le site, la cinétique est considérée comme rapide pour l'ensemble des scénarios étudiés.

c. Présentation du groupe de travail, du découpage fonctionnel et de l'analyse de risques

La démarche d'analyse de risque s'est effectuée en deux temps.

Le découpage fonctionnel a tout d'abord été proposé par un ingénieur de ROUTIER ENVIRONNEMENT.

Le découpage fonctionnel est le suivant :

- Zone d'élevage des poulettes
- Zone de stockage
- Alimentation en gaz
- Alimentation électrique de secours
- Alimentation en eau
- Installations annexes

L'analyse des risques a été faite par le groupe de travail suivant :

- Mr. Médéric WOZNIACK (Ingénieur Environnement)
- Mr. VILLAIN (gérant du site)

| N° | Produit/équipement | Evénement redouté central | Evénement initiateurs | Phénomène dangereux | Intensité-Cible potentielle | G0 | Barrières de sécurité indépendantes | | Observations |
|----|-----------------------------|---------------------------|---|----------------------------------|---|----|---|--|--|
| | | | | | | | Prévention | Protection | |
| 1 | Utilisation chauffage à gaz | Fuite | Défaillance matérielle | Formation d'un nuage inflammable | Sur site : Personnel | / | Contrôle visuel, maintenance régulière. | Vanne de coupure | Le chauffage sera entretenu et contrôlé régulièrement. Mr. Villain effectuera un contrôle visuel régulier. Mur séparant le chemin et le bâtiment évite un effet sur d'éventuels personnes présentes. |
| 2 | | | Erreur humaine | | | | | | |
| 3 | | | Erreur organisationnelle (défaut d'entretien) | | | | | | |
| 4 | | Inflammation du nuage | Erreur humaine | Explosion | Sur site : Personnel, installations Hors site : Riverains | / | Consigne, interdiction de fumer | Limitation de l'accès au site, extincteur, vanne de barrage, formation du gérant. Réserve incendie | |
| 5 | | | Incendie voisin | | | | | | |
| 6 | Système Electrique | Etincelle | Court-circuit | Incendie | Sur site : Personnel, installations Hors site : Riverains (véhicule) | / | Contrôle du système électrique régulier. Surveillance des factures. Entretien régulier. Compteur électrique | Limitation de l'accès au site, extincteur, système de coupure. Réserve incendie | Consigne de sécurité sur le site. Expérience du gérant. Contrôle visuel régulier de Mr. Villain. Les tiers se trouvent éloignés du site. Le chemin adjacent au site est peu passant. Mur séparant le chemin et la bâtiment |
| 7 | | | Erreur humaine | | | | | | |
| 8 | | | Erreur organisationnelle (défaut d'entretien) | | | | | | |
| 9 | Matériels | Incendie | Malveillance | Incendie | Sur site : Personnel, installations | / | Limitation de l'accès au site. Ouvert | Extincteur, Réserve incendie, | |

| | | | | | | | | | |
|------------------------------------|-------------------|---|--|--------------------------------------|---|---|--|---|---|
| | | | | | Hors site : Riverains (véhicule) | | qu'en présence de Mr. Villain | Caserne de pompier proche | |
| Zone de stockage | | | | | | | | | |
| 10 | Fientes (Fumière) | Incendie | Incendie voisin | Incendie | Sur site : Personnel, installations Hors site : Riverains (véhicule) | / | Fumière couverte et étanche au sol, interdiction de fumer, consigne | Réserve incendie, extincteur | Caserne de pompier à moins de 3 km |
| 11 | | | Erreur humaine (cigarette) | | | | | | |
| Alimentation en gaz | | | | | | | | | |
| 12 | Cuves | Fuite de gaz | Erreur organisationnelle (défaut d'entretien) | Formation de nuage inflammable | Sur site : / Hors site : / | / | Contrôle visuel, entretien régulier, consigne de sécurité, conformité du matériel | Vanne de coupure | Les tiers se trouvent éloignés du site. Le chemin adjacent est peu passant. |
| 13 | | | Erreur humaine | | | | | | |
| 14 | | | Défaillance matérielle | | | | | | |
| 15 | | | Choc mécanique | | | | | | |
| 16 | | Inflammation du nuage | Incendie voisin | Explosion | Sur site : Personnel, installations Hors site : Riverains (véhicule) | / | Interdiction de fumer, consigne de sécurité | Réserve incendie, extincteur | |
| 17 | | | Erreur humaine | | | | | | |
| Alimentation électrique de secours | | | | | | | | | |
| 18 | Cuve de fioul | Fuite | Erreur humaine | Pollution des sols | Sur site : Sols et nappe Hors site : / | / | Contrôle visuel, entretien régulier, peu d'utilisation, consigne | Vanne, limitation de l'accès (local fermé), bac de rétention, sol imperméable | Très peu d'utilisation car pour électrogène de secours |
| 19 | | | Erreur organisationnelle (défaut d'entretien) | | | | | | |
| 20 | | | Défaillance matérielle | | | | | | |
| 21 | | | Choc mécanique | | | | | | |
| 22 | | Inflammation de la nappe déversée | Incendie voisin | Feu de nappe | Sur site : installations, personnel Hors site : Riverains | / | | Réserve incendie, interdiction de fumer, extincteur | |
| 23 | | | Erreur humaine | | | | | | |
| 24 | Electrogène | Etincelle | Défaillance | Incendie | Sur site : Personnel, installations | / | Contrôle visuel. Entretien et maintenance régulière. | Réserve incendie, extincteur | Caserne de pompier proche. Démarrage du groupe seulement qu'en cas de panne électrique |
| 25 | | | Erreur humaine | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|-----------------------|-----------------|-----------------------------|---|------------|-------------------------------------|---|---|---|--|
| 26 | | | Erreur organisationnelle (défaut d'entretien) | | | | Dans un bâtiment clos | | |
| Alimentation en eau | | | | | | | | | |
| 27 | Local eau | Produit arrivant dans l'eau | Malveillance | Pollution | Sur site : Personnel, Poulettes | / | Analyse de l'eau, local fermé, expérience de Mr. Villain | Coupure d'eau si pollution, appel vétérinaire | |
| Installations annexes | | | | | | | | | |
| 28 | Silos | Eclatement des silos | Choc mécanique | Ecrasement | Sur site : Personnel | / | Silos fermés, limitation du nombre de transport entre silos et installations, entretien | | Les silos sont fermés et éloignés des bâtiments à risque |
| 29 | | | Défaillance matérielle | | | | | | |
| 30 | Local technique | Étincelle | Défaillance matériels stockés | Incendie | Sur site : Personnel, installations | / | Local fermé, matériel entretenu et maintenance régulière, consigne. | Réserve incendie, extincteur. | Stockage du matériel quand il n'est pas utilisé. Le matériel est éteint après utilisation quand il est stocké. |
| 31 | | | Erreur humaine | | | | | | |
| 32 | | | Fuite de produit | | | | | | |
| | | Défaillance du contenant | | | | | | | |

d. Sélection des phénomènes dangereux

Deux phénomènes dangereux sont retenus aux vues des autres scénarios extrêmement peu probables et avec des enjeux limités à l'installation. Il s'agit du scénario d'incendie du bâtiment d'élevage suite à une défaillance du système de chauffage à gaz et de l'incendie de la fumière suite à une erreur humaine.

8. Evaluation de l'intensité des phénomènes dangereux

a. Présentation des seuils réglementaires

Valeurs de références relatives aux seuils d'effets thermiques :

Pour les effets sur les structures :

- 5 kW/m², seuils des destructions de vitres significatives ;
- 8 kW/m², seuil des effets domino et correspondant au seuil de dégâts graves sur les structures ;
- 16 kW/m², seuil d'exposition prolongée des structures et correspondant au seuil des dégâts très graves sur les structures, hors structures béton ;
- 20 kW/m², seuil de tenue du béton pendant plusieurs heures et correspondant au seuil des dégâts très graves sur les structures béton ;
- 200 kW/m², seuil de ruine du béton en quelques dizaines de minutes.

Pour les effets sur l'homme :

- 3 kW/m² ou 600 [(kW/m²)^{4/3}].s, seuil des effets irréversibles délimitant la « zone des dangers significatifs pour la vie humaine » ;
- 5 kW/m² ou 1 000 [(kW/m²)^{4/3}].s, seuil des effets létaux délimitant la « zone des dangers graves pour la vie humaine » mentionnée à l'article L.515-16 du code de l'environnement ;
- 8 kW/m² ou 1 800 [(kW/m²)^{4/3}].s, seuil des effets létaux significatifs délimitant la « zone de dangers très graves pour la vie humaine » mentionnée à l'article L.515-16 du code de l'environnement.

b. Présentation des modèles utilisés

Les risques sont dus au rayonnement thermique dégagé par l'incendie. Ces rayonnements peuvent provoquer différents événements et risques domino :

- Risque de transmission de l'incendie à des matières combustibles ;
- Risque de brûlures mortelles, distance d'éloignement des locaux habités ou occupés par des tiers, voies de circulations extérieures ne desservant pas l'établissement ;
- Risque de brûlures significatives.

Le rayonnement calorifique est lié au pouvoir calorifique des matériaux présents. Il est rappelé ci-dessous le pouvoir calorifique de différents combustibles :

- Des cartons : 4 000 kcal/kg,
- Des matières plastiques : 10 000 kcal/kg,
- Du bois : environ 4 500 kcal/kg,
- Du fioul environ 11850kcal/kg,
- De la paille : 3 588 kcal/kg,
- De la fiente séchée : $1910.767 \text{ kcal} / 4,1868 = 8\,000 \text{ kJ/kg}$.

En règle générale, la température maximale d'un foyer est de +800°C

En cas d'incendie les données de base sont :

Z1 = zone de risque de transmission de l'incendie à des matières combustibles, soit un flux thermique $\varphi > 8 \text{ kW/m}^2$,

Z2 = zone de risque de brûlures mortelles, distance d'éloignement des locaux habités ou occupés par des tiers, voies de circulations extérieures ne desservant pas l'établissement, soit $\varphi > 5 \text{ kW/m}^2$,

Z3 = zone de risque de brûlures significatives ; distance d'éloignement des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur et des voies de circulation, soit $\varphi > 3 \text{ kW/m}^2$.

Le bâtiment du poulailler se trouve à 9,5 m de la limite de propriété et à 18 mètres du hangar de stockage de fientes. Le bâtiment est clos avec ventilation et chauffage. Les cuves de gaz et les silos sont proches du bâtiment. Il est d'une surface de $1\,738 \text{ m}^2$ et est constitué d'une structure métallique avec des isolants en Polyuréthane Expansé.

Dans cet étude l'objectif est maximaliste et il est retenu la valeur du PCS des isolants du bâtiment de $27\,000 \text{ kJ/kg}$, l'isolant étant du Polyuréthane Expansé.

Pouvoir calorifique surfacique :

La formule de calcul retenue est la suivante :

$$PC = \frac{M \times PCI}{S}$$

Avec :

$$\begin{aligned} M &= 2426 \text{ kg} \\ PCI &= 27\,000 \text{ kJ/kg.} \\ S &= 25,9 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

La différence entre PCS et PCI est notamment que le PCS prend en compte également la chaleur émis par la vapeur d'eau lors de la combustion totale du matériau. Il se veut légèrement supérieur au PCI.

Détermination de la surface et du volume de l'isolant :

- Les murs : $108 \text{ m} \times 2 + 15,2 \text{ m} \times 2 = 246,4 \text{ m}$ (périmètre du bâtiment) $\times 0,05 \text{ m}$ (épaisseur de l'isolant) $\times 6,67 \text{ m}$ (hauteur du bâtiment à l'égout de toiture) = $42,75 \text{ m}^3$
- Le toit : $246,4 \text{ m} \times 1,32 \text{ m}$ (hauteur de la toiture : $4,79 \text{ m}$ hauteur totale du bâtiment – $3,47 \text{ m}$ hauteur des murs) $\times 0,05 \text{ m}$ (épaisseur de l'isolant) = $16,26 \text{ m}^3 + 10 \%$ car le toit est plus large et moins droit que les murs et donc $17,9 \text{ m}^3$
- Total de l'isolant : $42,75 + 17,9 = 60,65 \text{ m}^3$
- Masse totale de l'isolant : pour une densité de 40 kg/m^3 (norme EN ISO 1716) on a donc $60,65 \times 40 = 2426 \text{ kg}$.

$$\text{PCS} = 27\,000 \text{ kJ/kg}$$

$S =$ surface isolant des murs = $12,32 \text{ m}^2$ ($246,4$ (périmètre du bâtiment) $\times 0,05$ (épaisseur de l'isolant)) + surface isolant du toit = $12,32 \text{ m}^2 + 10 \%$ ($1,232$) = $13,552$. Ainsi nous avons, $12,32 + 13,552 = 25,9 \text{ m}^2$.

Le résultat donne : **PC = 2 529 035 kJ/m²**

Le calcul de la puissance thermique :

La formule retenue est la suivante :

$$P_{th} = \frac{\text{PC} \times T_{xc}}{T_c}$$

Avec :

T_{xc} = le taux de combustion

$T_{xc} = 1$ (l'ensemble du combustible est brûlé)

$T_c = 3$ heures (durée de l'incendie) cette durée est volontairement très courte, pour maximiser les calculs car le temps de combustion d'un tel combustible est plus long.

Le résultat donne :

$$P_{th} = 843\,000 \text{ kJ/m}^2/\text{h} ; \text{ soit } P_{Th} = 234 \text{ kW/m}^2/\text{h}$$

Calcul du flux thermique rayonné :

La formule est la suivante :

$$\varphi = F \times \varphi_0 \times \mu$$

Avec :

- F est le facteur de forme, dans le cas d'une aire de stockage, on peut considérer que F est égal à $1/X^2$ où X est la distance de la cellule à la cible ;

- φ_0 est la valeur du flux arrivant sur la cible, c'est à dire la puissance thermique = 234kW/m² ;
- μ est le facteur d'atténuation dans l'air, égal à 1.

Le but de ce calcul est de déterminer la distance X à laquelle une cible reçoit une intensité de rayonnement pouvant avoir des conséquences graves.

$$X = \sqrt{\frac{\varphi_0 \times \mu}{\varphi}}$$

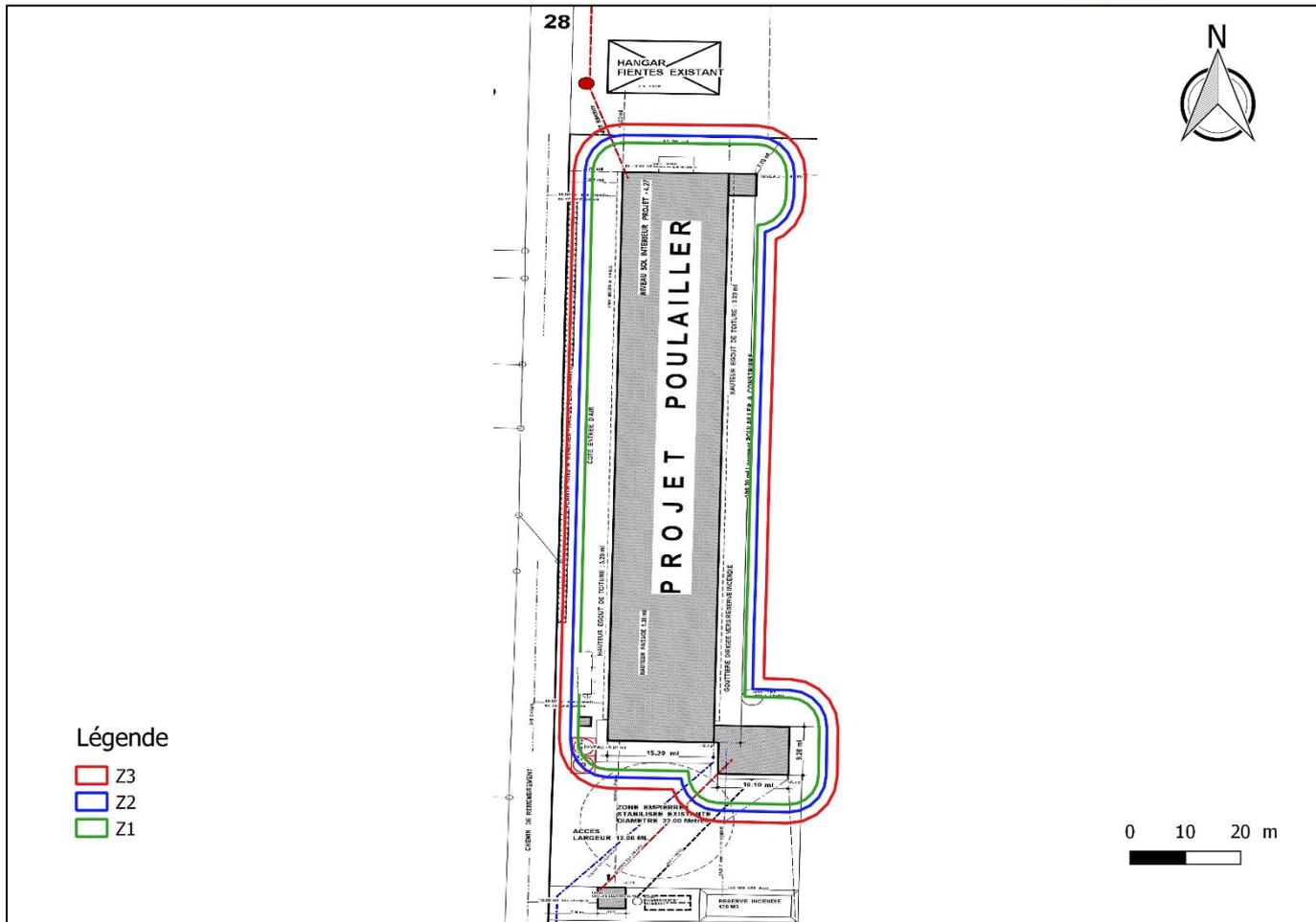
Les différentes distances en fonction du flux thermique sont :

| Zone | Distance X |
|-----------------------------------|-------------------|
| Z1 ($\varphi = 8\text{Kw/m}^2$) | 5,4 m |
| Z2 ($\varphi = 5\text{Kw/m}^2$) | 6,8 m |
| Z3 ($\varphi = 3\text{Kw/m}^2$) | 8,8 m |

Dans le choix d'implantation des différents bâtiments sur le site, plusieurs autres bâtiments peuvent être impactés.

Les bâtiments voisins les plus proches se trouvant à 2,4 m sont les deux silos d'aliments.

La limite de propriété est à 9,50 mètres du bâtiment.



Les effets n'atteignent pas les limites extérieures du site. Le scénario ne peut pas être qualifié d'accident majeur.

Un deuxième scénario serait un incendie du hangar de stockage de fientes :

Dans ce cas en utilisant la même méthode que le scénario précédent, on obtient :

Calcul du flux thermique rayonné :

Les fientes séchées sont stockées dans un bâtiment situé en périphérie du site, à 6 mètres de la limite de propriété et à 18 mètres du premier bâtiment de volailles. Il s'agit d'un bâtiment fermé sur 3 côtés.

Ce bâtiment d'une surface de 180m² renfermera au maximum 180m² x la hauteur du bâtiment soit 2,18 m = 360m³ de fientes séchées.

Nature des produits entreposés et PCI :

Dans cette étude l'objectif est maximaliste et il est retenu la valeur du PCI des fientes séchées = 8 000kJ/kg.

La quantité de fientes séchées en stock maximum sera de 200m³ (7 mois de stockage) soit avec une densité de 790kg/m³ (source IRDA) et donc 200 x 790 = 158 000 kg / 1 000 =158 tonnes.

Pouvoir calorifique surfacique :

La formule de calcul retenue est la suivante :

$$PC = \frac{M \times PCI}{S}$$

Avec :

$$\begin{aligned} M &= 158\,000 \text{ kg} \\ PCI &= 8\,000 \text{ kJ/kg} \\ S &= 166 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

Le résultat donne : **PC = 7 614 000 kJ/m²**

Le calcul de la puissance thermique :

La formule retenue est la suivante :

$$P_{th} = \frac{PC \times T_{xc}}{T_c}$$

Avec :

T_{xc} = le taux de combustion

$T_{xc} = 1$ (l'ensemble du combustible est brûlé)

$T_c = 10$ heures (durée de l'incendie) cette durée est volontairement très courte, pour maximiser les calculs car le temps de combustion d'un tel combustible est plus long.

Le résultat donne :

$$P_{th} = 761\,400 \text{ kJ/m}^2/\text{h}; \text{ soit } P_{Th} = 212 \text{ kW/m}^2/\text{h}$$

Calcul du flux thermique rayonné :

La formule est la suivante :

$$\varphi = F \times \varphi_0 \times \mu$$

Avec :

- F est le facteur de forme, dans le cas d'une aire de stockage, on peut considérer que F est égal à $1/X^2$ où X est la distance de la cellule à la cible ;
- φ_0 est la valeur du flux arrivant sur la cible, c'est à dire la puissance thermique = 114 kW/m^2 ;
- μ est le facteur d'atténuation dans l'air, égal à 1.

Le but de ce calcul est de déterminer la distance X à laquelle une cible reçoit une intensité de rayonnement pouvant avoir des conséquences graves.

$$\sqrt{\varphi_0 \times \mu}$$

$$X = \frac{\dots}{\varphi}$$

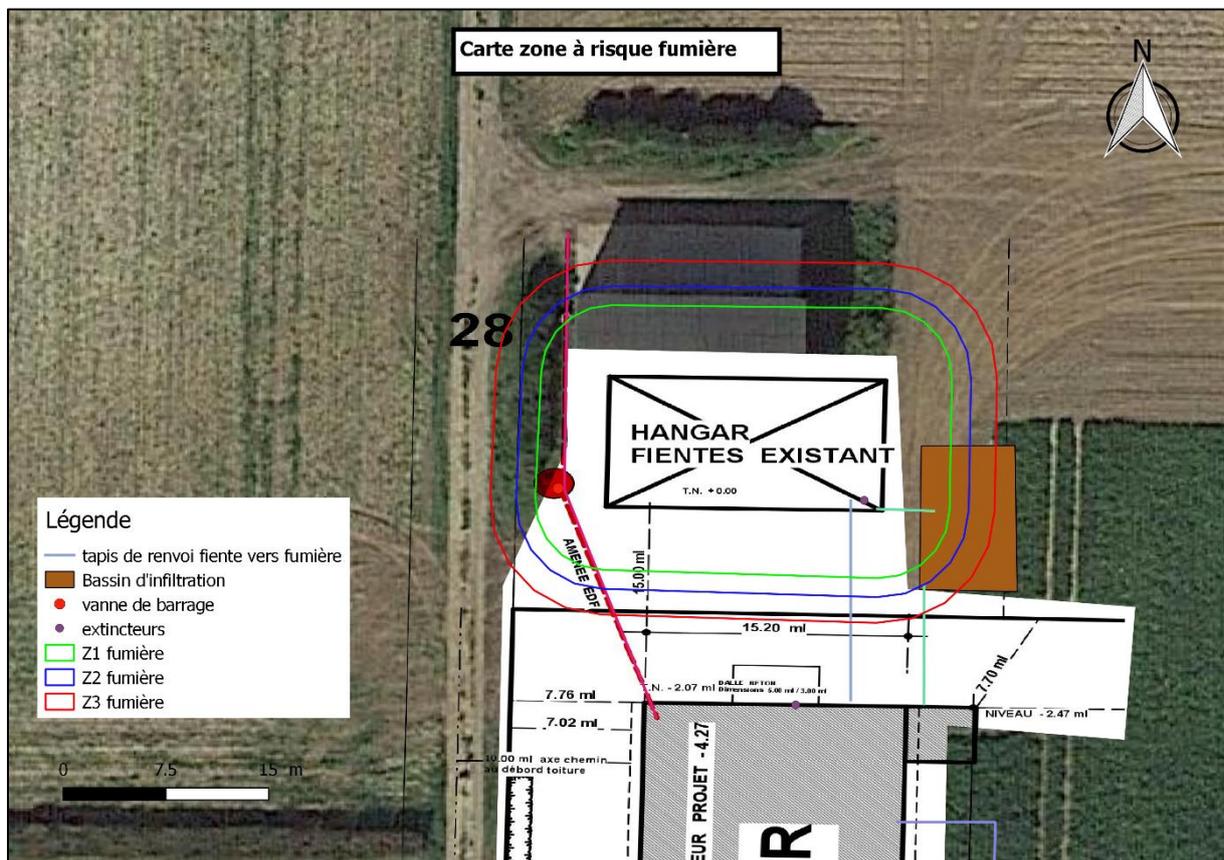
Les différentes distances en fonction du flux thermique sont :

| Zone | Distance X |
|-----------------------------------|------------|
| Z1 ($\varphi = 8\text{Kw/m}^2$) | 5,1 m |
| Z2 ($\varphi = 5\text{Kw/m}^2$) | 6,5 m |
| Z3 ($\varphi = 3\text{Kw/m}^2$) | 8,4 m |

Dans le choix d'implantation des différents bâtiments sur le site, il n'existe dans ces rayons aucun élément pouvant être impacté.

Le bâtiment voisin le plus proche se trouvant à 18m est le bâtiment de volailles.

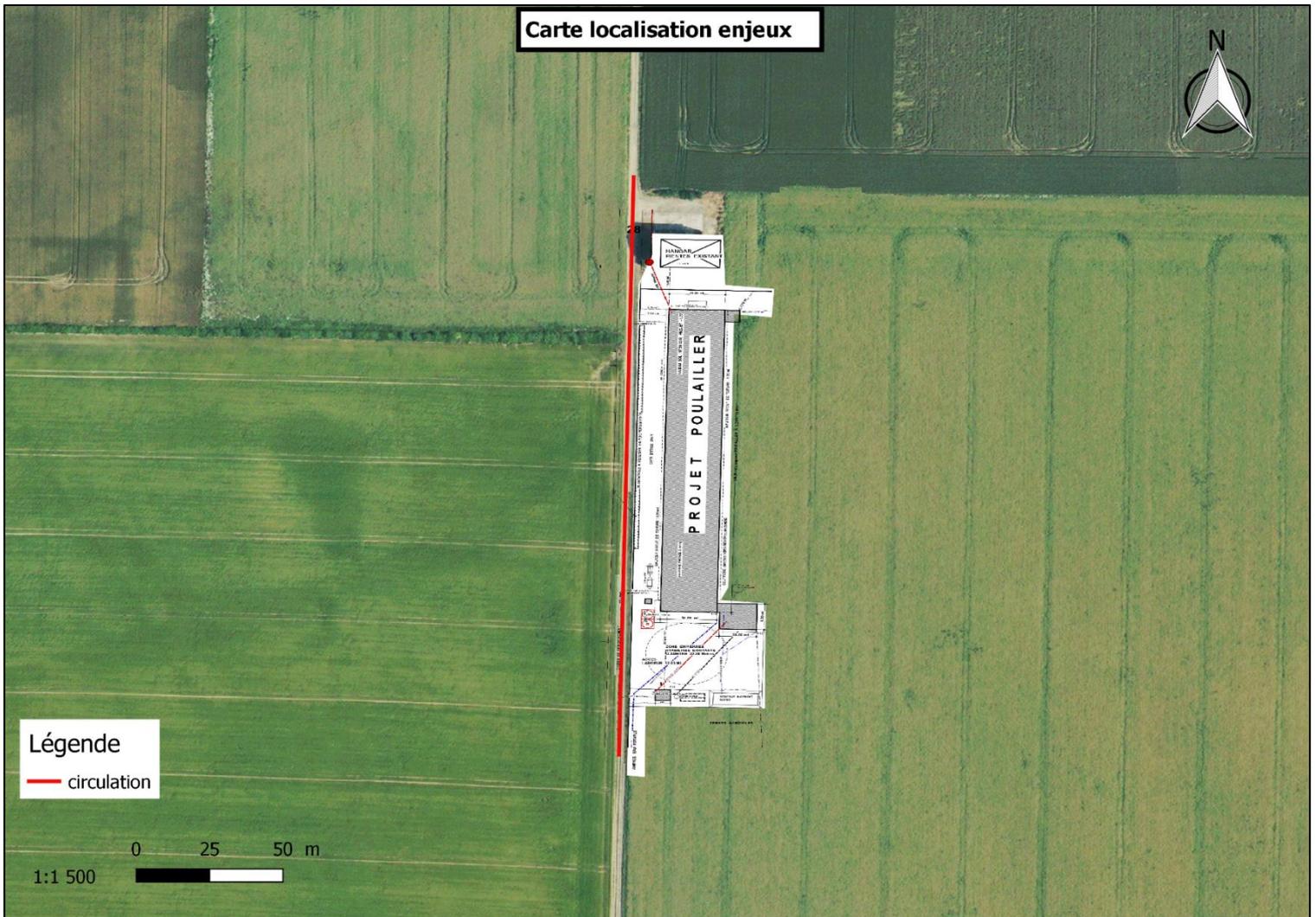
La limite de propriété est à 5,70 mètres du bâtiment.



Les effets de ce scénario sont extérieurs à la limite de propriété. Ce scénario peut être retenu comme accident majeur.

9. Caractérisation de la gravité des conséquences des accidents majeurs

a. Présentation de la méthodologie employée



Seule un chemin de circulation permettant l'accès au site peut être impacté. Il s'agit là d'une voie peu empruntée et est essentiellement pour les activités agricoles. Elle est reliée à deux départementales D930 avec 4 284 véhicules par jour et D 929 avec 5077 véhicules par jour mais ces deux départementales ne font pas parties de la zone d'effet des événements majeurs du site.

b. Détermination des niveaux de gravité sur les enjeux humains

Il s'agit là d'un chemin plus agricole qu'une voie de circulation propre. Les données de circulation sur cette voie n'existent pas. En se basant sur les références de la circulaire du 10 mai 2010 pour les voies de circulation, nous comptons 0,4 personne permanente par km exposé par tranche de 100 véhicules/jour. Ainsi, il est retenu 2000 véhicules par jour

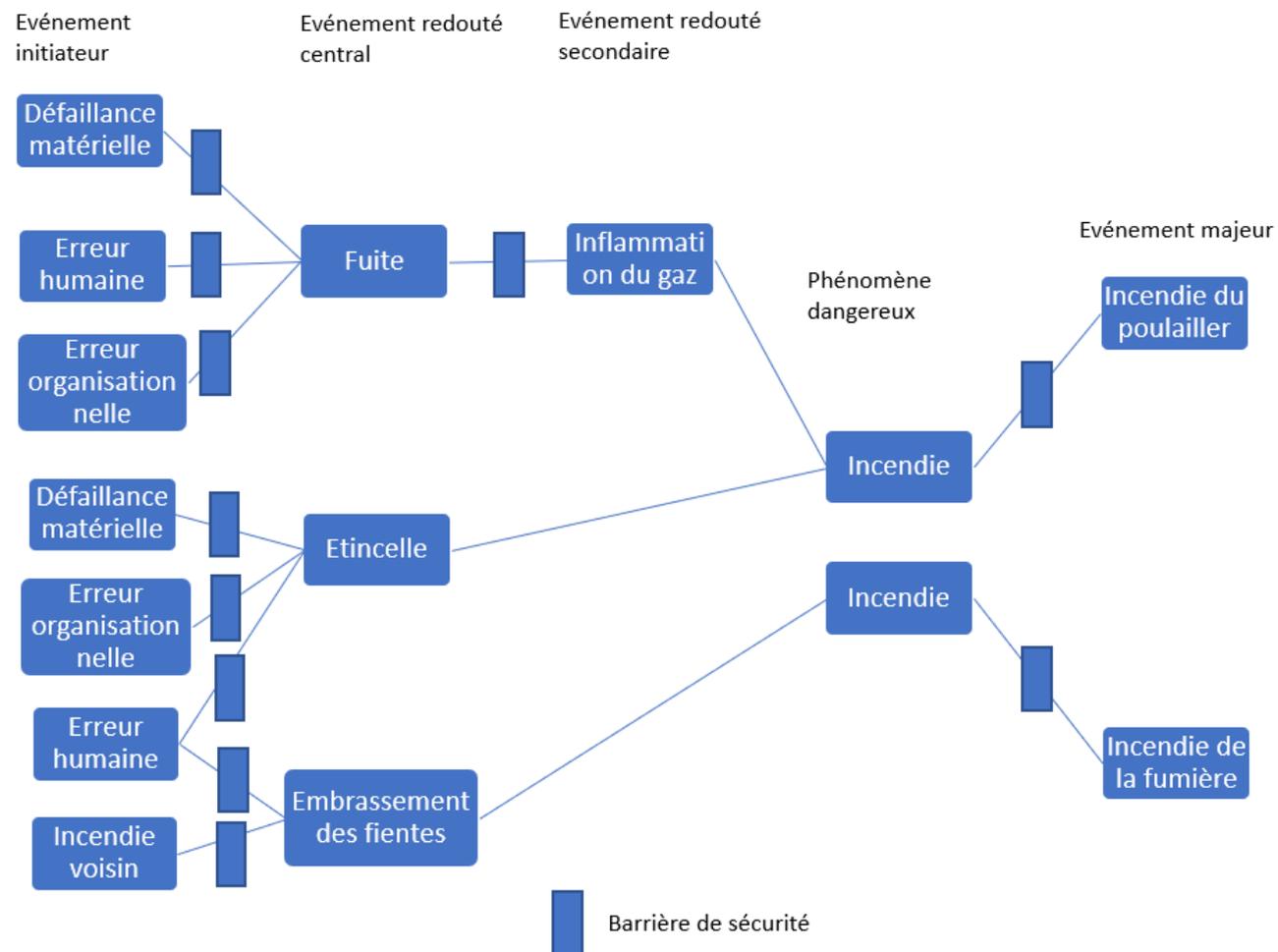
(volontairement très supérieur à la réalité) sur 27 mètres exposés. $0,4 \times 0,027 \times 2000/100 = 0,216$ personnes pour les enveloppes d'effets SEI et SEL. La zone SELS n'est pas concernée.

c. Détermination des niveaux de gravité sur les enjeux environnementaux

Le seul effet notable des deux scénarios sur l'environnement est la pollution de l'air en cas d'incendie des matériaux présents dans les infrastructures. Sur une échelle de 1 à 5 (très faible, faible, modéré, fort, très fort) de l'impact sur la pollution atmosphérique, la cotation du premier scénario d'incendie du bâtiment serait de 3 et celui du deuxième de la fumière de 3. Cependant, il est assez difficile de caractériser l'impact d'un tel phénomène sur la qualité de l'air et cette cotation reste très subjective.

10. Caractérisation de la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux

a. Présentation de la méthodologie employée



b. Définition des critères de cotation

Fréquence d'occurrence des événements initiateurs :

Echelle définie pour le site (1 à 5 du peu probable à très probable)

Défaillance matérielle : 2 (maintenance et entretien régulier), le cas le plus fréquent en termes de retour d'expérience sur ce type d'installation (notamment chauffage)

Erreur humaine : 1 (expérience du gérant), cas assez rare en retour d'expérience

Erreur organisationnelle : 1 (tenue d'un registre pour les maintenances et les entretiens), cas rare également

Incendie voisin : 1

Probabilité des événements redoutés :

Echelle définie pour le site (1 à 5 du peu probable à très probable)

Fuite : 2 (cas le plus fréquent au niveau du chauffage sur le retour d'expérience sur ce type d'installation)

Etincelle : 2 (cas moins fréquent mais également présent dans les retours d'expérience (électrique))

Embrassement des fientes : 1 (cas plus rare dans le retour d'expérience)

Probabilité des phénomènes dangereux :

Echelle de l'arrêté Ministériel du 29 septembre 2005

| Classe de probabilité Type d'appréciation | E | D | C | B | A |
|---|---|--|--|--|---|
| qualitative ¹ (les définitions entre guillemets ne sont valables que si le nombre d'installations et le retour d'expérience sont suffisants) ² | « événement possible mais extrêmement peu probable » : <i>n'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années installations.</i> | « événement très improbable » : <i>s'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité.</i> | « événement improbable » : <i>un événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité.</i> | « événement probable » : <i>s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation.</i> | « événement courant » : <i>s'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installations, malgré d'éventuelles mesures correctives.</i> |
| semi-quantitative | Cette échelle est intermédiaire entre les échelles qualitative et quantitative, et permet de tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place, conformément à l'article 4 du présent arrêté | | | | |
| Quantitative (par unité et par an) | 10 ⁻⁵ | 10 ⁻⁴ | 10 ⁻³ | 10 ⁻² | |

Incendie 1 (poulailler) : il se situe sur l'échelle dans la classe de probabilité B (l'événement le plus fréquent au niveau mondial)

Incendie (fumière) : classe de probabilité C (événement déjà rencontré mais moins que le premier cas)

La probabilité d'inflammation du gaz en cas de défaillance au niveau du chauffage est de 4 (échelle 1 à 5) et donc probable.

c. Evaluation de la performance des barrières de sécurité

| | |
|---|--|
| Fonction de sécurité assurée | Extinction d'un départ d'incendie |
| Descriptif des éléments assurant la fonction sécurité | Extincteur étant placé au niveau de la fumière et du bâtiment d'élevage |
| Critères | Positionnement |
| Indépendance | Indépendant de l'événement initiateur (après événement) |
| Efficacité : - Dimensionnement adapté - Résistance aux contraintes spécifique - Détection et traitement de l'information | Extincteur respectant les attentes réglementaires, fiche de fonctionnement à côté de l'extincteur. |
| Temps de réponse | Dépend principalement du temps d'intervention de Mr. Villain (présent ou non) |
| Niveau de confiance : - Architecture sûre (complexité réduite) - Sécurité positive - Concept éprouvé | Facile à utiliser mais personne exposé aux risques lors de l'utilisation |
| Maintien du niveau de confiance des équipements - Testabilité - Inspection | Contrôle périodique annuelle des extincteurs |
| NC retenu | 0 |
| Recommandation(s) | |

| | |
|---|--|
| Fonction de sécurité assurée | Extinction incendie |
| Descriptif des éléments assurant la fonction sécurité | Réserve incendie situé au Sud-Est du bâtiment d'élevage |
| Critères | Positionnement |
| Indépendance | Indépendant de l'événement initiateur (après événement) |
| Efficacité : - Dimensionnement adapté - Résistance aux contraintes spécifique - Détection et traitement de l'information | Réserve incendie dimensionné selon le calcul D9. Répond aux contraintes réglementaire (éloignement du bâtiment, aire d'aspiration). Système pour les secours |
| Temps de réponse | Dépend principalement du temps d'arriver des secours (situé à 2,5 km environ), temps de détection de l'incendie + arriver des secours. Les |

| | |
|---|--|
| | numéros d'urgence sont affichés dans le bâtiment |
| Niveau de confiance : - Architecture sûre (complexité réduite) - Sécurité positive - Concept éprouvé | Utilisation par les secours, concept éprouvé |
| Maintien du niveau de confiance des équipements - Testabilité - Inspection | Contrôle périodique annuelle des extincteurs |
| NC retenu | 2 |
| Recommandation(s) | |

| | |
|---|---|
| Fonction de sécurité assurée | Ralentissement de l'incendie |
| Descriptif des éléments assurant la fonction sécurité | Porte sandwich dans le bâtiment |
| Critères | Positionnement |
| Indépendance | Indépendant de l'événement initiateur |
| Efficacité : - Dimensionnement adapté - Résistance aux contraintes spécifique - Détection et traitement de l'information | Porte résistant aux feux permettant le ralentissement de sa cinétique |
| Temps de réponse | Immédiat lors du départ du feu |
| Niveau de confiance : - Architecture sûre (complexité réduite) - Sécurité positive - Concept éprouvé | Concept éprouvé, sécurité positive |
| Maintien du niveau de confiance des équipements - Testabilité - Inspection | Contrôle périodique des portes |
| NC retenu | 1 |
| Recommandation(s) | |

| | |
|--|--|
| Fonction de sécurité assurée | Prévention |
| Descriptif des éléments assurant la fonction sécurité | Entretien et maintenance régulière des systèmes électriques et de gaz |
| Critères | Positionnement |
| Indépendance | Indépendant de l'événement initiateur |
| Efficacité : - Dimensionnement adapté - Résistance aux contraintes spécifique | La maintenance et le contrôle régulier vont permettre la détection de défaillance avant tout événement |
| Temps de réponse | Immédiat |
| Niveau de confiance : - Détection - Diagnostic et choix de l'action - Action de sécurité - Formation, Entraînement | Détection rapide si défaillance, réparation immédiate si possible sinon le système est coupé temporairement. |

| | |
|--|---|
| - Activités impliquant plusieurs acteurs | |
| NC retenu | 2 |
| Recommandation(s) | |

| | |
|--|---|
| Fonction de sécurité assurée | Prévention |
| Descriptif des éléments assurant la fonction sécurité | Expérience de Mr. Villain dans ce type d'installation |
| Critères | Positionnement |
| Indépendance | Indépendant de l'événement initiateur |
| Efficacité : - Dimensionnement adapté - Résistance aux contraintes spécifique | Capacité de déceler des défaillances rapidement et de réagir en conséquence |
| Temps de réponse | Immédiat si Mr. Villain est sur place |
| Niveau de confiance : - Détection - Diagnostic et choix de l'action - Action de sécurité - Formation, Entraînement - Activités impliquant plusieurs acteurs | Détection des défaillances rapides et appel pour intervention de réparation. Coupure du système si besoin. |
| NC retenu | 1 |
| Recommandation(s) | |

| | |
|---|---|
| Fonction de sécurité assurée | Prévention |
| Descriptif des éléments assurant la fonction sécurité | Consignes de sécurité affichées sur le site |
| Critères | Positionnement |
| Indépendance | Indépendant de l'événement initiateur |
| Efficacité : - Dimensionnement adapté - Résistance aux contraintes spécifique | Prévient les possibilités d'erreur humaine (notamment interdiction de fumer, évacuation, ...) |
| Temps de réponse | Immédiat avant événement initiateur |
| Niveau de confiance : - Détection - Diagnostic et choix de l'action - Action de sécurité - Formation, Entraînement - Activité impliquant plusieurs acteurs | Réduit le risque d'erreur humaine et permet l'appel rapide des secours si événement en cours. |
| NC retenu | 2 |
| Recommandation(s) | |

Calcul D9 de la réserve incendie :

| DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE | | |
|--------------------------------|----------|---------------------|
| Bâtiment | Usage | Surface |
| Bâtiment élevage | Activité | 1 738m ² |
| Fumière | Stockage | 350m ² |

| CRITERE | Coefficients additionnels | Coefficients retenus pour le calcul | | Commentaire |
|--|---------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | | Activité | Stockage | |
| Hauteur de stockage ⁽¹⁾ | | | | |
| Jusqu'à 3 m | 0 | | 0 | |
| Jusqu'à 8 m | 0,1 | 0,1 | | |
| Jusqu'à 12 m | 0,2 | | | |
| Au-delà de 13 m | 0,5 | | | |
| Type de construction ⁽²⁾ | | | | |
| Ossature Stable au Feu >= 1 h | -0,1 | -0,1 | | |
| Ossature Stable au Feu >= 30 min | 0 | | 0 | |
| Ossature Stable au Feu < 30 min | 0,1 | | | |
| Type d'interventions internes ⁽³⁾ | | | | |
| Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) | -0,1 | | | |
| DAI généralisée reportée 24h/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels | -0,1 | | | |
| Service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés (équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24) | -0,3 | | | |
| Somme des coefficients | | 0 | 0 | |
| 1 + Somme des coefficients | | 1 | 1 | |
| Surface de référence : S | | 1 738m ² | 350m ² | m ² |
| $Q_i = 30 \cdot S / 500 \cdot (1 + \text{Somme des coefficients})$ ⁽³⁾ | | 104 | 21 | m ³ /h |
| Catégorie de risque ⁽⁴⁾ | | | | Fascicule L05 |
| Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ | | 104 | 32 | m ³ /h |
| Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$ | | | | m ³ /h |
| Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$ | | | | m ³ /h |
| Risque sprinklé ⁽⁵⁾ : Q_1, Q_2 ou $Q_3 / 2$ | | - | - | m ³ /h |
| DEBIT REQUIS ^{(6) (7)} | | 104 | 32 | m ³ /h |
| VOLUME REQUIS : $V = Q \times 2$ heures | | 272 | | m ³ |

La réserve incendie devra donc être de 272 m³ minimum pour répondre à un incendie combiné de la fumière et du bâtiment d'élevage.

Il s'agira d'une réserve incendie aérienne autoportante. Elle sera alimentée par les eaux de toiture du site. Les regards de la citerne seront équipés d'un dispositif de condamnation. Trois aires d'aspiration seront prévues et reliées à la voie d'accès au site. Elles seront de 32 m² avec une pente de 2 %, une force portante de 160 kN, une hauteur libre, une hauteur géométrique de moins de 6 m et une butée de sécurité de 0,3 m.

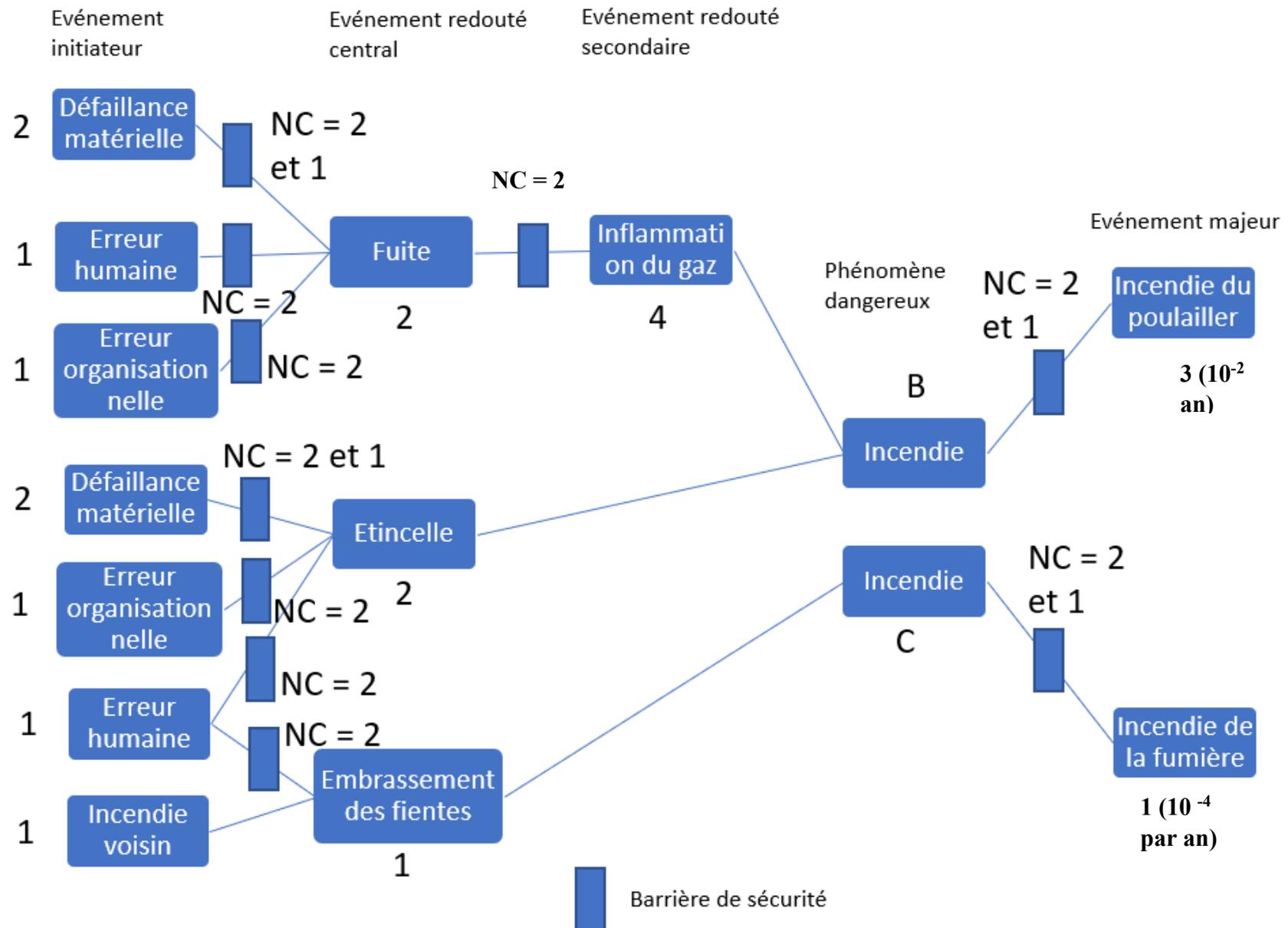
La configuration sera un équipement total du PEI avec des prises d'aspirations directes (3 par aire d'aspiration). Les prises auront les composantes suivantes :

- un demi-raccord symétrique AR de DN 100, tournant avec les coquilles ou tenons impérativement verticaux (positions haute et basse), placé entre 0,5 m et 0,8 m au-dessus de l'aire d'aspiration et muni d'un bouchon obturateur

- une colonne d'aspiration déportée de DN 100 rigide ou semi-rigide résistante à la corrosion,
- une crépine sans clapet implantée au moins à 0,5 m du fond du bassin et à 0,3 m en dessous du niveau le plus bas du volume disponible et installée de telle sorte que :
 - la hauteur géométrique d'aspiration n'excède pas 6 m,
 - la longueur maximum d'aspiration soit inférieure ou égale à 8 m.

La citerne sera à plus de 20m des installations ainsi que ces aires d'aspiration. Elle sera facile d'accès pour les secours. Les dispositifs d'aspiration seront peints en bleu, les aires d'aspiration seront signalées par des lignes jaunes et un panneau réglementaire conforme au code de la route pour l'interdiction de stationnée. Un panneau indiquera l'emplacement de la citerne conformément au RDDECI 80.

d. Détermination de la probabilité d'occurrence annuelle



Echelle 1 à 5 = 5 -> 1 chance par an ; 4 -> 10⁻¹ par an ; 3 -> 10⁻² par an ; 2 -> 10⁻³ par an ; 1-> 10⁻⁴ par an

11. Présentation des effets dominos

Un effet domino est possible au niveau du premier scénario incendie du poulailler. En effet, la propagation de l'incendie peut se faire au niveau des silos. Il convient donc de calculer l'intensité de ce nouveau phénomène en réutilisant les mêmes modèles que précédemment.

Calcul du flux thermique rayonné :

Nature des produits entreposés et PCI :

Dans cette étude l'objectif est maximaliste et il est retenu la valeur du PCI de l'alimentation dans le silo = 14 700kJ/kg.

La quantité d'aliments sera de 50 t pour une surface de 10 m².

Pouvoir calorifique surfacique :

La formule de calcul retenue est la suivante :

$$PC = \frac{M \times PCI}{S}$$

Avec :

$$\begin{aligned} M &= 5\,000 \text{ kg} \\ PCI &= 14\,700 \text{ kJ/kg.} \\ S &= 10 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

Le résultat donne : **PC = 7 350 000kJ/m²**

Le calcul de la puissance thermique :

La formule retenue est la suivante :

$$P_{th} = \frac{PC \times T_{xc}}{T_c}$$

Avec :

T_{xc} = le taux de combustion

T_{xc} = 1 (l'ensemble du combustible est brûlé)

T_c = 1 heures (durée de l'incendie).

Le résultat donne :

$$P_{th} = 7\,350\,000 \text{ kJ/m}^2/\text{h} ; \text{ soit } P_{Th} = 2041,7 \text{ kW/m}^2/\text{h}$$

Calcul du flux thermique rayonné :

La formule est la suivante :

$$\varphi = F \times \varphi_0 \times \mu$$

Avec :

- F est le facteur de forme, dans le cas d'une aire de stockage, on peut considérer que F est égal à $1/X^2$ où X est la distance de la cellule à la cible ;
- φ_0 est la valeur du flux arrivant sur la cible, c'est à dire la puissance thermique = 2041,7kW/m² ;
- μ est le facteur d'atténuation dans l'air, égal à 1.

Le but de ce calcul est de déterminer la distance X à laquelle une cible reçoit une intensité de rayonnement pouvant avoir des conséquences graves.

$$X = \sqrt{\frac{\varphi_0 \times \mu}{\varphi}}$$

Les différentes distances en fonction du flux thermique sont :

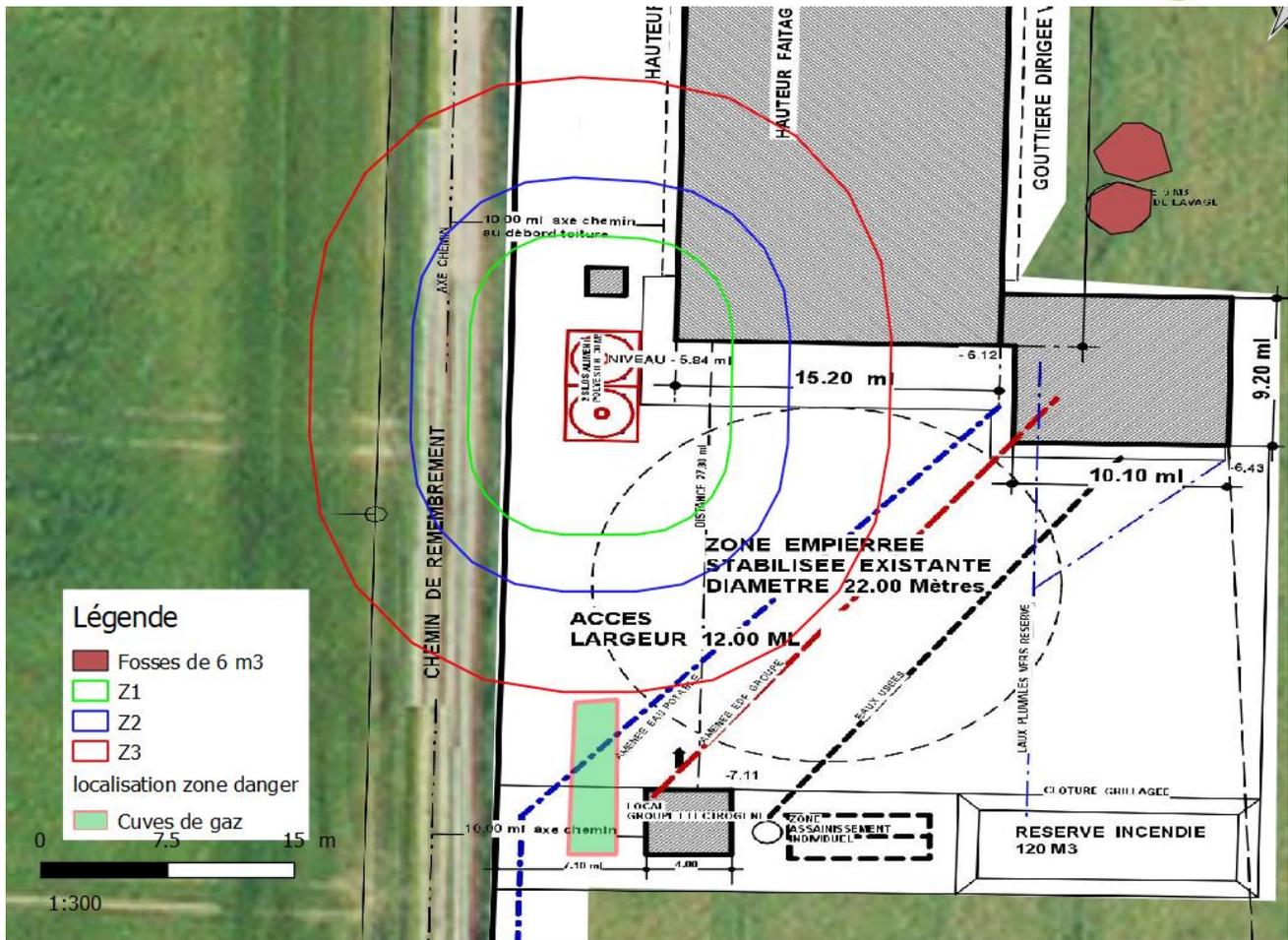
| Zone | Distance X |
|-----------------------------------|------------|
| Z1 ($\varphi = 8\text{Kw/m}^2$) | 5,6 m |
| Z2 ($\varphi = 5\text{Kw/m}^2$) | 9 m |
| Z3 ($\varphi = 3\text{Kw/m}^2$) | 15 m |

Dans le choix d'implantation des différents bâtiments sur le site, il n'existe dans ces rayons aucun élément pouvant être impacté en plus.

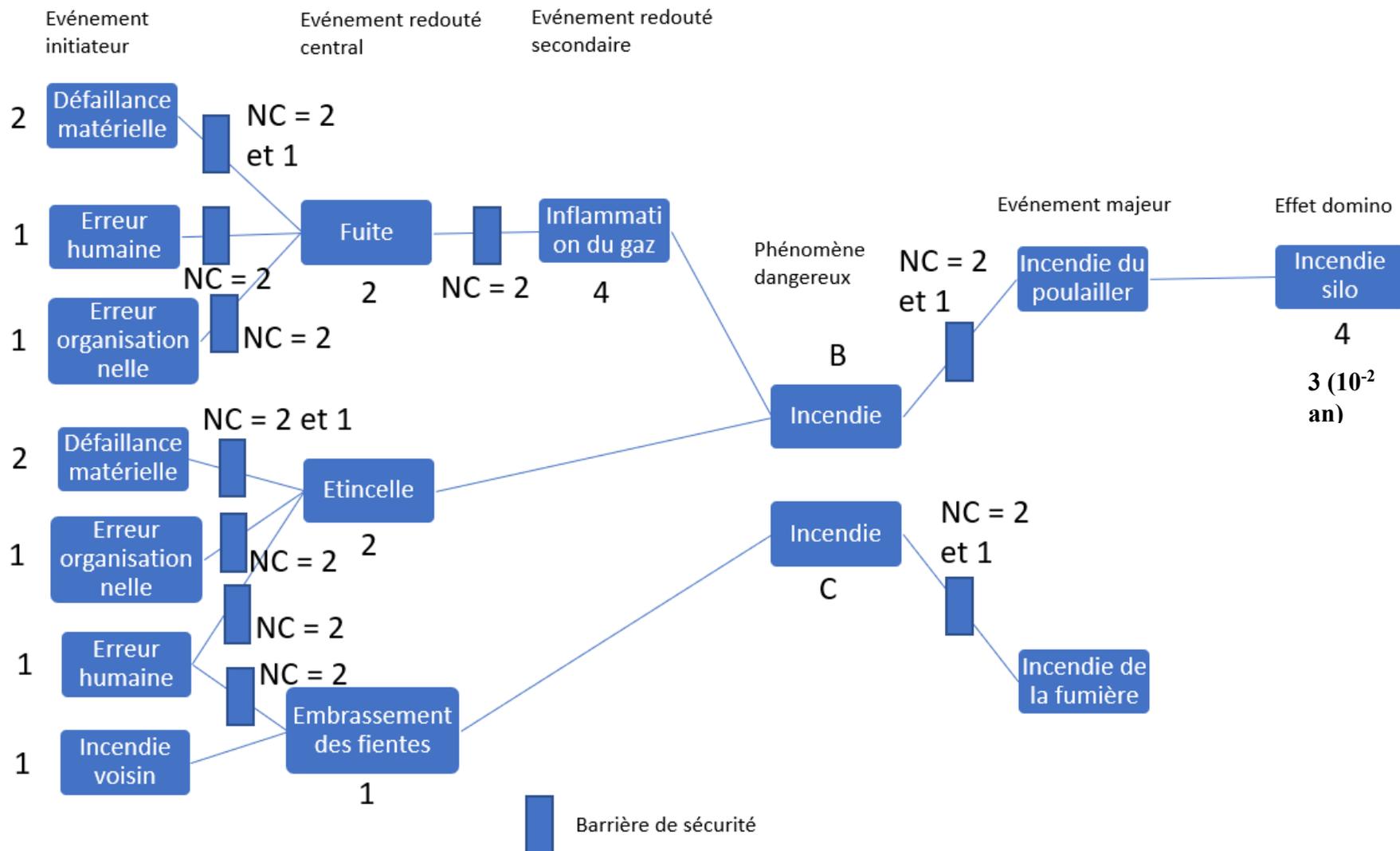
Le bâtiment voisin le plus proche se trouvant à 21 m est le local électrogène (en sachant que le bâtiment volaille est déjà incendié).

La limite de propriété est à 3,30 mètres du bâtiment.

Seule un chemin de circulation permettant l'accès au site peut être impacté. Il s'agit là d'une voie peu empruntée et est essentiellement pour les activités agricoles. Elle est reliée à deux départementales D930 avec 4 284 véhicules par jour et D 929 avec 5077 véhicules par jour mais ces deux départementales ne font pas parties de la zone d'effet des événements majeurs du site.



Il s'agit là d'un chemin plus agricole qu'une voie de circulation propre. Les données de circulation sur cette voie n'existent pas. En se basant sur les références de la circulaire du 10 mai 2010 pour les voies de circulation, nous comptons 0,4 personne permanente par km exposé par tranche de 100 véhicules/jour. Ainsi, il est retenu 2000 véhicules par jour (volontairement très supérieur à la réalité) sur 33 mètres exposés. $0,4 \times 0,033 \times 2000/100 = 0,264$ personnes pour les enveloppes d'effets SEI, SEL et SELS.



La probabilité pour que le feu provoque un effet domino sur le silo s'il y a incendie du poulailler et que ce dernier n'est pas maîtrisé rapidement est de 4 (fort) du fait sa proximité avec le bâtiment. L'occurrence annuelle de l'effet est le même que celui de l'incendie du poulailler c'est-à-dire 10^{-2} par an.

12. Caractérisation de la cinétique des phénomènes dangereux

La cinétique des incendies est considérée comme rapide. Les enjeux et conséquences humaine sont très faibles pour les deux événements majeurs considérés. La seule personne étant présente sur le site est Mr. Villain et son évacuation pourra donc être rapide si un événement se produit. Le chemin d'accès sera laissé libre pour les secours mais interdit d'accès pour les autres véhicules. L'incendie sera repérable assez rapidement et donc peu de chance de passage de véhicule le long du bâtiment.

13. Présentation des accidents majeurs et acceptabilité des risques

a. Matrice de présentation

Incendie du poulailler (scénario 1) :

- Deux événements initiateurs possibles
- Probabilité = 2
- Cinétique rapide
- Intensité forte
- Exposition des tiers très faible

Effet domino propagation silos :

- Probabilité moindre que celui du poulailler (1) mais forte en cas d'incendie du bâtiment d'élevage non maîtrisé
- Cinétique rapide
- Intensité forte
- Exposition des tiers très faible

Incendie fumière (scénario 2) :

- Deux événements initiateurs possibles : peu probable
- Probabilité : 1
- Cinétique rapide
- Intensité forte
- Exposition quasi nulle des tiers

| | | | Probabilité d'occurrence (sens croissant de E vers A) | | |
|---|--------------|------------|---|---|---|
| Gravité des conséquences sur les personnes exposées au risque | E | D | C | B | A |
| Désastreux | | | | | |
| Catastrophique | | | | | |
| Important | Effet domino | Scénario 1 | | | |
| Sérieux | | Scénario 2 | | | |
| Modéré | | | | | |

b. Recommandations pour la réduction des risques

- Contrôle et maintenance régulière des installations (chauffage et électrique) : probabilité d'occurrence des incendies réduites
- Extincteurs dans le bâtiment et la fumière
- Accès au site limité
- Interdiction de fumé sur le site
- MTD mises en place
- Affichage des consignes de sécurité et des numéros d'urgence
- Réserve incendie de 272 m3.

14. Conclusion

Les principaux dangers que pourrait engendrer cette installation, pour son environnement naturel et humain, seraient l'incendie ou le rejet de matières polluantes. Le site sera conforme aux normes en vigueur.

Les éléments climatiques n'auront aucun effet sur les bâtiments. Il n'y a pas, à proximité, d'activité économique qui pourrait, par un événement indésirable, engendrer un danger. Il n'y a jamais eu d'inondation sur le site.

Une épidémie ou un problème sanitaire pourraient survenir sur le site et causer d'importants dommages, si l'élevage n'était pas bien suivi sanitaire. Ainsi, la conduite de l'élevage doit être irréprochable. Le suivi vétérinaire en interne et en externe de l'élevage sera efficace et fera preuve de la plus grande vigilance.

L'étude de dangers conclut à des risques moindres et intermédiaires. Les mesures mises en place permettent de les limiter au maximum. Le niveau de risques est acceptable.

Annexe

Liste des accidents recensés

Base de données ARIA - État au 06/02/2015

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi

MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI

que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon / Mel : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Accidents français

N° 222 - 21/02/1988 - 58 - COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un élevage de poussins. 8 000 poussins sont carbonisés et les dégâts sont estimés à plusieurs millions de Francs.

N° 1244 - 12/08/1989 - 56 - LA VRAIE-CROIX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un élevage de poussins ; 12 500 poussins sont tués.

N° 1450 - 07/09/1989 - 89 - LES ORMES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un élevage de poulets ; 12 500 poulets périssent.

N° 1624 - 10/01/1990 - 33 - MACAU

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie initié par un problème de surchauffe détruit un bâtiment avicole qui est totalement détruit.

N° 1747 - 15/03/1990 - 91 - SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Dans un élevage de volailles, un incendie détruit un bâtiment de 1 000 m². Le feu se propage à un deuxième bâtiment de 200 m² qui est également détruit.

N° 1866 - 05/04/1990 - 59 - LIGNY-HAUCOURT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se produit dans un élevage industriel à la suite d'une défaillance du dispositif d'alimentation des animaux. Les poulets présents dans l'un des hangars de l'établissement périssent du fait de l'abondante fumée émise.

□ □ □ □ □ N° 1902 - 27/04/1990 - 45 - BEAUNE-LA-ROLANDE

 □ □ □ □ □ Naf 01.47 : Élevage de volailles

 □ □ □ □ □

 ■ □ □ □ □ □ Un incendie détruit un élevage de poussins ; 11 000 poussins périssent dans l'incendie. Le préjudice pour les bâtiments, le matériel et les poussins est évalué à 850 KF.

N° 2642 - 28/03/1991 - 37 - CROTELLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit le bâtiment d'un élevage industriel de canards ; 3 500 volailles périssent carbonisés.

 **N° 3292 - 07/05/1991 - 37 - CANGEY**

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Dans un élevage de canards, à la suite d'une erreur de manipulation sur un système de pompage automatique utilisé pour le remplissage d'une cuve de 500 l, 2000 l de fioul se déversent dans la CISSE. La rivière est polluée entre CANGEY et NAZELLES-NEGRON. Les pompiers, prévenus 12 h après l'incident mettent en place des barrages flottants afin de limiter les effets de la pollution.

N° 3305 - 16/05/1991 - 71 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit dans un élevage industriel de poussins.

N° 3359 - 01/06/1991 - 49 - LES CERQUEUX-DE-MAULEVRIER

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un court-circuit dans un chauffage radiant défectueux provoque un incendie dans un élevage de dindons. Un bâtiment de 550 m² est détruit. 3 900 dindons sont carbonisés. Le préjudice est très important.

N° 3173 - 10/08/1991 - 70 - MEMBREY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie accidentel se déclare dans un élevage. Huit mille poussins âgés de trois jours périssent carbonisés.

N° 3167 - 23/08/1991 - 67 - FRIESENHEIM

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie dans le hangar d'une exploitation avicole se propage dans un ancien séchoir à tabac ; 2 000 poules pondeuses sont tuées et plus de 600 m² sont détruits par les flammes. Tout le nécessaire d'emballage est détruit et provoque une fumée noire et nauséabonde. L'intervention de 6 véhicules anti-incendie permet de préserver une partie de la maison d'habitation

N° 2859 - 11/09/1991 - 59 - BOURGHELLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans le poulailler d'un élevage de poulets. 5 000 poulets sont carbonisés. Le poulailler et les installations intérieures sont détruits. Les dégâts sont évalués à 500 000 F.

N° 4060 - 31/01/1992 - 63 - PIONSAT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie ravage un poulailler de type tunnel de 420 m² ; 4 000 poussins périssent dans l'incendie.

N° 3461 - 12/03/1992 - 79 - BREUIL-CHAUSSEE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un appareil de chauffage au gaz provoque un incendie dans un bâtiment en plastique de 240 m² abritant un élevage de canards. 2 000 canetons périssent dans l'incendie. Le bâtiment en plastique est détruit.

L'intervention des pompiers permet d'éviter que l'incendie ne s'étende à un autre élevage distant d'une dizaine de mètres.

N° 3502 - 31/03/1992 - 49 - SOUCELLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un couvoir de 1 300 m² destiné à la production d'oeufs de dindonneaux.

N° 3528 - 13/04/1992 - 79 - MONCOUTANT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

L'auto-inflammation d'un appareil de chauffage provoque un incendie dans un bâtiment abritant un élevage de poussins ; 500 m² du bâtiment sont détruits et 8 000 poussins sont tués.

N° 3612 - 01/05/1992 - 49 - VERGONNES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un hangar partiellement aménagé en poulailler où des lampes radiantes à gaz avaient été installées à proximité de bottes de paille ; 3 700 canetons périssent carbonisés. Une partie de la toiture du bâtiment et 4 t de paille sont détruites.

N° 3656 - 26/05/1992 - 79 - CERIZAY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Quelque 11 000 poussins périssent carbonisés dans l'incendie d'un bâtiment avicole de 865 m².

N° 4227 - 12/01/1993 - 03 - NIZEROLLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un bâtiment d'élevage de poulets occupant une superficie de 420 m². 4 400 poulets sont carbonisés. Le bâtiment d'élevage et un silo à aliment sont anéantis. Les fils de la ligne téléphonique fondent sous la violence du feu et le village est privé de téléphone.

 **N° 4247 - 16/01/1993 - 40 - BEGAAR**

Naf 01.47 : Élevage de volailles

  A la suite du mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage au gaz, un feu se déclare dans un bâtiment de 150 m² abritant un élevage de pintades. Le bâtiment est détruit et 1 800 pintades périssent dans l'incendie malgré l'intervention des pompiers.

N° 4761 - 05/10/1993 - 47 - MONFLANQUIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans une serre isolée de plus de 450 m² dans laquelle se trouvaient 2 100 canetons. La serre est détruite et tous les canetons périssent carbonisés.

N° 5201 - 01/05/1994 - 50 - POILLEY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un poulailler de 1 050 m² abritant 7 000 dindes est détruit par un incendie.

N° 5333 - 28/05/1994 - 35 - CHANTELOUP

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un élevage de volailles de 400 m² ; 3 650 dindes périssent carbonisées.

N° 2262 - 05/06/1994 - 40 - TILH

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un bâtiment d'élevage de poulets de 750 m². 5.000 poulets périssent carbonisés.

N° 5473 - 10/06/1994 - 53 - SAINT-QUENTIN-LES-ANGES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un hangar d'élevage. 14 000 canetons périssent carbonisés.

 □ □ □ □ □ **N° 5531 - 18/06/1994 - 64 - CARRERE**

 □ □ □ □ □

 ■ ■ ■ ■ □ □ □ □ La PALLU est polluée par un déversement de lisier de canard provenant d'une cuve de 200 m³
 □ □ □ □ □ □ située à 3 km du ruisseau et qui a été vidangée par son propriétaire. Le lisier a rejoint la rivière
par l'intermédiaire de fossés. La faune aquatique est détruite sur plus de 6 km du cours d'eau.

Une plainte est déposée.

 □ □ □ □ □ **N° 5211 - 06/07/1994 - 71 - BUXY**

 ■ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ □ Un incendie détruit un poulailler de 600 m². Une personne est légèrement blessée au cours de cet accident.

 □ □ □ □ □ **N° 5656 - 22/07/1994 - 38 - SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER**

 ■ ■ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ □ Un incendie détruit un poulailler de 500 m². Une personne est brûlée au 3ème degré au visage et aux membres.

 ■ □ □ □ □ □ **N° 5795 - 25/08/1994 - 24 - CENDRIEUX**

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ □ Une fuite enflammée de gaz détruit un poulailler industriel ; 4 200 poulets périssent carbonisés.

N° 6300 - 17/11/1994 - 79 - LOUZY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

36 000 poulets périssent carbonisés dans l'incendie qui détruit un poulailler de 1 000 m². Un chauffage radiant serait à l'origine de l'accident

 □ □ □ □ □ **N° 3093 - 28/11/1994 - 56 - BAUD**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ Un incendie détruit un poulailler industriel. Le cadavre du propriétaire est découvert dans les décombres.

N° 6087 - 05/12/1994 - 40 - CARCEN-PONSON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un élevage de volailles et tue 1 700 dindes.

N° 6158 - 13/12/1994 - 16 - MANSLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un élevage de cailles de 250 m² ; 3 000 volatiles périssent dans le sinistre.

N° 6394 - 03/02/1995 - 40 - LUSSAGNET

Naf 01.47 : Élevage de volailles

4 000 poulets périssent carbonisés dans l'incendie qui détruit un bâtiment d'élevage avicole.

N° 6586 - 25/02/1995 - 40 - AUDIGNON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

2 700 volailles périssent carbonisées dans l'incendie d'un élevage de pintades.

N° 6583 - 26/02/1995 - 52 - CHATEAUVILLAIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit une exploitation agricole.

N° 6588 - 27/02/1995 - 79 - CHICHE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

19 000 poussins périssent carbonisés dans l'incendie d'un bâtiment avicole de 800 m². Un chauffage au radiant est certainement à l'origine du sinistre.

N° 6600 - 28/02/1995 - 59 - ELESME

Naf 01.47 : Élevage de volailles

16 000 poussins périssent carbonisés dans un incendie qui détruit un poulailler de 800 m².

 □ □ □ □ □ **N° 6613 - 02/03/1995 - 53 - VOUTRE**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ Un incendie détruit une ferme d'élevage détruisant 6000 pintades. Un pompier gravement blessé lors de l'intervention est hospitalisé.

N° 6614 - 05/03/1995 - 32 - MONLEZUN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

5 000 poussins périssent carbonisés dans l'incendie d'une ferme d'élevage.

N° 6823 - 13/04/1995 - 79 - COULONGES-SUR-L'AUTIZE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler en fibrociment de 1 500 m² ; 8 000 poussins de dindes de 8 jours périssent. Le préjudice est évalué à 600 KF. Le système de chauffage utilisé (radiateurs à gaz suspendus) aurait chauffé la paille et allumé le feu. Les gendarmes effectuent une enquête d'usage.

N° 6967 - 06/05/1995 - 03 - SALIGNY-SUR-ROUDON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un bâtiment d'élevage industriel de volailles de 400 m². 4 000 poulets périssent carbonisés.

N° 7011 - 27/05/1995 - 26 - VALENCE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un élevage de poussins ; 14 000 poussins périssent carbonisés.

N° 7071 - 15/06/1995 - 32 - TOUGET

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un élevage de poussins. 3 000 poussins périssent carbonisés.

N° 7101 - 23/06/1995 - 22 - SENVEN-LEHART

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel ; 28 000 poussins périssent carbonisés.

N° 7452 - 10/07/1995 - 79 - NOIRTERRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un important feu se déclare durant la nuit dans un poulailler. Les dommages matériels sont importants, les installations d'une surface voisine de 600 m² sont détruites sans que les volailles ne soient touchées. Les pompiers ont également veillé à ce que les flammes ne gagnent pas les champs voisins. Le sinistre pourrait avoir pour origine un radiateur qui venait d'être allumé.

N° 7378 - 10/08/1995 - 03 - SALIGNY-SUR-ROUDON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler d'une superficie de 350 m². 4 400 poulets périssent carbonisés.

 **N° 7526 - 11/10/1995 - 49 - LE MAY-SUR-EVRE**

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Une explosion suivie d'un incendie se produisent dans un poulailler industriel ; 35 000 poulets sont carbonisés. Deux employés sont en chômage technique.

N° 7615 - 24/10/1995 - 22 - GOUAREC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un élevage industriel de dindonneaux ; 7 500 volailles périssent carbonisées.

 □ □ □ □ □ **N° 7663 - 28/10/1995 - 79 - SAINT-VARENT**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

 ■ □ □ □ □ □ La foudre tombe sur un hangar de 84 m de long et d'une surface de 1 100 m². Le bâtiment est détruit en moins de 2 min et 8 400 dindes périssent carbonisées. La perte commerciale est estimée à 130 KF (10 t de viande) et les dommages matériels à 700 KF.

N° 7870 - 08/11/1995 - 81 - SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie ravage un poulailler industriel d'une superficie de 500 m². 5 000 poulets sont carbonisés.

N° 7862 - 11/11/1995 - 56 - GUENIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel. 38 000 poussins sont carbonisés et la chaîne de production est totalement détruite.

N° 7810 - 19/11/1995 - 35 - ERCE-EN-LAMEE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler vide d'une superficie de 1 200 m².

 ■ □ □ □ □ **N° 7887 - 24/11/1995 - 68 - LOGELHEIM**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ Une explosion de gaz détruit un élevage. 650 poussins de 3 jours sont morts. L'incendie serait dû à l'obstruction de la veilleuse d'un radiant installé en 1975 et ne disposant pas de système de sécurité. La veilleuse du deuxième radiant en fonctionnement à provoqué l'explosion.

N° 7903 - 16/12/1995 - 22 - GLOMEL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie ravage un poulailler industriel. 4 500 poussins périssent carbonisés.

N° 7948 - 28/12/1995 - 22 - PLESTAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie ravage un poulailler industriel de 2 000 m². Le sinistre est dû à un chauffage défectueux.

 □ □ □ □ □ **N° 10702 - 14/08/1996 - 71 - SAINTE-CROIX**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 ■ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Les rejets de lisier d'un élevage intensif de canards polluent la SANE MORTE. Le rejet a pour origine le débordement de la fosse à lisier en raison d'un fort orage. L'administration constate les faits et une transaction est effectuée.

N° 9932 - 27/09/1996 - 03 - PARAY-LE-FRESIL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel.

 □ □ □ □ □ **N° 10709 - 02/11/1996 - 01 - BIZIAT**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 ■ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Un déversement de lisier de canard pollue la VEYLE. Les services administratifs constatent les faits.

N° 10102 - 16/11/1996 - 56 - CADEN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel de 1 000 m².

 □ □ □ □ □ **N° 10219 - 02/12/1996 - 22 - BOURBRIAC**

 ■ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 ■ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Un incendie se déclare dans un poulailler industriel. Un couvoir de 800 m² est détruit. Un pompier est légèrement intoxiqué au cours de l'intervention.

 □ □ □ □ □ **N° 11105 - 03/12/1996 - 22 - KERGRIST-MOELOU**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 ■ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Un poulailler industriel rejette ses effluents dans le PONTYOUARS. Le cours d'eau est pollué sur 1,5 km.

N° 10390 - 03/01/1997 - 03 - LA PETITE-MARCHE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel d'une superficie de 400 m². 400 poussins périssent carbonisés.

N° 10406 - 15/01/1997 - 86 - JAZENEUIL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel.

N° 11032 - 22/03/1997 - 55 - SAINT-MIHIEL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Dans un poulailler industriel, la combustion sans flamme d'une litière en paille broyée humide produit des fumées très denses qui asphyxient près de 11 000 poussins. Les services vétérinaires effectuent une expertise. Après nettoyage, le bâtiment qui n'a pas été endommagé est à nouveau utilisé. Aucune pollution résiduelle extérieure n'est observée.

N° 11062 - 28/03/1997 - 22 - MAGOAR

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel de 2 500 m².

 □ □ □ □ □ **N° 10924 - 17/04/1997 - 07 - PRANLES**

 ■ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Un incendie détruit partiellement un poulailler industriel. Un pompier blessé au cours de l'intervention est hospitalisé.

N° 8693 - 17/04/1997 - 22 - BREHAND

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit partiellement un poulailler industriel. 1 600 poussins périssent carbonisés.

N° 11013 - 25/04/1997 - 93 - TREMBLAY-EN-FRANCE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu d'origine inconnue se déclare dans un hangar de 700 m² et, poussé par le vent, se transmet à un poulailler industriel de 9 400 m². L'incendie détruit 5 bâtiments de ponte sur 6 en se propageant par les tunnels de liaison comportant l'alimentation en grain et les bandes transporteuses d'oeufs et en l'absence de recoupements et d'écrans de cantonnement. Une forte ventilation des locaux, la présence d'isolant polyuréthane en toiture et de panneaux de contre-plaqué sur les parois favorisent aussi la propagation de l'incendie. Le 6ème bâtiment de ponte, celui de conditionnement et les locaux administratifs sont sauvés par la destruction d'un tunnel de liaison à l'aide d'un tracto-pelle. L'intervention des pompiers est compliquée par la faiblesse des ressources en eau, l'extension du sinistre sur 200 m et par la présence de lignes à haute tension surplombant les bâtiments. 200 000 poules périssent carbonisées.

N° 11315 - 06/05/1997 - 56 - SAINT-ALLOUESTRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel de 1 200 m².

N° 11241 - 28/05/1997 - 01 - VALEINS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel de 400 m² ; 500 poulets périssent carbonisés.

N° 11397 - 22/06/1997 - 01 - SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit partiellement un poulailler industriel de 1 000 m².

N° 11491 - 27/08/1997 - 22 - L'HERMITAGE-LORGE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel de 1 200 m².

N° 11684 - 08/10/1997 - 01 - LESCHEROUX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel de 300 m².

N° 11794 - 21/10/1997 - 53 - CHEMAZE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel vide.

 □ □ □ □ □ **N° 11894 - 15/11/1997 - 67 - FRIESENHEIM**

 ■ ■ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Un incendie détruit un élevage de volailles à la suite d'un dysfonctionnement du système de chauffage ; 6 personnes sont légèrement intoxiquées et 17 500 cailles sont tuées.

N° 12018 - 02/12/1997 - 53 - CUILLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Deux mille canards sont carbonisés dans l'incendie d'un élevage de volaille industriel.

N° 12112 - 09/12/1997 - 64 - MAZEROLLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un hangar de 300 m² ; 1 800 canards sont tués.

N° 12277 - 10/01/1998 - 22 - CALLAC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel de 4 000 m² tuant 29 000 poussins.

N° 12294 - 13/01/1998 - 35 - GENNES-SUR-SEICHE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel.

N° 12395 - 04/02/1998 - 44 - SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un bâtiment agricole de 300 m² abritant un élevage de canards.

N° 12422 - 06/02/1998 - 49 - SOUCELLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Mille huit cents volailles sont carbonisées dans l'incendie d'un poulailler industriel de 1 100 m².

                    **N° 12462 - 23/02/1998 - 56 - GUILLIERS**

                 *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

Un incendie détruit 2 poulaillers industriels de 1 800 m² chacun ; 50 000 poussins sont carbonisés. Le système de chauffage au gaz du poulailler allumé le matin même pourrait être à l'origine du sinistre. Les bâtiments seront reconstruits et équipés d'une installation d'extinction automatique à eau dont le déclenchement entraînera la coupure du chauffage et de la ventilation.

N° 12530 - 04/03/1998 - 80 - CHIRMONT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 600 m² ; 14 500 poussins périssent carbonisés.

N° 13036 - 11/03/1998 - 03 - NEUILLY-EN-DONJON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un bâtiment agricole de 600 m² abritant un élevage intensif de dindes s'effondre.

N° 12639 - 19/03/1998 - 56 - PERSQUEN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 000 m² ; 24 000 poussins périssent carbonisés.

N° 12648 - 21/03/1998 - 32 - BARRAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un bâtiment agricole ; 1 500 poussins périssent carbonisés.

N° 12774 - 09/04/1998 - 56 - MOREAC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

A la suite d'un dysfonctionnement des chauffeuses à gaz, un incendie détruit un poulailler de 1 200 m² et se propage à un stock de paille. Il n'y avait aucun poussin au moment des faits.

N° 12822 - 26/04/1998 - 56 - BULEON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Huit mille dindonneaux périssent carbonisés dans l'incendie d'un poulailler de 850 m². Les dégâts sont importants. Selon les premières constatations de la gendarmerie, le sinistre serait dû au chauffage.

N° 12851 - 04/05/1998 - 56 - GUENIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler inutilisé de 1 200 m². Le système de chauffage est sans doute à l'origine de l'incendie.

N° 12913 - 14/05/1998 - 29 - ELLIANT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit une partie de la charpente et de la toiture d'un poulailler dont le sol venait d'être paillé. Aucune volaille ne se trouvait dans le bâtiment lors du sinistre.

N° 12912 - 18/05/1998 - 72 - COURGAINS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel de 1 500 m² ; 10 000 poulets périssent carbonisés.

N° 12984 - 01/06/1998 - 22 - QUESSOY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 500 m², un tracteur et sa remorque chargée de paille. Le montant du préjudice n'est pas encore connu.

N° 13115 - 22/06/1998 - 56 - COLPO

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 250 m² ; 10 000 poussins périssent carbonisés ou asphyxiés. Une surchauffe du système de chauffage des couveuses serait à l'origine du sinistre.

N° 13256 - 13/07/1998 - 56 - LE ROC-SAINT-ANDRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un hangar de 500 m² appartenant à un éleveur de volailles et abritant 20 t de fourrage.

N° 13370 - 03/08/1998 - 22 - QUINTIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel ; 40 t d'oeufs sont détruits.

N° 13575 - 24/08/1998 - 79 - CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un important incendie détruit un poulailler de 1 200 m² ; 8 000 poules pondeuses périssent carbonisées.

N° 13711 - 15/09/1998 - 56 - GOURIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

A la suite de la remise en route du chauffage, un incendie détruit la moitié d'un poulailler de 2 500 m², en attente d'un nouvel arrivage de poussins. Le magasin de stockage des aliments est détruit et la toiture en fibrociment s'effondre.

N° 13913 - 24/09/1998 - 22 - SAINT-CONNAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

N° 15924 - 24/07/1999 - 40 - SAINT-SEVER

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Mille huit cents canards périssent carbonisés dans l'incendie d'un bâtiment d'élevage de 325 m².

N° 16357 - 17/09/1999 - 01 - VILLARS-LES-DOBES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Quatre mille quatre cents poussins périssent carbonisés dans l'incendie d'un poulailler industriel de 400 m².

N° 16493 - 06/10/1999 - 03 - CRESSANGES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 400 m².

N° 16541 - 08/10/1999 - 22 - SENVEN-LEHART

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler de 800 m².

N° 17282 - 01/11/1999 - 63 - FAYET-LE-CHATEAU

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler d'une capacité de 22 500 volailles. L'évènement n'est pas daté avec précision.

N° 16850 - 06/12/1999 - 56 - SAINT-CARADEC-TREGOMEL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 000 m². Aucune perte d'animal n'est à déplorer.

N° 17204 - 13/12/1999 - 79 - ARGENTON-LES-VALLEES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

A la suite de la remise en route du chauffage avant un nouvel arrivage de jeunes pintades, un incendie détruit un poulailler vide de 800 m².

N° 16935 - 19/12/1999 - 01 - SAVIGNEUX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Quatre mille deux cents poussins périssent carbonisés dans l'incendie d'un poulailler de 320 m². Le chauffage par radiants était en parfait état de marche.

N° 16959 - 24/12/1999 - 53 - OISSEAU

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler.

N° 16960 - 24/12/1999 - 44 - VIEILLEVIGNE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler de 1 200 m².

N° 17083 - 16/01/2000 - 32 - MARSOLAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans une grange utilisé pour l'élevage de canards.

N° 17170 - 25/01/2000 - 71 - SIMARD

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un bâtiment abritant un poulailler inoccupé.

N° 17611 - 01/02/2000 - 79 - COULONGES-THOUARSAIS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler vide de 800 m². Le système de chauffage serait à l'origine du sinistre, le local se préparant à accueillir des volailles.

N° 17276 - 19/02/2000 - 44 - PAULX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Dix mille canetons périssent carbonisés dans l'incendie d'un poulailler de 1 000 m².

N° 17313 - 23/02/2000 - 22 - KERGRIST-MOELOU

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Vingt cinq mille poussins périssent carbonisés dans l'incendie qui détruit un poulailler. selon la gendarmerie, les radiateurs du système de chauffage seraient vraisemblablement à l'origine du sinistre.

 □ □ □ □ □ **N° 16262 - 16/03/2000 - 01 - MONTRACOL**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ ■ ■ □ □ □ □ Trois cents poussins périssent carbonisés dans l'incendie qui a atteint 50 m² d'un poulailler industriel. Le propriétaire est légèrement brûlé au bras.

N° 16236 - 05/04/2000 - 56 - PLUMELEC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler de 1 000 m².

N° 17860 - 03/06/2000 - 49 - TORFOU

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit 300 m² d'un poulailler.

N° 18206 - 10/07/2000 - 49 - VALANJOU

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 800 m².

 □ □ □ □ □ **N° 19603 - 22/08/2000 - 01 - BIZIAT**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 ■ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Les rejets d'un élevage de canards génèrent une pollution permanente du plan d'eau de BIZIAT.

N° 18665 - 13/09/2000 - 32 - MANCIET

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un bâtiment d'élevage avicole.

N° 19622 - 12/01/2001 - 53 - LE BURET

Naf 01.47 : Élevage de volailles

A la suite de l'incendie d'un poulailler de 1 200 m², 23 000 poussins périssent carbonisés.

N° 19731 - 25/01/2001 - 22 - GOUDELIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 2 000 m².

N° 19742 - 28/01/2001 - 03 - MEILLARD

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 000 m² abritant 15 000 volailles.

N° 19750 - 29/01/2001 - 80 - LAHOUSOYE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler de 4 000 m².

N° 19769 - 02/02/2001 - 72 - ASSE-LE-BOISNE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel de 1 200 m².

 □ □ □ □ □ **N° 19835 - 06/02/2001 - 22 - PLESIDY**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 ■ ■ ■ ■ ■ □ □

€ □ □ □ □ □ La rupture d'une porte d'une fosse à lisier d'un poulailler, conduit au déversement de 300 m³ de fientes de poules dans le MAGOAR puis le TRIEUX sur 20 km. Trois piscicultures sont touchées (16 t de poissons morts) dont la réserve de la fédération départementale de la pêche (10 t de

poissons soit 99% de sa population). Un aviculteur est condamné à une amende de 75 Keuros et à verser 50 Keuros de dommages et intérêts.

N° 20011 - 27/02/2001 - 71 - CHAUFFAILLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit 150 m² d'un poulailler de 800 m² chauffé au gaz. Les pompiers protègent la cuve de gaz à proximité.

N° 20428 - 27/05/2001 - 45 - LORRIS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 200 m² ; 9 865 poussins de faisans meurent carbonisés.

N° 20432 - 28/05/2001 - 51 - VAUCHAMPS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 500 m². L'élevage abrite 2 000 dindonneaux qui sont évacués mais 800 pintades, situées dans les combles, périssent carbonisées.

N° 21202 - 04/10/2001 - 72 - REQUEIL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel.

N° 21351 - 26/10/2001 - 80 - BEALCOURT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Treize mille volailles périssent carbonisées dans l'incendie d'un élevage.

N° 22113 - 27/11/2001 - 63 - SAINT-GENES-DU-RETZ

Naf 01.50 : Culture et élevage associés

Un incendie détruit un poulailler en vide sanitaire. L'origine de l'incendie reste indéterminée après enquêtes de la gendarmerie et d'un expert d'assurance.

 □ □ □ □ □ **N° 21762 - 10/01/2002 - 56 - COLPO**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ 10 700 poussins de dindonneau périssent carbonisés dans l'incendie d'un poulailler de 1 200 m². Le sinistre aurait été provoqué par le système de chauffage. Selon les premiers éléments de l'enquête, un dysfonctionnement d'un radiant serait apparu au cours de la nuit, mais l'alarme n'aurait pas fonctionné. Trois pompiers sont hospitalisés à la suite de l'effondrement du toit du bâtiment.

N° 21671 - 11/01/2002 - 22 - PEUMERIT-QUINTIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Lors de travaux de mise aux normes, des étincelles provoquées par un poste à soudeuse mettent le feu à un tapis d'évacuation des fientes dans un poulailler de 2 000 m². L'incendie se propage rapidement et détruit toutes les installations et le bâtiment.

N° 21669 - 13/01/2002 - 35 - LE PERTRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel.

N° 21693 - 16/01/2002 - 72 - DUNEAU

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler.

 □ □ □ □ □ **N° 21763 - 19/01/2002 - 35 - PLEUGUENEUC**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

 ■ □ □ □ □ □ A la suite d'un incendie dans un poulailler de 1 500 m², 20 000 poussins périssent carbonisés. Les dommages sont évalués à 243 Keuros.

N° 21870 - 08/02/2002 - 24 - SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

Un incendie se déclare dans un bâtiment agricole à usage de poulailler de 320 m².

N° 21908 - 16/02/2002 - 49 - SAINT-SIGISMOND

Naf 01.47 : Élevage de volailles

9 000 volailles périssent carbonisées dans l'incendie d'un bâtiment agricole.

N° 21976 - 22/02/2002 - 71 - CHAMPLECY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 300 m² vide et se propage à un hangar de 200 m² à usage de stockage de fourrage. Immédiatement, les pompiers protègent d'autres bâtiments et mettent en sécurité une citerne de gaz extérieure de 5 m³. Le poste incendie étant situé à plus de 300 m, les pompiers sont obligés d'alimenter les lances incendies par rotation d'engins. Les services d'électricité assurent l'éclairage du site par des groupes électrogènes.

N° 21988 - 27/02/2002 - 28 - BOUTIGNY-PROUAI

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Dix mille poussins périssent dans l'incendie d'un poulailler.

N° 22120 - 31/03/2002 - 44 - SAINT-HERBLON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

16 000 canetons périssent carbonisés dans l'incendie d'un bâtiment de 1 200 m².

N° 22370 - 22/04/2002 - 45 - NIBELLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare pour une raison indéterminée dans une entreprise d'accoupage dont les oeufs sont utilisés pour fabriquer des vaccins anti-grippe (700 000 embryons/semaine). Le sinistre s'est initié dans un local abritant des produits d'entretien et notamment du formol utilisé comme désinfectant. Un bâtiment de 1 000 m², soit 20 % de la surface totale de l'usine, est sérieusement endommagé. L'établissement suspend ses activités une dizaine de jours. Les 43 employés qui ne seront pas mis en chômage technique, participeront à la remise aux normes d'hygiène strictes de l'usine.

N° 22419 - 30/04/2002 - 71 - MUSSY-SOUS-DUN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un bâtiment agricole à usage de poulailler.

N° 22559 - 05/06/2002 - 29 - PLOUEGAT-GUERAND

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler de 1 500 m².

N° 22655 - 14/06/2002 - 72 - CHEVILLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un dindonnier de 400 m² ; 2 400 dindes d'une semaine périssent carbonisées.

N° 22705 - 12/07/2002 - 61 - MANTILLY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel.

N° 22735 - 19/07/2002 - 79 - PAMPROUX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie ravage 5 bâtiments (16 000 m²) dans une usine de production et de conditionnement d'oeufs ; 180 000 poules périssent carbonisées et 40 des 75 employés de l'établissement sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête.

N° 22776 - 30/07/2002 - 26 - HOSTUN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Quelque 4 400 poulets périssent carbonisés dans l'incendie d'un poulailler de 400 m². La foudre pourrait être à l'origine de cet incendie car plusieurs orages importants sont survenus dans la nuit.

N° 23728 - 07/08/2002 - 29 - CHATEAUNEUF-DU-FAOU

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 200 m².

Un incendie se déclare dans un poulailler vide de 3 000 m². Un pompier est légèrement blessé.

N° 23793 - 30/12/2002 - 22 - SAINT-GOUENO

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 2 niveaux, à usage de couvoirs industriels, de 1 500 m² ; 750 000 poussins sont périssent carbonisés et 30 personnes sont en chômage technique.

N° 23847 - 13/01/2003 - 72 - MARCON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

4 500 volailles périssent carbonisées dans l'incendie qui détruit à 80 % un poulailler industriel de 450 m².

N° 23966 - 27/01/2003 - 47 - SAINT-SALVY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un bâtiment agricole d'élevage de canetons de 800 m².

N° 23974 - 30/01/2003 - 14 - FONTENAY-LE-PESNEL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un bâtiment d'élevage abritant 2 500 poussins de 10 jours, ainsi que des aliments végétaux sous forme de farine. Tous les animaux sont tués.

N° 24071 - 21/02/2003 - 53 - SAINT-MARS-SUR-COLMONT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler industriel de 500 m² contenant 500 poussins.

N° 24058 - 23/02/2003 - 45 - AUXY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit 50 % d'un poulailler industriel autorisé en 1982 ; 1 400 canetons de 3 jours périssent carbonisés lors du sinistre.

N° 24097 - 25/02/2003 - 29 - COMMANA

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un bâtiment d'élevage de poulets de 1 500 m² vide au moment du sinistre.

N° 24225 - 01/03/2003 - 22 - SAINT-CONNAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

La fermentation d'un tas de 1 500 t de fiente de volaille dans un hangar de 250m² provoque une émission de fumerolles sur la surface du tas qui semble se consumer. Pour éviter une aggravation de la situation, un technicien avicole indique que l'utilisation d'eau est à proscrire et demande à ce que les ventilateurs du poulailler voisin soient coupés.

N° 24236 - 15/03/2003 - 72 - SOUVIGNE-SUR-SARTHE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler de 1 500 m² abritant 2 500 dindes.

N° 24237 - 15/03/2003 - 35 - GEVEZE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare sur la litière d'un poulailler de 800 m². Les 20 000 poussins présents sont tués.

N° 24284 - 22/03/2003 - 22 - GURUNHUEL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler de 1 200 m² ; 9 000 dindonneaux sont asphyxiés.

N° 24336 - 01/04/2003 - 50 - REFFUVEILLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un élevage avicole industriel.

N° 24378 - 04/04/2003 - 22 - SAINT-CARADEC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler de 850 m² abritant 19 000 poussins.

N° 24415 - 10/04/2003 - 55 - SAINT-MIHIEL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un bâtiment d'élevage de poulets de 600 m² vide. Les pompiers protègent une citerne de gaz se trouvant à proximité à l'aide d'une lance à eau.

N° 24580 - 13/05/2003 - 01 - MEZERIAT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

1 000 poulets périssent carbonisés dans l'incendie d'un poulailler de 180 m².

N° 24658 - 24/05/2003 - 56 - PLUMELEC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

25 000 poussins de 3 jours périssent carbonisés dans l'incendie d'un poulailler de 1 200 m².

N° 25190 - 27/07/2003 - 72 - DOLLON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

8 000 dindes périssent dans l'incendie d'un poulailler de 1 000 m².

N° 25243 - 01/08/2003 - 22 - LANGOURLA

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 1 500 m². Les pompiers protègent un champ de céréales et une cuve de gaz proche.

N° 25241 - 01/08/2003 - 85 - CHAUCHE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

5 000 canetons périssent carbonisés dans l'incendie d'un élevage de canetons de 600 m².

N° 25650 - 04/08/2003 - 50 - SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

La canicule est à l'origine de la mort durant la nuit de 1 560 des 15 000 dindons exposés à une température supérieure à 37 °C dans les 2 poulaillers d'un aviculteur. L'absence totale de toute circulation d'air a été fatale, malgré l'ouverture des portes et un arrosage permanent du bâtiment. La température à l'intérieur de ce dernier atteignait en effet encore 36 °C à 23 h. Quatre jours plus tard, 273 dindons périront à nouveau bien que l'exploitant ait utilisé l'eau d'un étang voisin pour asperger le bâtiment à de multiples reprises.

 **N° 25364 - 15/08/2003 - 71 - BRANGES**

 *Naf 10.89 : Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.*

  Un feu se déclare dans le centre de conditionnement des ufs d'un élevage avicole industriel soumis à autorisation puis se propage à 2 poulaillers en fonctionnement dont l'un était vide. Les secours maîtrisent le sinistre avec 6 petites lances. 10 000 poules périssent dans l'incendie, les animaux restants sont éliminés en abattoir dans les jours qui suivent. Suite à cet incendie, la présence de fioul est détectée dans une mare en aval. L'hydrocarbure provient d'une cuve, reliée au groupe électrogène, non équipée d'une rétention malgré les prescriptions antérieures de l'inspection des installations classées, et s'est infiltré dans le réseau pluvial du site. Les autres étangs en aval ne sont pas impactés. L'inspection des IC demande à l'exploitant de pomper le fioul dans la mare, de nettoyer les canalisations pluviales et de curer les terres polluées. Les déchets récupérés devront être traités par une entreprise agréée.

N° 25718 - 09/10/2003 - 86 - MAGNE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

La présence du virus de peste aviaire est suspectée dans un élevage de volailles. Des dispositions sont prises avec la direction générale de l'alimentation pour parer à la propagation de la maladie.

N° 25812 - 28/10/2003 - 11 - PLAIGNE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un bâtiment d'élevage industriel abritant des balles de foin. L'incendie détruit 1 300 m² de bâtiment et 10 500 dindons périssent carbonisés ou asphyxiés.

N° 26021 - 02/12/2003 - 21 - LES MAILLYS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu détruit les 4/5 d'un bâtiment abritant un élevage de 3 500 dindes.

N° 26216 - 13/01/2004 - 49 - SAINT-REMY-LA-VARENNE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 800 m².

N° 26245 - 18/01/2004 - 49 - SOMLOIRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler industriel de 600 m² abritant 10 000 pintades.

 **N° 26311 - 27/01/2004 - 59 - WERVICQ-SUD**

 *Naf 01.47 : Élevage de volailles*



 Contaminées par les dioxines, 2 500 poules sont abattues dans une ferme de la métropole lilloise et près de 30 000 oeufs du même élevage, également contaminés, sont détruits. Des prélèvements effectués dans le cadre d'un plan de vigilance du Ministère de l'agriculture révèlent un taux de dioxines légèrement supérieur à celui fixé par les normes européennes en vigueur depuis le 01/01/2004. Le seuil de contamination est désormais de 3 pg et non de 20 pg. La DDSV effectue une enquête pour déterminer l'origine de cette 'contamination' dans une région agricole. La vallée de la LYS a déjà connu des pollutions des sols en 1998 et 2002.

N° 26695 - 11/03/2004 - 22 - PLOUEZEC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler vide de 450 m². Les pompiers évitent une propagation du sinistre à une citerne de gaz proche.

N° 26696 - 11/03/2004 - 22 - SAINT-MARTIN-DES-PRES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu détruit un poulailler vide de 400 m².

N° 26697 - 11/03/2004 - 22 - TREFFRIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans la litière d'un poulailler abritant 20 000 poussins.

N° 26768 - 23/03/2004 - 35 - SAINT-PERE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 2 000 m². Les pompiers empêchent la propagation de l'incendie à l'ensemble du bâtiment.

N° 26879 - 02/04/2004 - 36 - POULIGNY-NOTRE-DAME

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 600 m². Les pompiers protègent une bouteille de gaz.

N° 26936 - 16/04/2004 - 22 - PLOURIVO

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare sur un stock de paille broyée dans un poulailler de 900 m². Un hydroventilateur est utilisé pour ventiler les locaux. Le fonctionnement du poulailler sera perturbé durant 2 mois en attendant l'achat de nouveaux animaux.

N° 27093 - 13/05/2004 - 03 - AUDES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu détruit un poulailler vide de 1 200 m².

N° 29437 - 01/07/2004 - 84 - CASENEUVE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un bâtiment d'élevage de poulets en batterie de 600 m². L'incendie tue 2 000 poussins, détruit l'isolation, le système électrique et le système de chauffage d'un compartiment de 240 m² à l'intérieur d'un hangar de 600 m². Il n'y a pas de cessation d'activité au sein de l'exploitation.

 □ □ □ □ □ **N° 27520 - 07/07/2004 - 01 - SAINT-JEAN-LE-VIEUX**

 ■ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare dans un poulailler de 2 000 m² vide de toutes volailles à la suite de l'allumage d'un chauffage au gaz. Une personne est gravement brûlée.

N° 27634 - 26/07/2004 - 76 - GRAINVILLE-YMAUVILLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie embrase un poulailler industriel de 2 500 m² ; 4 000 poussins périssent carbonisés.

N° 27706 - 03/08/2004 - 29 - PLOUGAR

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 500 m².

N° 27811 - 07/08/2004 - 89 - TRONCHOY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler ; 20 000 poulets périssent carbonisés.

 □ □ □ □ □ **N° 27936 - 29/08/2004 - 26 - VALENCE**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ □

 ■ □ □ □ □ □ Un incendie détruit un bâtiment d'élevage de volailles de 2 000 m² ; 8 700 dindes périssent carbonisées. Le propriétaire évalue ses pertes à 250 000 euros. La toiture du bâtiment, étant de type fibrociment, les déblais seront évacués ultérieurement compte tenu du risque d'amiante.

N° 28067 - 20/09/2004 - 18 - SAINT-PIERRE-LES-BOIS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler industriel de 900 m² abritant 5 000 poussins.

N° 28100 - 23/09/2004 - 89 - SAINT-LEGER-VAUBAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 200 m².

N° 28181 - 04/10/2004 - 23 - LE GRAND-BOURG

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler industriel de 1 440 m² lors de la phase de paillage précédent l'arrivée de la volaille. L'incendie se propage à un stock d'enrubannage et plus particulièrement dans les films plastique, détériorant la protection du fourrage et rendant impropre à la consommation 200 balles de foin.

N° 28190 - 05/10/2004 - 22 - POMMERET

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 1 000 m² abritant 15 000 dindonneaux.

N° 28204 - 07/10/2004 - 85 - SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

4 000 canetons périssent dans l'incendie d'un bâtiment avicole de 400 m².

N° 28323 - 13/10/2004 - 29 - PLOUHINEC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit 200 des 900 m² d'un poulailler. Le feu se propage en raison de la présence de paille. Les 23 000 poussins sont asphyxiés. Un autre poulailler de 1 000 m² se situe à 100 m.

N° 28362 - 17/10/2004 - 85 - LE BOUPERE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler vide de 1 200 m². Il n'y a pas de risque de propagation aux bâtiments voisins. Le feu est éteint et le déblayage est effectué.

N° 28567 - 12/11/2004 - 22 - BREHAND

Naf 01.47 : Élevage de volailles

12 000 poussins périssent dans l'incendie d'un bâtiment agricole de 900 m².

N° 28613 - 23/11/2004 - 72 - SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un bâtiment agricole de 420 m² abritant 3 200 dindes qui périssent brûlées. Les secours protègent une citerne de gaz proche. Le montant des dommages est de 40 KEuros.

N° 28679 - 03/12/2004 - 22 - LANTIC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler vide de 1 000 m². Les pompiers protègent une citerne de gaz de 2 000 kg à proximité. Une personne est en chômage technique.

 □ □ □ □ □ **N° 28696 - 06/12/2004 - 72 - DOLLON**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ ■ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 20h15 dans un poulailler de 1 200 m² vide au moment des faits. Les pompiers protègent une citerne de gaz lors de leur intervention. L'incendie est éteint vers 0 h ; l'intervention des secours s'achève le lendemain vers 9 h après déblaiement des lieux sinistrés. Le préjudice est évalué à 150 Keuros.

N° 28885 - 01/01/2005 - 03 - ISSERPENT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un élevage de 4 000 poussins abritant du matériel agricole. Les pompiers maîtrisent le sinistre et déblaient les lieux à l'aide d'engins agricoles.

N° 29026 - 26/01/2005 - 80 - INVAL-BOIRON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un bâtiment de 120 m² qui s'effondre à l'arrivée des pompiers, tuant 1 200 poulets. Les alimentations en gaz et en électricité sont coupées, et aucun risque de propagation n'est à prévoir.

N° 29025 - 26/01/2005 - 40 - SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un bâtiment agricole de 400 m² et tue 7 000 poussins.

N° 29055 - 29/01/2005 - 63 - LIMONS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler de 400 m² contenant 5 200 pintadeaux de 3 jours. Les pompiers protègent une réserve de propane de 1 000 kg à proximité, le bâtiment est détruit. Aucun chômage technique n'est envisagé.

 □ □ □ □ □ **N° 29066 - 31/01/2005 - 22 - TREVE**

 ■ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Un incendie se déclare dans un poulailler de 1 500 m² dont la structure en bois couverte de plaques en fibrociment s'embrase. Les pompiers maîtrisent le feu. Le poulailler était vide et en phase de chauffage pour accueillir des volailles. Un pompier est victime d'un malaise et de vomissements lors de l'intervention.

N° 29811 - 07/02/2005 - 61 - MOUTIERS-AU-PERCHE

Un incendie détruit un bâtiment avicole de 600 m² et son garage où étaient remisés des engins agricoles, du matériel d'atelier et des véhicules militaires de collection. Les volailles avaient été enlevées depuis 3 semaines pour être prochainement remplacées par des poussins. La gendarmerie effectue une enquête.

N° 29131 - 08/02/2005 - 03 - MURAT

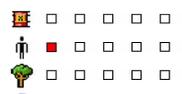
Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un bâtiment de 400 m² à ossature métallique et couverture fibrociment abritant des volailles ; 5 000 poussins âgés d'une journée avait été amenés la veille. Les pompiers protègent une cuve de fuel. Le propriétaire fait appel à un équarrisseur. L'exploitation est constituée de 8 bâtiments de 200 m² et d'un de 400 m². Aucun chômage technique n'est envisagé.

N° 29150 - 08/02/2005 - 59 - METEREN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare dans un poulailler industriel de 1 000 m² vide. Les pompiers maîtrisent le sinistre ; 25 000 poussins en attente dans un camion seront placés dans un autre poulailler.

 **N° 29161 - 14/02/2005 - 35 - DOMAGNE**

Naf 01.47 : Élevage de volailles



 Un incendie se déclare dans un poulailler de 800 m² abritant 4 500 dindes. Les fumées incommodes 1 pompier.

N° 29266 - 25/02/2005 - 01 - SANDRANS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un bâtiment agricole d'élevage industriel de 3 000 m² ; 7 000 dindes périssent carbonisées lors du sinistre.

N° 29299 - 26/02/2005 - 85 - LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 1 200 m² contenant 31 000 poulets.

N° 29330 - 03/03/2005 - 08 - POURU-SAINT-REMY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler isolé de 800 m² ; 10 000 poulets sont tués.

N° 29345 - 07/03/2005 - 44 - DERVAL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit 400 m² d'un bâtiment d'élevage avicole de 1 000 m² abritant 16 000 pintades qui périssent carbonisées. Le gaz provenant d'une citerne qui se trouve à proximité est coupé. Aucun chômage technique n'est envisagé.

N° 29534 - 26/03/2005 - 80 - SAISSEVAL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un des 4 bâtiments d'un poulailler abritant 10 000 poussins. L'incendie détruit 100 m² de bâtiments. Les pompiers maîtrisent le sinistre, ventilent les locaux et récupèrent les poussins vivants.

N° 29693 - 22/04/2005 - 45 - COUDROY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie détruit un poulailler de 300 m² abritant 3 000 poussins qui périssent carbonisés. Aucun chômage technique n'est envisagé.

       **N° 29701 - 22/04/2005 - 03 - CHAVENON**

       *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

       Un feu se déclare dans un poulailler de 1 200 m² ne contenant pas de volailles. Les pompiers protègent une cuve de fioul et une cuve de gaz. L'incendie est éteint par noyage. Aucun chômage technique n'est envisagé, l'exploitation n'employant pas de salarié.

N° 31036 - 09/05/2005 - 72 - ROEZE-SUR-SARTHE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Dans un élevage avicole composé de 2 bâtiments de 1 620 m² au total destinés à abriter 12 150 dindes, soit 36 450 animaux-équivalents, un feu détruit vers 11h30 l'une des 2 structures alors inoccupée constituant un poulailler de 1 100 m² ; 20 000 poussins devaient arriver prochainement. Une épaisse fumée noire est émise. Les secours maîtrisent vers 13h30 le sinistre qui serait d'origine accidentelle ; une personne avait travaillé à la préparation des lieux dès 6h30 et remis en service vers 9 h les moteurs électriques associés aux lignes d'alimentation. Ces moteurs se trouvaient au-dessus de 8 t de paille étalées sur le sol une semaine auparavant. L'outil de travail est endommagé, mais aucune atteinte notable de l'environnement n'est observée. Le 6 juillet, un incendie détruira le 2ème bâtiment de 500 m², 10 000 poussins périssant carbonisés (ARIA n° 30195).

       **N° 30011 - 12/06/2005 - 71 - CRONAT**

       *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

       5 200 pintadeaux de 3 jours périssent carbonisés dans l'incendie qui détruit un poulailler de 400 m². Les pompiers protègent une cuve de propane et un 2ème bâtiment. Le préjudice est estimé à 100 Keuros. Les gendarmes effectuent une enquête pour connaître l'origine de l'incendie.

N° 30106 - 23/06/2005 - 63 - SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 400 m² abritant de la volaille. L'incendie détruit 200 m² de bâtiment et 4 400 poussins périssent carbonisés.

N° 30195 - 06/07/2005 - 72 - ROEZE-SUR-SARTHE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Dans un élevage avicole composé de 2 bâtiments de 1 620 m² destinés à abriter 12 150 dindes, soit 36 450 animaux-équivalents, un feu se déclare vers 0h30 dans l'une des 2 structures construite 20 ans plus tôt et constituant un poulailler de 650 m² ; 10 000 poussins arrivés 48 h plus tôt périssent carbonisés. Les pompiers refroidissent une citerne de gaz de 200 l proche et maîtrisent le sinistre. L'outil de travail est endommagé, mais aucune atteinte notable de l'environnement n'est observée. Selon les experts, un court-circuit pourrait être à l'origine de l'incendie. Le 9 mai dernier, un incendie avait déjà détruit le 2ème bâtiment de 1 100 m² peu avant l'arrivée d'un lot de 20 000 poussins (ARIA n° 31 036).

N° 30363 - 25/07/2005 - 59 - WINNEZEELE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

4 500 pintades périssent carbonisées dans l'incendie qui détruit un poulailler de 300 m².

N° 30397 - 08/08/2005 - 29 - GUISSENY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler industriel de 1 600 m² au sol. L'incendie tue 50 000 poules pondeuses et détruit 2 300 m² de bâtiment.

N° 30433 - 15/08/2005 - 41 - MEHERS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un élevage de volailles de 500 m² contenant des palettes désaffecté depuis 5 ans. Les 28 pompiers maîtrisent l'incendie en 2h30.

N° 30982 - 25/08/2005 - 79 - PARTHENAY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler industriel de 400 m² devant recevoir des pintadeaux. Le bâtiment était prêt et le chauffage mis en marche. Les pompiers maîtrisent l'incendie malgré quelques difficultés d'approvisionnement en eau.

 □ □ □ □ □ **N° 30972 - 06/11/2005 - 40 - RETJONS**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Un feu se déclare dans un bâtiment de 60 m² à usage d'élevage de canards. Le propriétaire brûlé aux membres supérieurs et au visage est hospitalisé et 600 canetons périssent carbonisés. Le bâtiment est entièrement détruit mais l'incendie ne se propage pas à la forêt voisine.

N° 31101 - 06/12/2005 - 85 - MOUCHAMPS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 3 000 m². L'incendie détruit 1 500 m² de poulailler abritant 13 000 poussins. Les 16 pompiers maîtrisent le sinistre en 1 h.

N° 31135 - 11/12/2005 - 22 - PRAT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Quelques 11 000 dindonneaux périssent dans l'incendie d'un poulailler de 1 500 m² qui a pris au niveau de la litière. Les pompiers rencontrant des difficultés de ventilation percent des trouées en partie supérieure du toit pour faciliter celle-ci.

 □ □ □ □ □ **N° 31165 - 13/12/2005 - 91 - FORGES-LES-BAINS**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Par mesures sanitaires et suite à un arrêté préfectoral de déclaration d'infection à salmonelles proposé par les services vétérinaires, un exploitant décide de répandre de la chaux vive sur les fientes pour désinfecter son poulailler de 1 600 m². Ce mélange est à l'origine d'un départ de feu couvant dans le sous-sol de l'établissement, lieu de stockage des fientes. Les pompiers alertés circonscrivent le sinistre. Par ailleurs, un dégagement d'ammoniac (NH₃) a lieu à la suite d'une réaction chimique entre les 200 t de fientes

l'intervention, 2 pompiers sont blessés dont un gravement intoxiqué par les fumées. Le bâtiment de 2 100 m² est détruit. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit, notamment en raison d'un fort vent.

N° 32153 - 14/04/2006 - 70 - VOLON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Suite au dysfonctionnement du système de ventilation, 25 000 volailles périssent asphyxiées dans un élevage. Quatre camions sont mobilisés pour évacuer les 40 t de volailles mortes. Le bâtiment d'élevage doit être complètement désinfecté pour accueillir une nouvelle production de volailles, 15 jours plus tard. Le préjudice financier est estimé à 50 000 euros.

N° 31636 - 14/04/2006 - 42 - LA PACAUDIERE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

16 000 poulets périssent carbonisés dans l'incendie d'un poulailler de 3 000 m². Le tiers du bâtiment est détruit par le sinistre.

N° 31923 - 29/06/2006 - 49 - SAINTE-CHRISTINE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie ravage un élevage avicole et couvoir de 7 000 m². Les pompiers mettent en place 9 lances, dont 3 montées sur échelle pivotante, et évitent la propagation des flammes aux locaux administratifs de 1 000 m². Les gendarmes dévient la circulation de la route N 762. A la suite de l'accident, 32 employés sont en chômage technique.

Les exploitants doivent gérer l'évacuation et le traitement des nombreux déchets générés par l'incendie afin de limiter les conséquences post-accidents, sanitaires notamment : débris d'amiantes provenant des toitures et cloisons du bâtiment jonchant le sol, produits chimiques non pris dans le feu mais susceptibles d'avoir été dénaturés par les flux thermiques, oeufs en état de dégradation. La réserve de fioul, protégée par les secours, devra également être évacuée. Les eaux d'extinction, contaminées essentiellement par des matières carbonées, ont été contenues dans le décanteur de 80 m³ de l'installation de transfert des eaux pluviales puis rejetées dans le JURET car considérées comme non dangereuses pour la faune et la flore.

N° 32272 - 19/09/2006 - 49 - SAINT-MARTIN-DU-BOIS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare vers 0h12 dans un poulailler de 500 m². Le bâtiment est détruit et les 5 000 poussins de 8 jours qu'il abritait sont tués. Les pompiers maîtrisent le sinistre et évacuent les décombres. Il n'y aura pas de chômage technique.

N° 33858 - 13/10/2006 - 01 - BIZIAT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un bâtiment agricole abritant 20 000 canards de 2 jours. Tous les animaux périssent dans l'incendie et sont enlevés par un équarrisseur. Le site est nettoyé, les 2 fosses surélevées sont démontées et la fosse à géomembrane est bouchée. Le site ne sera pas reconstruit. Un chauffage radiant défaillant serait à l'origine du sinistre.

N° 32465 - 08/11/2006 - 59 - ANNEUX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Quelque 21 000 poussins périssent asphyxiés dans l'incendie de ballots de paille dans un bâtiment d'élevage de 1 000 m².

N° 32779 - 04/12/2006 - 61 - SARCEAUX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler vide en attente de 24 000 volailles. La chute sur la litière d'un radiateur fonctionnant au gaz serait probablement à l'origine de l'incendie. L'alarme connectée au téléphone de l'exploitant a bien fonctionné, mais malgré l'intervention rapide des pompiers, le poulailler et le local technique sont détruits. Seuls les silos d'aliments et la citerne de gaz sont épargnés.

N° 32643 - 18/01/2007 - 85 - VENANSAULT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

L'incendie d'un élevage avicole de 1 300 m² tue 34 000 poussins d'une journée. L'incendie a également détruit un bâtiment mitoyen abritant 2 bonbonnes de gaz.

N° 32786 - 18/02/2007 - 77 - CERNEUX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler industriel de 6 000 m², destiné à la production d'ufs. L'incendie détruit 4 000 m² de bâtiment et les 50 000 poules périssent carbonisées. Les pompiers refroidissent les silos d'alimentation des poules à l'aide d'un rideau d'eau et maîtrisent le sinistre avec 3 lances après 4 h d'intervention. La toiture des parties poulailler et stockage d'ufs s'est effondrée, le feu a également touché les bureaux de l'exploitation voisins au poulailler. Les services vétérinaires se chargent de l'enlèvement des animaux.

 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **N° 32891 - 28/03/2007 - 27 - PULLAY**

 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

€ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Dans un élevage avicole autorisé pour 64000 animaux-équivalent et composé de 10 bâtiments dont 9 de 430 m² et un de 1 300 m², une explosion se produit lors de la préparation de l'un d'entre eux destiné à accueillir une livraison de poussins et chauffé au moment du drame par un canon à air chaud. Le feu qui se déclare alors est maîtrisé par les pompiers avec 3 lances. L'entreprise, momentanément privée d'électricité durant l'intervention des secours, est réalimentée en grande partie en fin de matinée afin de préserver le reste de l'exploitation. Deux employés du propriétaire de l'élevage, dont le responsable du site, sont tués. Les 2 autres salariés sont choqués et pris en charge par une cellule psychologique. L'incendie a détruit le bâtiment où ont été retrouvés les corps des victimes.

Les locaux sont chauffés plusieurs jours avant l'arrivée des poussins par des générateurs à air chaud pulsé mobiles, l'ensemble des bâtiments étant alimenté par 4 cuves de 4 t de gaz. D'après les premiers éléments d'enquête, l'explosion serait due à un dysfonctionnement de l'aérotherme et/ou une fuite de gaz liée à une mauvaise utilisation du matériel.

N° 33624 - 06/05/2007 - 79 - NUEIL-LES-AUBIERS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare vers minuit dans un bâtiment avicole de 380 m² et tue les 6 300 pintadeaux qui se trouvaient à l'intérieur. Les pompiers, à leur arrivée, trouvent le bâtiment effondré et évitent la propagation du feu aux bâtiments voisins. L'incendie pourrait être lié au gaz ou à l'électricité utilisés pour le "démarrage" (chauffage des locaux). La perte d'exploitation est estimée à 2 700 euros.

                                            **N° 32980 - 08/05/2007 - 67 - KIRCHHEIM**

                                            *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

                                                                                        Dans une exploitation agricole, un feu se déclare en soirée dans un bâtiment d'élevage avicole de 600 m² abritant 9 000 poussins de 2 jours sur paille fraîche chauffé à l'aide de 12 panneaux radiant alimentés au gaz. Les pompiers doivent mettre en place des lignes d'alimentation en eau dans une rivière du fait de la faiblesse du réseau communal. Le vent attisant les flammes, ils interviennent pendant toute la nuit avec 8 lances à débit variable. Le feu détruit le bâtiment d'élevage et touche également l'unité de fabrication d'aliments, 2 stockages de maïs, une citerne de propane de 1 500 l et un bâtiment d'élevage mobile de 80 m² situés à proximité. Les 9 000 poussins périssent. Les secours ont cependant pu protéger une autre citerne de 28 000 l de propane, un stockage de 100 t de maïs et une ligne électrique de 20 000 V menacée par une tour de distribution de maïs. Un pompier se blesse légèrement à la main lors de l'intervention.

L'engouffrement du vent dans le bâtiment vétuste, fraîchement paillé et chauffé par les panneaux radiant pourrait être à l'origine de l'incendie. La proximité des citernes de gaz du bâtiment contenant une grande quantité de matière combustible a compliqué la gestion du sinistre et génère une forte aggravation du risque d'explosion en cas d'incendie.

                                            **N° 33069 - 08/06/2007 - 40 - HORSARRIEU**

                                            *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

                                                                                        Quelques 1 000 dindes périssent dans l'incendie d'un bâtiment d'élevage de volailles de 500 m². Une citerne de GPL présente une fuite enflammée. L'incendie se propage à la grange attenante de 500 m². Les pompiers mettent en place une ligne d'alimentation en eau de 1 km et maîtrisent le sinistre en 20 min. Le site est ensuite déblayé.

N° 33144 - 26/06/2007 - 55 - SAINT-MIHIEL
Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 11h05 dans une exploitation avicole. L'incendie se propage à l'ensemble du bâtiment de 1 200 m². Les secours utilisent 4 lances approvisionnées dans une citerne d'eau présente à proximité. Les 25 000 poussins âgés de 1 jour, introduits la veille dans le bâtiment sont morts asphyxiés par l'épaisse fumée. Des opérations de déblaiement sont effectuées.

Le feu serait dû au dysfonctionnement d'un appareil de chauffage ou à son encrassement par des particules provenant de la destruction d'un nid de frelons effectué la veille par le propriétaire. Le bâtiment était en charpente métallique doublée d'une isolation classée M1 qui a joué son rôle. La charpente et le toit en tôle métalliques sont intacts et le bâtiment sera réexploitable dès fin 2007 après remplacement de l'isolation intérieure, réfection des installations électriques, circuits d'abreuvements et appareils de ventilation.

N° 34601 - 07/09/2007 - 80 - ROUVREL
Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un élevage avicole lors de la mise en place de la paille en prévision de l'arrivée de poussins. Une balle de paille aurait pris feu lors de sa manipulation avec un chariot élévateur. Le bâtiment est détruit, le hangar voisin est préservé en partie grâce au vent qui soufflait en direction opposée. L'exploitant prévoit de disposer un extincteur sur le chariot élévateur.

                                            **N° 34134 - 10/09/2007 - 87 - DOURNAZAC**

N° 34400 - 27/03/2008 - 56 - RIEUX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 22h30 dans un bâtiment agricole de 1 000 m² abritant 5 à 6 t de paille, ainsi que du matériel agricole. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances à débit variable et évitent la propagation à 2 bouteilles de gaz de 5 m³ situées à proximité du bâtiment ainsi qu'à deux poulaillers respectivement de 5 000 et 7 000 volailles. Le bâtiment est détruit. Les secours déblaient les lieux.

N° 34742 - 04/04/2008 - 72 - MONTAILLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 1 200 m², construit en 1989 et abritant 9 000 dindonneaux d'un mois. Le bâtiment est détruit, 2 500 animaux périssent dans l'incendie et les 6 500 autres sont euthanasiés dans la journée. Selon les gendarmes, l'incendie est accidentel.

N° 34740 - 11/04/2008 - 72 - VALENNES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 1 000 m². Selon les gendarmes, le bâtiment mis en chauffe et rempli de paille la veille n'abritait pas d'animaux. Le sinistre serait d'origine accidentelle. Le poulailler est détruit.

N° 34741 - 16/04/2008 - 72 - MONT-SAINT-JEAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 400 m² abritant 4 400 poussins. Le bâtiment est détruit et les poussins meurent asphyxiés par les fumées. Les secours déblaient les lieux.

N° 34582 - 06/06/2008 - 85 - LA BRUFFIERE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 13h30 dans un bâtiment agricole de 700 m² abritant 6 000 perdrix. L'incendie menace 2 bâtiments de taille identique (1 bâtiment de bureau et 1 d'habitation) ainsi que 3 citernes de gaz situées à proximité. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances après 3h30 d'intervention. La moitié du bâtiment est détruite et les animaux sont tués. Les secours déblaient les lieux.

Le bâtiment était en service depuis 40 ans mais l'installation électrique avait été refaite en 2006, les radiateurs au gaz étaient neufs et chacun d'eux étaient suspendus par 2 chaînes indépendantes. Une enquête est en cours pour déterminer les causes et circonstances de l'incendie.

 □ □ □ □ □ **N° 34673 - 09/06/2008 - 59 - MERVILLE**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 21 h dans un poulailler vide de 1 300 m² abritant du fourrage. Les pompiers protègent une citerne de butane à proximité et maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances après 1h30 d'intervention. Le bâtiment est détruit et un pompier est blessé au genou. Les secours déblaient les lieux.

N° 34714 - 18/06/2008 - 61 - LE CHATEAU-D'ALMENECHES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare à 5 h dans un poulailler de 2 000 m² abritant 40 000 poussins. L'incendie menace de se propager à un bâtiment de stockage de foin à proximité. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances

après 1 h d'intervention. Le bâtiment est détruit sur 1 000 m² et les animaux périssent carbonisés. Les secours déblaient les lieux.

N° 34974 - 02/07/2008 - 44 - NORT-SUR-ERDRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 22 h dans bâtiment agricole de 1 500 m² abritant 12 000 dindonneaux (poussins) mis en place dans la journée. A 22h30, le bâtiment s'écroule. Les exploitants sont absents. Les pompiers maîtrisent le sinistre. L'origine de l'incident est inconnue.

       **N° 34808 - 04/07/2008 - 45 - LA COUR-MARIGNY**

       *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

       Un feu se déclare à 15h20 dans un poulailler de 2 000 m² n'abritant aucune volaille lors des faits. Les pompiers, qui rencontrent des problèmes d'alimentation en eau, éteignent l'incendie à l'aide de 3 lances après 3 h d'intervention et sont confrontés à un risque d'explosion lié à une fuite de gaz enflammée sur la canalisation dans le bâtiment d'élevage. Les robinets des 2 réservoirs de propane proches, sont fermés et déconnectés de la partie aval de la tuyauterie pour ne plus alimenter la fuite. Le bâtiment est effondré. Une surveillance est effectuée de nuit pour éviter toute reprise de feu et les secours déblaient les lieux le lendemain.

N° 34910 - 17/07/2008 - 67 - SCHNERSHEIM

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare à 13h50 dans un bâtiment délevage de 1 500 m² en structure métallique mis en service en 2002 abritant 48 000 poules pondeuses. Les pompiers, alertés par l'exploitant, éteignent l'incendie, après 3 h d'intervention, à l'aide de 7 lances, dont lune placée sur une grande échelle. Trois fourgons pompes-tonnes, une moto-pompe remorquable, un véhicule dévidoir automobile et un kilomètre de tuyaux sont mobilisés pour l'intervention. Toutes les poules périssent et le bâtiment est détruit. Les secours déblaient les lieux.

Le feu, activé par des turbines à dépression servant à évacuer les gaz produits par les fientes, sest rapidement généralisé en salimentant de différents matériaux inflammables présents dans le hangar.

N° 35236 - 12/08/2008 - 72 - SAINT-AIGNAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 8h30 dans un bâtiment agricole de 750 m² abritant 13 000 poussins d'un jour livrés la veille. Ces derniers périssent dans l'incendie et le bâtiment est détruit. Le propriétaire craint la propagation du sinistre à une citerne de gaz située à proximité. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 5 lances après 3h30 d'intervention. Un dysfonctionnement électrique au niveau du système de chauffage pourrait être à l'origine du sinistre.

N° 35182 - 02/09/2008 - 29 - PLOUNEVEZEL

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers minuit dans un poulailler de 1 100 m² dont les animaux devaient arriver dans la journée. Les pompiers maîtrisent l'incendie. Aucun blessé n'est à déplorer, une personne est en chômage technique.

N° 35171 - 12/09/2008 - 49 - NEUVY-EN-MAUGES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

fait réaliser les contrôles périodiques et par thermographie (détection des échauffements anormaux) des installations électriques de l'établissement.

A la suite de cet incendie, l'exploitant prévoit de mettre des panneaux sandwichs de meilleure qualité M1 (inflammable) ou M0 (incombustible), des systèmes de détection et d'extinction automatique dans certains locaux et armoires électriques, ainsi que de réaliser un contrôle annuel des installations électriques et un contrôle complémentaire périodique par thermographie IR.

N° 35469 - 22/11/2008 - 82 - VILLEBRUMIER

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Vers 9h30, un feu se déclare dans un poulailler de 1 400 m² abritant plus de 24 000 poussins de 2 jours. A l'arrivée des secours, le bâtiment est totalement embrasé et aucun animal ne peut être sauvé. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances et refroidissent une cuve de gaz à l'extérieur du bâtiment. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine de l'incendie. L'exploitant envisage d'arrêter l'activité temporairement. Une société d'équarrissage contactée par les services vétérinaires prend en charge les poulets tués. Selon les premières constatations, le feu aurait pris au niveau de l'isolation du bâtiment et pourrait être dû à une défaillance du système électrique.

 **N° 35525 - 10/12/2008 - 35 - BAZOUGES-LA-PEROUSE**

 *Naf 01.47 : Élevage de volailles*



€ Un feu se déclare vers 11h20 dans un poulailler de 1 000 m² abritant 19 000 pintades. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 5 lances, dont une en protection sur la citerne de gaz voisine, après 1h30 d'intervention. Le bâtiment est détruit et les volailles périssent carbonisées. Les secours déblaient les lieux.

Une explosion de gaz pourrait être à l'origine du sinistre.

 **N° 35563 - 19/12/2008 - 59 - ANNEUX**

 *Naf 01.47 : Élevage de volailles*



€ Un feu se déclare vers 22 h dans un poulailler industriel de 1 000 m² abritant 21 000 poussins. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances, après 1h20 d'intervention. Le bâtiment est détruit et tous les animaux sont tués. Les pompiers déblaient les lieux et l'un d'entre eux est brûlé par des produits chimiques.

N° 35856 - 31/12/2008 - 72 - BRULON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans la soirée dans un bâtiment avicole abritant 4 000 poussins. Les pompiers maîtrisent le sinistre et une centaine de volailles périssent dans l'incendie. La toiture est partiellement détruite.

 **N° 35724 - 12/01/2009 - 62 - IVERGNY**

 *Naf 01.50 : Culture et élevage associés*



€ Un feu se déclare vers 5 h dans un poulailler de 1 000 m² abritant 21 000 poussins âgés de 5 jours. L'exploitant est averti par le déclenchement de l'alarme de l'installation. Les pompiers interviennent et éteignent l'incendie vers 7h45 avec 2 lances. Quelques dizaines de mètres carrés de paille sont brûlés mais le bâtiment d'élevage n'est pas endommagé. Cependant, la plupart des poussins sont morts asphyxiés par les fumées. Les survivants seront euthanasiés car déclarés impropres à la consommation. Selon l'exploitant, l'incendie pourrait être dû à une fuite sur une conduite de gaz (GPL) du système de chauffage de l'élevage.

N° 35755 - 18/01/2009 - 85 - LES HERBIERS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 1 000 m² vers 13 h. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance. Les 8 000 canetons présents périssent. Un problème électrique serait à l'origine du sinistre.

N° 38149 - 10/02/2009 - 56 - SERENT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Vers 8 h, un départ de combustion lente de fientes est détecté dans le hangar de stockage d'un élevage de volailles. L'exploitant sort 3 t de fientes en cours de combustion dans la soirée puis 20 t le lendemain après-midi. Ces manipulations réalisées avec les portes ouvertes favorisant l'extension de la combustion, la décision est prise de sortir du hangar la totalité des fientes qui sont alors mises en plusieurs tas.

Entre le 15 et le 19/02, 157 t de fientes sont évacuées du site pour élimination et 62,5 t de cendres et fientes carbonisées sont déposées le 20/02 au fond d'une fosse creusée à 3 m de profondeur sur le site, puis recouvertes de 1,5 m d'argile compactée et de terre végétale.

Ne disposant pas de terrains en propre, l'éleveur dépend d'un groupement pour l'épandage des déjections qui n'avait pas pu être réalisé compte tenu de conditions météorologiques défavorables. De plus, le dysfonctionnement du séchoir à fientes a contribué au stockage de produits humides sur lesquels ont été déposés des produits plus secs après réparation du séchoir, favorisant la fermentation et la combustion au cœur du tas.

N° 35984 - 14/03/2009 - 63 - LES MARTRES-D'ARTIERE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 8h30 dans un poulailler de 500 m² ; 4 500 volailles périssent. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances et déblaient les lieux avec un tractopelle. Un élu se rend sur place et les services vétérinaires sont informés.

N° 37011 - 15/03/2009 - 72 - MONTAILLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 0h30 dans un poulailler vide de 1 200 m². L'exploitant avait redémarré les radiants et mis un lit de paille pour l'arrivée de poussins le lendemain ; la paille se serait embrasée, propageant le feu au reste du bâtiment qui est détruit.

 **N° 36000 - 18/03/2009 - 49 - SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNE**

Naf 01.47 : Élevage de volailles

  Un feu se déclare à 8h20 dans un poulailler agricole de 1 000 m² abritant 18 000 poussins d'un jour. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 6 lances alimentées sur un point d'eau inépuisable situé à 100 m. Le bâtiment est détruit et les volailles sont toutes tuées. Les secours arrosent les lieux pour faciliter le déblai.

N° 36002 - 21/03/2009 - 31 - CAIGNAC

Naf 01.11 : Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

Un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 200 m² abritant 2 000 poulets. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Le bâtiment est détruit et les animaux périssent dans les flammes. Les secours déblaient les lieux. Un court-circuit est à l'origine de l'incendie.

N° 36060 - 01/04/2009 - 59 - MAROILLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 23 h dans un poulailler industriel de 1 000 m² puis se propage par rayonnement à un silo d'herbes recouvert de pneus. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances dont une à mousse alimentées sur un point d'eau éloigné. La circulation sur la route à proximité est interrompue le temps de l'intervention. La bâtisse vide devait prochainement accueillir des gallinacés.

 **N° 36066 - 06/04/2009 - 56 - LANOUEE**

 *Naf 01.47 : Élevage de volailles*



 Un feu se déclare vers 15 h dans un poulailler de 1 500 m² et se propage au poulailler adjacent de même surface et à une cuve de 3 000 l de fioul domestique. Les secours protègent un 3^{ème} poulailler et une autre cuve de fioul de 60 000 l. Ils installent 15 m de barrage flottant pour éviter la pollution d'un ruisseau et d'un étang par les hydrocarbures qui s'écoulent de la cuve en feu. Un élu se rend sur place et la préfecture est informée. Les pompiers recensent avec l'exploitant les produits présents dans l'exploitation. Ils éteignent le foyer principal vers 17h20 avec 3 lances à eau et 1 lance à mousse. Ils placent des bidons de produits à usage vétérinaire, d'insecticide et de chlore qui fuient dans des surfûts et posent des buvards absorbants sur du fioul dont l'écoulement a été stoppé dans un chemin par un barrage de terre. Les secours surveillent les lieux jusque dans la nuit et éteignent des fumerolles vers 0h30. L'exploitant est intoxiqué et 33 000 poules pondeuses sont tuées. Les 2 poulaillers sont détruits et un employé est en chômage technique.

N° 36118 - 13/04/2009 - 44 - SAINT-MARS-DE-COUTAIS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 20 h dans un poulailler abritant 10 000 poussins âgés de 6 jours. Après avoir terminé la tournée de son exploitation agricole par ce hangar 10 min auparavant, l'exploitant constate l'incendie. Il coupe l'alimentation en gaz et alerte les secours. Le bâtiment est détruit et les volailles sont tuées. D'après les services vétérinaires, l'incendie pourrait être dû à un court-circuit électrique ou à un problème sur un radiant. En raison de l'âge des animaux, le bâtiment était chauffé à 30 °C et la litière constituée de paille.

N° 36335 - 21/06/2009 - 72 - SILLE-LE-GUILLAUME

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 7h40 dans un poulailler de 400 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre après 1 h d'intervention. Le bâtiment est détruit et 4 000 jeunes poulets sont tués. Les secours déblaient les lieux.

N° 36511 - 10/07/2009 - 71 - POISSON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 12 h dans un poulailler vide de 400 m². Les pompiers protègent une cuve de propane et un stockage de 15 t de farine proches et maîtrisent l'incendie avec 2 lances à débit variable. Ils noient les foyers résiduels et déblaient les lieux. Le bâtiment est détruit.

N° 36592 - 19/07/2009 - 89 - FONTAINES

Naf 01.42 : Élevage d'autres bovins et de buffles

Les secours interviennent à partir de 8 h sur un incendie de 2 hangars agricoles et 2 granges attenantes remplis de foin et de paille, soit 1 500 m². Le feu risque de se propager à une habitation et une cuve de fioul. Les engins des secours restant stationnés sur la route D965, la circulation se fait sur une seule voie ; la gendarmerie met en place une déviation.

Les secours utilisent 4 lances à débit variable et une rotation des fourgons pompes sur un poteau dans une commune voisine permet l'alimentation en eau en attendant que la cellule dévidoir se connecte à l'étang le plus proche. Le feu est circonscrit à 10h30. Les secours doivent également traiter 4 t d'azote uréique à 46,6 % vers 13h30. Un engin agricole procède à l'épandage du produit. Les services de l'électricité et 2 élus se sont rendus sur les lieux.

N° 37149 - 01/08/2009 - 89 - CHAMPIGNELLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare en début de soirée dans un poulailler de 1 200 m². L'exploitant tente d'éteindre l'incendie avec un extincteur en vain. Les pompiers protègent un autre poulailler ainsi qu'une citerne de gaz et éteignent l'incendie. Le bâtiment est détruit et 21 000 poulets sont tués. Le feu, d'origine accidentelle, proviendrait de l'armoire électrique du bâtiment.

N° 36709 - 22/08/2009 - 36 - MEUNET-PLANCHES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare à 14h30 dans un poulailler industriel de 800 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances, dont 1 en refroidissement d'une citerne de gaz, après 2 h d'intervention. Le bâtiment est détruit et 14 000 poussins sont tués. Les poussins étaient arrivés la veille dans l'exploitation. Les secours déblaient les lieux.

N° 37259 - 22/10/2009 - 21 - CHAMPDOTRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 4h40 dans l'unité abattage de 200 m² d'un poulailler de 1 000 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances, après 1 h d'intervention puis déblaient les lieux. Quelques volailles sont tuées. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

N° 37565 - 01/12/2009 - 32 - MANCIET

Naf 01.41 : Élevage de vaches laitières

Un feu se déclare vers 18h30 dans un bâtiment agricole de 200 m² abritant 3 500 canetons âgés d'une semaine et 20 t de fourrage stockées à l'étage. Les services de l'électricité coupent les énergies, notamment des panneaux photovoltaïques. Les pompiers protègent une cuve de 400 kg de gaz située à l'extérieur et maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances dont 1 sur échelle. Le bâtiment, d'une vingtaine d'années, récemment rénové et chauffé au gaz est détruit et les 3 500 animaux sont tués. Les secours déblaient les lieux. Un élu s'est rendu sur place.

N° 37855 - 30/12/2009 - 08 - LE CHATELET-SUR-RETOURNE

Naf 01.50 : Culture et élevage associés

Vers 11 h, un feu se déclare dans le bâtiment d'élevage vide. Les pompiers interviennent et maîtrisent l'incendie en 2h30. Le bâtiment de 1000 m² et ses équipements sont entièrement détruits

Le bâtiment avait été mis en chauffe la veille pour accueillir des poussins. L'aérotherme utilisé s'est décroché de l'une de ses fixations et a percuté les panneaux isolants de la toiture qui se sont enflammés.

L'exploitant envisage de reconstruire le bâtiment en utilisant des matériaux plus résistants au feu et un appareil de chauffage plus performant.

N° 37652 - 30/12/2009 - 80 - LOUVRECHY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers minuit dans un poulailler industriel au niveau de ballots de paille disposés par l'exploitant devant les portes pour conserver la chaleur. Les secours maîtrisent le sinistre avec 2 lances et protègent un second bâtiment et une cuve de propane à l'aide de 2 autres lances. Selon la gendarmerie, l'incendie serait d'origine criminelle.

Un des deux bâtiments qui composent le poulailler est détruit et 18 500 poussins de 8 jours meurent, alors que le deuxième bâtiment, contenant 20 000 poussins, est préservé grâce à l'intervention rapide des pompiers.

N° 37708 - 02/01/2010 - 71 - SAINT-IGNY-DE-ROCHE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 15 h dans un poulailler abritant 12 000 poussins. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances, après 1h30 d'intervention. Les animaux sont tous tués, carbonisés ou intoxiqués par les fumées. Les secours déblaient les lieux. Le feu aurait pris dans la paille disposée sur le sol.

N° 37806 - 06/01/2010 - 44 - SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Naf 01.41 : Élevage de vaches laitières

Vers 5h30, un feu se déclare dans le poulailler de 1 200 m² d'une exploitation agricole exerçant des activités d'élevage de bovins et de volailles. Percevant un bruit d'explosion accompagné d'une forte vibration, le couple d'exploitants coupe l'arrivée de gaz qui alimente les chauffages radiants du poulailler.

Le bâtiment est détruit en 15 min et 4 000 canes reproductrices et 1 000 canards périssent dans l'incendie. Selon l'éleveur, l'expert mandaté par les assurances privilégie l'hypothèse d'un départ de feu au niveau d'une cheminée d'extraction d'air.

N° 37834 - 12/02/2010 - 72 - JOUE-EN-CHARNIE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 11 h dans un poulailler de 400 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. Le bâtiment est détruit et les 4 300 poussins qu'il abritait périssent. Les secours déblaient les lieux.

L'hypothèse d'un dysfonctionnement du système de chauffage est privilégiée.

N° 37835 - 13/02/2010 - 71 - LOURNAND

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 21h45 dans un poulailler de 400 m² équipé d'un chauffage radiant au gaz. Les pompiers protègent un autre poulailler abritant 4 000 poulets et un bâtiment contenant du foin. Ils maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances, mais le bâtiment est détruit et 5 200 pintadeaux sont tués. Les secours déblaient les lieux.

            **N° 37880 - 20/02/2010 - 72 - DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE**

            *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

Vers 11 h, 4 personnes se plaignent de maux de tête et de vomissements alors qu'elles interviennent dans un poulailler industriel. Victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone, elles sont transportées au centre hospitalier du Mans. Un chauffage radian au gaz défectueux est à l'origine de l'incident. Aucune mortalité n'est constatée sur les volailles.

N° 37884 - 26/02/2010 - 22 - PLOUMAGOAR

Naf 01.50 : Culture et élevage associés

Un feu se déclare vers 5h20 dans un poulailler de 1 000 m² abritant 28 000 poussins de 15 jours. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 2 h d'intervention à l'aide de 4 lances. Le bâtiment est détruit et tous les animaux sont tués. Les secours déblaient les lieux.

N° 37994 - 18/03/2010 - 37 - SAUNAY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 23h30 dans un poulailler de 650 m² abritant 7 000 canetons. Les services de l'électricité coupent une ligne de 20 000 V située au-dessus du bâtiment et alimentant 3 habitations. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable ; l'intervention des secours s'achève vers 4 h après 2 rondes de surveillance qui n'ont pas révélé d'anomalie. Le bâtiment est détruit et les animaux sont tués. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.

N° 38066 - 05/04/2010 - 07 - SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 17 h dans un poulailler de 400 m² abritant 4 500 poussins de 4 jours. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 18h30. Le bâtiment qui avait été refait durant l'hiver est détruit et 4 400 animaux sont tués. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Des élus municipaux se sont rendus sur les lieux.

N° 38206 - 17/05/2010 - 71 - LA CHAPELLE-THECLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 22 h dans un bâtiment avicole de 400 m² abritant 6 500 poussins. Les pompiers éteignent l'incendie vers 23h30 avec 3 lances à débit variable. Le bâtiment est détruit et tous les animaux sont tués. Selon la presse, une défaillance du système de chauffage du poulailler serait à l'origine de l'accident. Le maire et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

N° 38227 - 19/05/2010 - 59 - CROCHTE

Naf 01.11 : Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

Un feu se déclare à 20h30 dans un poulailler vide de 1 000 m². Les pompiers protègent un hangar de fourrage adossé et éteignent le sinistre à l'aide de 7 lances. Le bâtiment est partiellement détruit. Le système de chauffage par radiants à gaz, allumé la veille en prévision de l'arrivée de 18 500 poussins, serait à l'origine de l'incendie.

N° 38473 - 05/06/2010 - 67 - SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers minuit dans un bâtiment avicole de 750 m² ; 16 000 poussins d'à peine 2 jours périssent asphyxiés par les fumées. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre ; la piste accidentelle semble privilégiée.

N° 38404 - 09/06/2010 - 59 - VIEUX-BERQUIN

Naf 01.49 : Élevage d'autres animaux

Un feu se déclare vers 3 h dans un bâtiment d'élevage de 700 m² abritant 7 500 poussins faisans. Alertés par l'exploitant qui effectuait une ronde de surveillance, les pompiers éteignent l'incendie vers 4 h avec 2 lances à débit variable. Le bâtiment est endommagé et l'ensemble des poussins est tué ; le préjudice financier est estimé à plus de 10 000 euros. Selon la presse, un court-circuit électrique pourrait être à l'origine du sinistre. La gendarmerie et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

 **N° 38433 - 10/06/2010 - 44 - VIEILLEVIGNE**

 *Naf 01.47 : Élevage de volailles*



 Vers 11 h, la foudre s'abat sur un poulailler de transit de 1 190 m². Un feu se déclare et sa propagation à l'ensemble du bâtiment est facilitée par l'inflammation et l'explosion des systèmes de chauffage radiant alimentés au gaz. Le bâtiment est détruit et les 3 000 canetons âgés de 1 à 3 jours périssent.

N° 38481 - 21/06/2010 - 79 - LA CHAPELLE-SAINT-ETIENNE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 17h30 dans un bâtiment avicole de 1 000 m² abritant 2 100 dindes. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 1 lance à débit variable. Le bâtiment est endommagé et 100 dindes sont tuées. L'intervention des secours s'achève vers 19h30. L'exploitant enlève les animaux morts.

 **N° 38535 - 29/06/2010 - 85 - MOUCHAMPS**

 *Naf 01.47 : Élevage de volailles*



 Un feu se déclare vers 11h30 dans un poulailler de 1 500 m³ et se propage à des haies et des taillis. L'alimentation en gaz par une citerne GPL est coupée, de même que la ligne haute tension de 20 000 V passant au-dessus. Les pompiers déploient 3 lances à débit variable. Les services de l'électricité et la gendarmerie se rendent sur les lieux.

Le bâtiment, comportant 600 m³ de panneaux photovoltaïques, est détruit et les 4 800 canards et cannes de l'élevage sont morts. La ligne électrique est sectionnée privant d'électricité une centaine de foyers et 2 pompiers sont victimes d'hyperthermie : l'un d'eux est évacué vers l'hôpital. L'électricité est rétablie vers 14 h. Une ronde est organisée dans la soirée. L'origine de l'incendie n'est pas connue.

N° 38677 - 24/07/2010 - 64 - SAINT-ARMOU

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 8h15 dans un bâtiment agricole à structure métallique de 400 m² abritant un élevage de poulets sur litière paillée et un stock de paille. Les pompiers éteignent l'incendie à 10h15 avec 2 lances à débit variable ; 4 400 poussins de 2 jours périssent carbonisés. L'inflammation de la litière par le système de chauffage par panneaux radiants à gaz pourrait être à l'origine du sinistre. Les installations d'élevage et de gavage de canards de l'établissement n'ont pas été affectées par l'incendie. Le maire s'est rendu sur les lieux.

N° 38957 - 21/08/2010 - 72 - COURCELLES-LA-FORET

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 20h30 dans un bâtiment avicole de 400 m². Les 4 400 poussins meurent asphyxiés. Un court-circuit électrique serait à l'origine du sinistre.

N° 38879 - 31/08/2010 - 71 - BOSJEAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Vers 11 h, un feu se déclare dans un poulailler de 1 200 m² abritant 9 300 dindonneaux. Le sinistre se propage à un champ de paille voisin. Alertés par l'éleveur, les pompiers mettent en action 2 lances pour stopper la propagation de l'incendie et protéger un second bâtiment d'élevage voisin. Le feu est éteint vers 12h50. Le bâtiment est détruit et les 9 300 dindonneaux qu'il abritait périssent. Selon la presse locale, un dysfonctionnement du système de chauffage serait à l'origine du sinistre. La gendarmerie effectue une enquête.

N° 38963 - 14/09/2010 - 26 - VALENCE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 7h30 dans un poulailler de 600 m². Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 3 lances. Le bâtiment est détruit et 13 200 poussins sont tués. L'intervention dure 2 h.

 □ □ □ □ □ **N° 44930 - 10/10/2010 - 56 - PRIZIAC**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ Incendie d'un poulailler et de deux magasins dont un contenant un groupe électrogène et l'autre les installations électriques

N° 39158 - 25/10/2010 - 51 - SAINT-REMY-SUR-BUSSY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Vers 19h10, des fumées denses se dégagent de la combustion sans flamme de paille lors de la mise en chauffe d'un poulailler vide de 1 500 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide d'une lance et ventilent le bâtiment.

L'incendie s'est produit au niveau d'une source de chauffage peu après le paillage des bâtiments par machine. En raison d'un nettoyage imparfait, un brin de paille aurait pu rester coincé dans un ventilateur de chauffage, entrer en combustion et provoquer le sinistre. A l'avenir, l'exploitant renforcera le nettoyage à l'issue du paillage.

N° 39163 - 27/10/2010 - 21 - MENESBLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Alors qu'un éleveur de volailles paille le sol d'un poulailler de 1 600 m² en prévision de la naissance de 29 000 poussins, une étincelle sur le moteur de la pailleuse provoque un départ de feu. Les pompiers déploient 4 lances à eau et protègent une cuve de GPL. Le feu est éteint à 11h15. Le déblai avec les moyens de l'exploitant est réalisé sous ARI à cause du risque d'amiante. Un élu, la gendarmerie et le service de l'électricité se rendent sur place. L'intervention s'achève à 14 h.

 □ □ □ □ □ **N° 39194 - 30/10/2010 - 69 - SAINT-JUST-D'AVRAY**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ Vers 4h30, un feu se déclare dans un laboratoire de transformation de volailles, atteint une habitation et menace de se propager à d'autres sous l'effet de vents violents. 42 pompiers interviennent à l'aide de 4 lances. Les gendarmes, le maire et les services de distribution de l'électricité se rendent sur les lieux. Des difficultés d'approvisionnement en eau requièrent la mise en place d'une noria de camions. Le feu est éteint à 8h45. 2 pompiers légèrement intoxiqués sont hospitalisés.

Le sinistre a endommagé 400 m² de locaux entraînant le chômage technique de 2 personnes ; aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

La cause de l'accident n'est pas connue.

N° 39623 - 05/12/2010 - 72 - MARCON

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Dans la nuit, un feu se déclare dans un bâtiment avicole de 400 m². Les 4 000 poussins âgés de 11 jours qu'il abrite périssent. L'origine de l'incendie est indéterminée. La brigade de gendarmerie de Château-du-Loir effectue une enquête.

 **N° 39706 - 07/12/2010 - 47 - MONBAHUS**

 *Naf 01.47 : Élevage de volailles*



 Un feu se déclare vers 3 h dans un poulailler de 600 m². Le bâtiment est détruit et les 3 000 poulets présents périssent carbonisés. L'exploitant évalue le préjudice à 300 000 .

D'après la gendarmerie, un court-circuit serait à l'origine de l'incendie.

N° 39431 - 11/12/2010 - 64 - ESPOEY

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare à 13h45 dans un poulailler de 500 m² abritant 3 500 volailles ainsi que du matériel agricole. Le bâtiment est à proximité de l'habitation et d'une cuve de GPL. Les pompiers déploient 4 lances à eau pour attaquer les flammes et 1 en protection de la cuve. Le bâtiment et du matériel (équipements de réfrigération, machines à plumer...) sont détruits et 500 animaux sont tués. Du chômage technique est prévu, la partie d'exploitation et de vente étant détruite. Un élu s'est rendu sur place.

La gendarmerie effectue une enquête. Le feu serait parti des installations électriques à proximité du compteur.

N° 39669 - 30/12/2010 - 01 - AMBRONAY

Naf 01.50 : Culture et élevage associés

Vers 17 h le 29/12, le chauffage radiant à gaz est mis en marche dans 2 bâtiments indépendants de 400 m² d'élevage de poulets de chair, en préparation de l'arrivée prochaine de poussins.

Le 30/12 à 4 h, un témoin circulant sur l'autoroute A42 signale l'incendie de l'un des bâtiments, encore vide de poussin à cet instant.

Le 31/12, un feu se déclare sur le second similaire au premier. Le bâtiment est détruit, seule la structure métallique restant en place. Les 10 000 poussins rentrés le jour même à 2 h ont été tués.

L'exploitant évalue le préjudice à 50 kEuros pour les bâtiments et 2,3 kEuros pour les volatiles.

Le système de chauffage identique dans les 2 bâtiments était vétuste et n'avait pas fonctionné pendant 2 mois.

N° 39568 - 04/01/2011 - 44 - LA ROUXIERE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 14h30 dans un bâtiment agricole de 1 200 m² abritant des canards en gavage et du matériel. Un quarantaine de pompiers intervient. Le bâtiment est détruit, 906 animaux sont tués, 50 t de paille, de l'engrais et 2 tracteurs sont brûlés. Selon l'exploitant, un problème électrique serait à l'origine du sinistre.

N° 39561 - 07/01/2011 - 85 - LES LUCS-SUR-BOULOGNE

Naf 01.5 : Culture et élevage associés

Un feu se déclare à 17 h dans un poulailler de 1 200 m² abritant 5 000 cannes pondeuses. Les pompiers déploient 5 lances à eau et protègent une stabulation, un hangar contenant du foin, une cuve de GPL et la maison d'habitation. Le poulailler est détruit et 1 600 cannes sont tuées.

N° 39600 - 12/01/2011 - 36 - POULIGNY-NOTRE-DAME

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un incendie se déclare à 18h30 dans les parois d'isolation d'un poulailler de 1 000 m² chauffé au gaz. Le local est enfumé et les pompiers ont des difficultés pour trouver l'origine du feu. Ils protègent une étable contenant 100 vaches située à 15 m ainsi qu'un bâtiment abritant de la paille. Les secours éteignent les flammes à 22 h, les 19 000 poussins sont morts asphyxiés par la fumée. Les secours quittent les lieux à 23h30.

L'élevage avait été victime d'un incendie en 2008 lors de la mise en chauffe avant d'accueillir des poussins. La gendarmerie effectue une enquête.

 **N° 39639 - 21/01/2011 - 21 - SAULIEU**

Naf 01.47 : Élevage de volailles

  Un feu se déclare à 17h30 dans un poulailler vide de 1 200 m². Les secours attaquent les flammes, attisées par le vent, avec 2 lances à eau et protègent une cuve de gaz de 4 000 l avec une 3ème. Le feu est éteint à 20 h, le bâtiment est détruit. La gendarmerie et un élu se sont rendus sur place.

N° 39726 - 02/02/2011 - 22 - MERLEAC

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare à 22h15 dans un poulailler de 1 900 m² accueillant 50 000 poules pondeuses. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances à eau à 0h45, l'ensemble des volailles est tué. Le bâtiment avait été mis en service 1 semaine auparavant et disposait de systèmes de sécurité avancé, notamment pour les parties susceptibles de provoquer un incendie.

N° 39818 - 15/02/2011 - 28 - MEZIERES-EN-DROUAIS

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 13h30 dans un poulailler de 500 m² abritant 1 800 poulets et 1 400 canards ; la fumée est visible à des kilomètres à la ronde. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances après 3 h d'intervention. Le bâtiment est détruit et tous les animaux sont tués ; un employé est en chômage technique. Une société d'équarrissage prend en charge les animaux morts. Un dysfonctionnement d'un appareil de chauffage radiant au gaz aurait provoqué l'embrasement des matériaux d'isolation du bâtiment et l'intoxication des volailles.

N° 40442 - 08/06/2011 - 79 - LA FORET-SUR-SEVRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare, vers 13 h, dans un bâtiment agricole en bois de 400 m² à usage d'élevage de faisans. Le bâtiment est détruit et 7.300 faisandeaux, nés de la veille, périssent dans le sinistre.

Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances et empêchent la propagation de l'incendie aux autres bâtiments où se trouvent 24 000 faisans.

Selon les gendarmes, l'origine du sinistre serait accidentelle. Le chauffage avait été monté la veille à midi pour recevoir les nouveau-nés. Le sol du bâtiment détruit était recouvert de 25 centimètres de paille. Il est possible qu'une fuite de gaz ou un court-circuit soit à l'origine de l'incendie. Un expert se rend sur les lieux pour déterminer les causes exactes.

 □ □ □ □ □ **N° 40670 - 30/07/2011 - 32 - SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Vers 11h15, une fuite sur une cuve de 900 m³ de lisier pollue le sol et un ruisseau. Les pompiers installent un barrage et creusent une rétention à la pelle mécanique. La préfecture, la DDT, la gendarmerie et le maire sont informés.

N° 40900 - 08/09/2011 - 32 - DUFFORT

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare à 17h30 dans un bâtiment d'élevage de canards de 400 m². Le bâtiment est détruit et 1 500 palmipèdes meurent.

 □ □ □ □ □ **N° 40934 - 13/09/2011 - 65 - ARGELES**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Un feu et une explosion ravagent à 8 h un bâtiment d'élevage avicole de 212 m² chauffé au gaz par des radiants et des lampes chauffantes. L'accès au site est difficile. En présence d'amiante dans les matériaux de construction, les pompiers équipés d'ARI éteignent l'incendie avec 1 lance à eau. Le bâtiment est détruit et les 4 500 poussins sont tués. L'exploitant est en chômage technique.

Le sinistre est imputable au chauffage ou à l'installation électrique.

N° 41010 - 27/09/2011 - 32 - EAUZE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 19 h dans un bâtiment d'élevage de canards de 400 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances. Le bâtiment est détruit, 1 100 canards sont tués et 1 employé est en chômage technique.

 □ □ □ □ □ **N° 41975 - 06/11/2011 - 59 - HAZEBROUCK**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Lors du chauffage du poulailler préalable à l'arrivée des animaux à l'aide de radiants à gaz, un incendie se déclare à 22h30. L'exploitant appelle les pompiers qui protègent une citerne à gaz située à proximité du poulailler et éteignent le feu. Le bâtiment est totalement détruit, aucune conséquence humaine ou environnementale n'est constatée. L'exploitant souhaite reconstruire le poulailler en utilisant un chauffage soufflant installé à l'extérieur du bâtiment.

N° 41236 - 14/11/2011 - 79 - VERNOUX-EN-GATINE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 5h30 dans un bâtiment agricole vide de 1 300 m² à usage de poulailler. Les pompiers déploient 2 lances à eau pour protéger un bâtiment voisin et éteignent le feu de faible intensité. L'intervention s'achève à 8h15.

 □ □ □ □ □ **N° 41731 - 06/02/2012 - 79 - AMAILLOUX**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 ■ ■ □ □ □ □

Un feu se déclare à 12h30 dans un bâtiment agricole de 1 000 m² abritant des volailles, du matériel agricole et 3 cuves de fioul de 18 m³. Les flammes se propagent à un bâtiment attenant de stockage de cartons. La colonne de fumée du sinistre est visible à plusieurs kilomètres. La société de distribution électrique coupe l'alimentation de l'exploitation. Les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances à eau en protégeant les cuves de fioul, puis déblaient les lieux et effectuent des rondes pendant la nuit.

Le bâtiment est détruit et 3 750 volailles sont tuées. Le sinistre détruit également du matériel agricole, 1 000 caisses en plastique et des véhicules. Le sous-préfet et le maire se sont rendus sur place. La thèse accidentelle est privilégiée.

 □ □ □ □ □ **N° 41780 - 08/02/2012 - 53 - SAINT-THOMAS-DE-COURCERIERES**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

Une explosion détruit, vers 17h40, la chaufferie d'un poulailler ; 23 000 poussins décèdent de froid.

N° 41867 - 19/02/2012 - 35 - PRINCE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 23h40 dans un poulailler de 1 000 m². Les pompiers refroidissent une citerne de 3 m³ de GPL et éteignent l'incendie vers 2h40 avec 3 lances. Le bâtiment est détruit et les 12 000 poussins sont tués.

N° 41862 - 06/03/2012 - 22 - SAINT-IGEAUX

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 1 h dans un poulailler de 1 000 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances mais 32 000 poussins d'un jour sont tués et le bâtiment est détruit. Le système de chauffage avait été remis en marche la veille pour l'arrivée des animaux. La gendarmerie effectue une enquête.

 □ □ □ □ □ **N° 42039 - 15/04/2012 - 64 - BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.13 : Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules*

 ■ □ □ □ □ □

Un feu se déclare vers 6h30 dans un poulailler de 1 300 m² construit en 2002 et le détruit rapidement. Les 11 000 poules qu'il abritait périssent. L'exploitant chiffre ses pertes matérielles à 250 000 . 2 employés sont en chômage technique. Le service de distribution de l'électricité s'est rendu sur place.

La presse évoque un court-circuit ou la surchauffe d'un appareil à l'origine de l'incendie.

 □ □ □ □ □ **N° 42123 - 30/04/2012 - 76 - VIEUX-MANOIR**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.50 : Culture et élevage associés*

 ■ □ □ □ □ □

Un technicien repère à 18h39 un départ de feu dans l'un des 6 bâtiments d'une exploitation agricole et avertit le propriétaire qui appelle les pompiers. Deux employés attaquent sans succès l'incendie à l'aide d'extincteurs. Sur place à 18h41 l'exploitant constate la coupure de l'alimentation électrique par le disjoncteur et ferme les vannes des 4 citernes de 1750 kg de propane voisines. Des gendarmes en patrouille alertés par la fumée arrivent sur les lieux à 18h46. Les pompiers protègent les citernes et une réserve de bois voisine et éteignent l'incendie à 21 h. Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin de collecte des eaux de ruissellement de l'exploitation. Le bâtiment de 1 200 m² et les 8 200 poussins

qu'il abritait sont calcinés. L'exploitant estime les dommages matériels à 220 k et les pertes d'exploitation à 120 k. Le bâtiment sera reconstruit à l'identique. La fumée a perturbé la circulation sur l'A28.

L'expertise d'assurance attribue l'origine de l'incendie à une défaillance du chauffe-eau à gaz situé dans les locaux techniques du bâtiment (formation d'une nappe de propane). L'alarme incendie s'est déclenchée 10 minutes après la détection visuelle du feu. Les réserves en eau d'extinction de l'exploitation ont été suffisantes. Le contrôle des installations électriques avait été effectué 3 ans plus tôt.

N° 42701 - 03/09/2012 - 53 - SAINT-SATURNIN-DU-LIMET

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Vers 20h15, un exploitant agricole alerté par un voisin signale un départ de feu dans un hangar abritant 600 t de fourrage. Les pompiers interrompent la circulation et protègent les 9 poulaillers de 1 500 m² et 26 000 volailles de l'établissement, ainsi que des citernes de gaz. Ils éteignent l'incendie avec 7 lances malgré des difficultés d'approvisionnement en eau et déblaient les lieux jusqu'au lendemain 19h20. Le bâtiment est détruit. Une enquête est effectuée.

Les cendres, dont le volume est important, sont triées et tamisées pour récupérer les gravats et produits métalliques (clous...) avant d'être épandues sur une parcelle agricole. Contrairement aux poulaillers (chauffés), le bâtiment de stockage de paille ne disposait pas d'un système de détection d'incendie.

□ □ □ □ □ **N° 42796 - 24/09/2012 - 22 - HENANBIHEN**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ ■ ■ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 2 h dans un bâtiment agricole de 2 000 m² accueillant 1 400 porcs et 20 000 poulets. L'incendie est éteint à 5 h ; 1 000 m² de bâtiment ont brûlé et 960 porcs ont péri. Le déblai se poursuit jusqu'à 10h30. Au cours de l'intervention, 2 pompiers se sont légèrement blessés. Le service de l'électricité, le maire et la gendarmerie se sont rendus sur place.

N° 43073 - 23/11/2012 - 70 - FOUGEROLLES

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler de 1 500 m² paillé en attente de volailles. Les flammes se propagent à 2 engins agricoles. Les pompiers éteignent le sinistre avec 5 lances à eau ; 2 cuves de GPL, 2 silos à grain et 1 silo à copeaux sont protégés. Une personne est en chômage technique. Le maire, la gendarmerie et le service de l'électricité se sont rendus sur place.

□ □ □ □ □ **N° 43079 - 27/11/2012 - 32 - SAINT-ELIX**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.50 : Culture et élevage associés*

 □ □ □ □ □

€ ■ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 0h20 dans un élevage de canards. Les flammes ravagent un poulailler de 400 m² dont le chauffage a été allumé le jour même après réception de 3 500 canetons, ainsi que le stock de fourrage. Les pompiers protègent une cuve de fioul et une de GPL. Le bâtiment est détruit. Le maire s'est rendu sur les lieux. La gendarmerie effectue une enquête. La presse évoque les pistes d'un court-circuit, d'une défaillance de pompe à chaleur soufflante ou du chauffage radiant.

N° 43161 - 12/12/2012 - 40 - MIMBASTE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 10 h sur le groupe électrogène de la conserverie d'un élevage de canards. Les pompiers éteignent l'incendie vers 11h30 avec 2 lances ; le groupe électrogène est détruit mais le réservoir de 2,5 m³ de fioul est intact. Les gendarmes, le maire et le service de distribution de l'électricité se sont rendus sur place.

N° 43195 - 03/01/2013 - 79 - MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 7 h dans un poulailler abritant 21 000 poussins arrivés 2 jours plus tôt. Les pompiers maîtrisent le sinistre à 11 h à l'aide de 2 lances à eau. Le feu ayant couvé et généré beaucoup de fumée, la totalité des poussins est asphyxiée mais le bâtiment reste exploitable. Le maire s'est rendu sur place.

       **N° 43820 - 16/01/2013 - 18 - IDS-SAINT-ROCH**

Naf 01.42 : Élevage d'autres bovins et de buffles

              Un feu se déclare vers 7 h dans un poulailler de 1 200 m² vide en cours de chauffage pour un arrivage de 26 500 poussins prévu le lendemain. Les pompiers éteignent le feu. Le bâtiment est détruit. La gendarmerie s'est rendue sur place. Un appareil de chauffage au GPL serait à l'origine du sinistre.

       **N° 43303 - 21/01/2013 - 85 - REAUMUR**

Naf 01.47 : Élevage de volailles

              Un feu se déclare vers 8h45 dans un poulailler de 1 500 m². Les énergies du bâtiment sont coupées. Les pompiers éteignent le feu vers 9h45 avec 2 lances à eau puis déblaient les gravats. L'intervention s'achève vers 13 h. Le bâtiment est détruit et 40 000 poussins sont tués.

N° 43555 - 14/03/2013 - 62 - SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS

Naf 01.50 : Culture et élevage associés

Un feu se déclare vers 7 h dans un poulailler de 400 m². Les pompiers éteignent le sinistre à l'aide de 2 lances à eau. L'intervention s'achève à 9 h. Les 4 400 poulets de 3 semaines ont été asphyxiés par la fumée ; le bâtiment est préservé, seul le tapis de paille ayant brûlé. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur place.

       **N° 43602 - 25/03/2013 - 72 - SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES**

Naf 01.50 : Culture et élevage associés

              Un feu se déclare vers 10 h dans un poulailler de 1 200 m² vide en cours de chauffage. Alors que les pompiers ont ouvert les portes du bâtiment et installé des ventilateurs pour évacuer la fumée, un embrasement généralisé éclair se produit : 1 pompier décède, 2 sont grièvement brûlés (sur 50 et 30 % du corps) et 2 autres légèrement blessés. La gendarmerie, le directeur de cabinet du préfet et la presse se sont rendus sur place. Le poulailler est détruit. Une enquête judiciaire est effectuée.

N° 43611 - 26/03/2013 - 59 - FLETRE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 19 h dans un poulailler de 400 m² accueillant 9 000 poussins. Le sinistre émet une importante fumée et les pompiers craignent qu'un embrasement généralisé éclair ne se produise. L'A25 étant proche, le service de la circulation est informé. Les pompiers éteignent le feu à 20 h avec 2 lances à eau. La totalité des poussins sont morts. La gendarmerie enquête.

       **N° 43970 - 28/03/2013 - 44 - VIEILLEVIGNE**

Naf 01.50 : Culture et élevage associés

Un feu se déclare à 3 h dans un bâtiment agricole de 1 000 m² abritant 20 500 poulets de 19 jours sur une litière de paille. Malgré l'intervention des secours, tous les animaux périssent et le hangar est détruit. Selon l'exploitant l'incendie serait d'origine criminelle. La gendarmerie effectue une enquête.

 □ □ □ □ □ **N° 43810 - 14/05/2013 - 40 - BENQUET**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ ■ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 22 h dans un bâtiment agricole de 400 m² abritant 4 000 canetons. Les pompiers protègent une cuve de GPL et éteignent l'incendie vers 23h15 à l'aide de 2 lances. Le bâtiment est détruit et les animaux périssent.

 □ □ □ □ □ **N° 43907 - 12/06/2013 - 24 - MARQUAY**

 ■ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ ■ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 15 h dans un abattoir de 130 m² situé dans un bâtiment agricole de 400 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. L'un d'eux est blessé pendant l'intervention lors de l'explosion d'une bouteille de gaz et un second, touché au dos, est pris en charge par l'équipe médicale. Le bâtiment est détruit et 3 employés sont en chômage technique. Le sous-préfet se rend sur les lieux qui sont déblayés par les secours.

N° 44647 - 27/11/2013 - 70 - GENEVREUILLE

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare dans un poulailler industriel de 500 m². Le bâtiment à charpente métallique abrite du matériel agricole ainsi que des volailles. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 5 lances. Le bâtiment est détruit et 300 volailles périssent dans l'incendie. Une personne est en chômage technique.

 ■ □ □ □ □ □ **N° 44646 - 27/11/2013 - 79 - CHANTELOUP**

 ■ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Un dégagement de monoxyde de carbone dans un poulailler en cours de chauffe incommode 3 personnes. Les pompiers les prennent en charge.

 □ □ □ □ □ **N° 44972 - 17/02/2014 - 44 - LE GAVRE**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.50 : Culture et élevage associés*

 □ □ □ □ □

€ ■ ■ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 18 h dans un poulailler de 1 200 m² en cours de chauffage avant l'arrivée de dindons le lendemain. La litière en place est constituée de paille broyée. Les énergies sont coupées. Les pompiers concentrent leurs efforts sur la préservation du local technique abritant les installations électriques alimentant également la maison de l'habitant. Le bâtiment est détruit, certains déchets contiennent de l'amiante.

L'inflammation de poussières au contact des radiants pourrait être à l'origine du sinistre. Après reconstruction de bâtiment, l'exploitant envisage d'utiliser une litière de copeaux, moins inflammable, et d'utiliser un autre système de chauffage.

 ■ □ □ □ □ □ **N° 44975 - 17/02/2014 - 86 - BASSES**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ Peu avant 17 h, un incendie détruit un poulailler industriel de 800 m² abritant 5 900 poussins. Une trentaine de pompiers maîtrisent le sinistre après 4 h d'intervention. Les dégâts causent

une perte financière importante. La gendarmerie effectue une enquête pour établir les causes de ce sinistre. Selon les premiers éléments, l'explosion d'un réchaud utilisé pour les poussins serait la cause de l'incendie.

N° 45213 - 21/04/2014 - 44 - BOUAYE

Naf 01.49 : Élevage d'autres animaux

Un feu se déclare vers 10 h dans un bâtiment d'élevage de 550 m² abritant 300 perdrix. Les pompiers éteignent l'incendie vers 11 h. Les 300 perdrix sont tuées et 400 m² de hangar sont détruits. L'incendie est survenu lors de la mise en chauffe du bâtiment avant la réception de poussins ; un radiateur défectueux pourrait être à l'origine de l'incendie. Les parties ponte et reproduction de l'exploitation sont épargnées.

N° 45234 - 30/04/2014 - 79 - SAINT-CYR-LA-LANDE

Naf 01.42 : Élevage d'autres bovins et de buffles

Un feu se déclare vers 4h30 dans un silo de céréales. L'incendie se propage à un bâtiment agricole de 400 m² abritant 7 000 pintadeaux de 12 jours. L'exploitant donne l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie vers 8 h avec 1 lance. Le bâtiment est détruit et les 7 000 pintadeaux sont tués. La gendarmerie effectue une enquête. Les dégâts sont importants sur le plan financier, bâtiment détruit et perte d'exploitation liée à la commande de pintadeaux qui devait être livrée à la société d'abattage fin juillet.

N° 45324 - 28/05/2014 - 21 - ARNAY-SOUS-VITTEAUX

Naf 01.50 : Culture et élevage associés

Vers 21 h, un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 1 200 m² abritant des bottes de paille ainsi que du matériel dont un tracteur. L'incendie se propage à 2 silos contenant 11 t d'aliments pour animaux. Les pompiers protègent une citerne de GPL située à 4 m et éteignent l'incendie vers minuit avec 2 lances puis déblaient les lieux. Selon la gendarmerie, le sinistre serait d'origine accidentelle.

 □ □ □ □ □ **N° 45427 - 28/06/2014 - 29 - TOURCH**

 ■ ■ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare vers 19h30 dans un poulailler de 1 800 m² abritant des poules pondeuses ; un voisin donne l'alerte. Une ligne électrique de 20 000 V est endommagée et 50 foyers sont privés d'alimentation électrique jusqu'à 23 h. Les pompiers éteignent l'incendie vers 1h50. Le bâtiment est détruit, un bâtiment adjacent abritant un stock de 50 t de fientes sèches est endommagés et les 56 000 volailles, présentes dans le bâtiment, sont tuées. La gendarmerie effectue une enquête et privilégie la piste accidentelle.

 □ □ □ □ □ □ **N° 45526 - 19/07/2014 - 44 - LA CHAPELLE-GLAIN**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □ □

€ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Un feu se déclare vers 17 h dans un bâtiment de 1 050 m² d'élevage intensif abritant 11 000 poulets de 10 jours. Les pompiers éteignent l'incendie 2 h plus tard. Le bâtiment est détruit et tous les animaux sont tués. Une société spécialisée évacue les gravats amiantés provenant de la toiture. Selon l'inspection des installations classées, la défaillance d'un chauffage radiateur serait à l'origine du sinistre.

N° 45544 - 29/07/2014 - 47 - PUYMICLAN

Naf 01.11 : Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

Un feu se déclare vers 18 h au niveau de 3 poulaillers vides de 400 m² à la suite de l'allumage par l'exploitant d'un fumigène de désinfection. Les pompiers protègent un 4ème poulailler ainsi qu'une cuve de propane et éteignent l'incendie vers 20h20 avec 3 lances. L'exploitant déblaie les lieux.

 □ □ □ □ □ **N° 45773 - 20/09/2014 - 59 - SARS-ET-ROSIERES**

 □ □ □ □ □ *Naf 01.47 : Élevage de volailles*

 □ □ □ □ □

€ ■ ■ □ □ □ □ Lors d'un violent orage, la foudre frappe, vers 20 h, un poulailler agricole abritant 30 000 poules pondeuses et 600 poules et coqs reproducteurs. Des automobilistes donnent l'alerte. L'exploitant arrive rapidement, mais la toiture est déjà totalement embrasée. Les pompiers maîtrisent l'incendie à 21h30 : l'élevage a péri et l'outil est détruit, tout ayant fondu à l'intérieur.

L'investissement pour ce poulailler de 1 275 m², mis en service en décembre 2011, s'élevait à 700 000 euros. L'exploitant estime le préjudice de la perte de volailles à 200 000 euros et envisage du chômage technique.

N° 45813 - 03/10/2014 - 70 - VILLERS-BOUTON

Naf 01.50 : Culture et élevage associés

Peu avant 7 h, un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 800 m² abritant 800 t de fourrage et du matériel agricole. Les pompiers protègent le poulailler accueillant 1 500 volailles à proximité. Le sinistre est maîtrisé mais le bâtiment est détruit, ainsi que le matériel agricole entreposé sur les lieux et le fourrage.

N° 45802 - 03/10/2014 - 87 - SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE

Naf 01.42 : Élevage d'autres bovins et de buffles

Vers 20 h, un feu se déclare dans un tunnel agricole de 600 m² abritant des volailles. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances et limitent la propagation à la 2ème travée qui est détruite. 500 poulets périssent dans l'incendie.

N° 45939 - 11/11/2014 - 56 - ROHAN

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 10 h au niveau d'un tas de fumier dans un élevage de volailles. Le fumier est étalé et du sable est épandu pour stopper la combustion.

N° 46009 - 30/11/2014 - 66 - PONTEILLA

Naf 01.47 : Élevage de volailles

Suite à de fortes précipitations, un élevage avicole est inondé. L'eau monte de 2,50 m dans les prés et de 60 cm dans les bâtiments. 3 500 volailles sont tuées ou euthanasiées. Un bâtiment menace de s'effondrer. Le poulailler des pondeuses et son unité de conditionnement ne sont pas impactés. Les pompiers aident l'exploitant à nettoyer le site.

Accidents étrangers